

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE
visant les actions de la société



initiée par la société



présentée par

LAZARD
FRÈRES BANQUE

Banque présentatrice

 **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**
Corporate & Investment Banking

Banque présentatrice et garante

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE TOTAL S.A.**



Le présent document relatif aux autres informations de Total S.A. a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 24 juillet 2018, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de Total S.A.

Le présent document complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée établie par Total S.A. et visée par l'AMF le 24 juillet 2018 sous le numéro 18-324, en application d'une décision de conformité du même jour (la « **Note d'Information** »). Le présent document incorpore par référence le document de référence de Total S.A. déposé auprès de l'AMF le 16 mars 2018 (le « **Document de Référence** »).

Le présent document et la Note d'Information sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et le site Internet de Total S.A. (www.total.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Total
2, place Jean Millier
La Défense 6
92400 Courbevoie
France

Lazard Frères Banque
121 Boulevard Haussmann
75382 Paris cedex 08
France

Société Générale
CORI/COR/SEG
75886 Paris cedex 18
France

Un communiqué sera diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIÈRES

1	DESCRIPTION DE L'OFFRE	3
2	INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE TOTAL	4
3	ÉVÈNEMENTS RÉCENTS INTERVENUS DEPUIS LE DÉPÔT DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DE TOTAL.....	4
3.1	Informations financières	4
3.2	Assemblée générale du 1 ^{er} juin 2018	4
3.3	Communiqués de presse diffusés depuis le dépôt du Document de Référence	4
3.4	Facteurs de risques.....	7
3.5	Informations relatives à l'Offre	7
3.5.1	Coûts et modalités de financement de l'Offre	7
3.5.1.1	Coûts de l'Offre.....	7
3.5.1.2	Modes de financement de l'Offre.....	7
3.5.2	Impact de l'Offre sur les principaux résultats comptables et sur les comptes consolidés de Total	7
3.5.3	Montant et traitement comptable de l'écart d'acquisition	7
4	PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT DOCUMENT.....	8
	ANNEXE 1 – COMMUNIQUÉ DE PRESSE RELATIF AUX RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2018	9
	ANNEXE 2 – AUTRES COMMUNIQUÉS DE PRESSE DIFFUSÉS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	10

1 DESCRIPTION DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1 2° et 234-2 du règlement général de l'AMF, Total S.A., une société anonyme à conseil d'administration au capital de 6 660 782 345 euros, dont le siège social est situé 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 542 051 180, et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0000120271 (mnémonique « FP ») (l'« **Initiateur** » ou « **Total** »), propose de manière irrévocable aux titulaires d'actions Direct Énergie (les « **Actions** »), une société anonyme à conseil d'administration au capital de 4 560 836,90 euros, dont le siège social est situé 2 bis rue Louis Armand, 75015 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 442 395 448, et dont les Actions sont admises aux négociations sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0004191674 (mnémonique « DIREN ») (la « **Société** » ou « **Direct Énergie** »), d'acquérir la totalité de leurs Actions aux termes et conditions de l'Offre décrite dans la Note d'Information, qui pourra être suivie, le cas échéant, d'une procédure de retrait obligatoire conformément aux dispositions de l'article 237-14 du règlement général de l'AMF.

L'Offre qui fait suite à l'acquisition par l'Initiateur de 33 311 459 Actions (soit, à la connaissance de l'Initiateur, environ 73,04% du capital et 71,16% des droits de vote théoriques¹ de la Société à la date de la Note d'Information), porte sur :

- i. la totalité des 12 296 910 Actions d'ores et déjà émises non détenues par l'Initiateur à la date de la Note d'Information, à l'exception, d'une part, des Actions auto-détenues par Direct Énergie² et, d'autre part, des Actions Indisponibles (tel que ce terme est défini à la Section 2.5 de la Note d'Information) d'ores et déjà émises et détenues par les mandataires sociaux de la Société ou leurs holdings patrimoniales (les « **Holdings Patrimoniales** ») qui bénéficient, sous certaines conditions, des mécanismes de liquidité³ ; et
- ii. les 1 044 348 Actions qui seraient susceptibles d'être émises avant la date de clôture de l'Offre à raison de l'exercice des 1 044 348 options de souscription d'Actions attribuées aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales en circulation à la date de la Note d'Information (les « **Options** »), à l'exception des Actions Indisponibles (tel que ce terme est défini à la Section 2.5 de la Note d'Information) susceptibles d'être émises par exercice des Options et détenues par les mandataires sociaux de la Société qui bénéficient, sous certaines conditions, des mécanismes de liquidité⁴ ;

soit, à la connaissance de l'Initiateur à la date de la Note d'Information et en cas d'exercice de l'ensemble des Options, un nombre maximal de 12 599 383 Actions.

Par ailleurs, l'Offre ne porte pas sur les 1 309 712 bons de souscription d'Actions émis le 31 octobre 2017 exclusivement au profit de Lucia Holding SAS (les « **BSA Quadran** ») qui sont, en application de leurs termes et conditions, incessibles, ni sur les Actions qui seraient susceptibles d'être émises à raison de l'exercice des BSA Quadran, aucun BSA Quadran ne pouvant, à la connaissance de

¹ Sur une base non-diluée et sur la base des informations publiées par la Société sur son site Internet au 30 juin 2018 conformément à l'article 223-16 du règlement général de l'AMF, y compris les 1 810 Actions auto-détenues, et en prenant en compte la perte des droits de vote double dans le cadre de l'Acquisition des Blocs.

² Le conseil d'administration de Direct Énergie lors de sa réunion du 5 juillet 2018 a décidé de ne pas apporter à l'Offre les 1 810 Actions auto-détenues par Direct Énergie.

³ Soit, à la connaissance de l'Initiateur, 718 875 Actions correspondant à 1 810 Actions auto-détenues et 717 065 Actions Indisponibles d'ores et déjà émises et détenues par les mandataires sociaux de la Société ou leurs Holdings Patrimoniales (ces Actions Indisponibles seront assimilées au titre de l'article L. 233-9 I, 4 et 4bis du Code de commerce aux actions détenues par l'initiateur en cas de retrait obligatoire).

⁴ Soit, à la connaissance de l'Initiateur, 23 000 Actions Indisponibles qui, si elles sont émises sur exercice des 23 000 Options correspondantes détenues par Monsieur Sébastien Loux, seront couvertes par le mécanisme de liquidité.

l'Initiateur, être exercé avant la clôture de l'Offre (conformément aux conditions d'émission applicables).

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, Lazard Frères Banque et Société Générale ont déposé, en tant qu'établissements présentateurs de l'Offre, l'Offre auprès de l'AMF le 6 juillet 2018 pour le compte de l'Initiateur. Seule Société Générale garantit conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

Conformément aux dispositions de l'article 234-2 du règlement général de l'AMF, le dépôt de l'Offre fait suite au franchissement par Total du seuil de 30% du capital et des droits de vote de Direct Énergie résultant de la réalisation, le 6 juillet 2018, de l'Acquisition des Blocs (tel que ce terme est défini à la Section 1.1.2.1 de la Note d'Information) par Total portant sur 33 311 459 Actions, représentant, à la connaissance de l'Initiateur, environ 73,04% du capital et 71,16% des droits de vote théoriques⁵ de la Société. L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée conformément aux articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

Les modalités ainsi que le contexte et les motifs de l'Offre sont présentés dans la Note d'Information.

2 INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE TOTAL

Le présent document constitue une mise à jour des informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Total figurant dans le Document de Référence. Le Document de Référence est incorporé par référence au présent document et complété des informations présentées à l'article 3 ci-après.

Le Document de Référence est disponible en version électronique sur le site Internet de Total (www.total.com) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être obtenu sans frais auprès de Total (La Défense 6, 2 place Jean Millier, 92400 Courbevoie).

3 ÉVÈNEMENTS RÉCENTS INTERVENUS DEPUIS LE DÉPÔT DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DE TOTAL

3.1 Informations financières

Depuis la date de dépôt du Document de Référence, Total a publié ses comptes consolidés au 31 mars 2018, qui ont fait l'objet d'un communiqué de presse publié le 26 avril 2018, tel que reproduit en Annexe 1. Ces comptes consolidés trimestriels, ainsi que leur annexe, sont incorporés par référence au présent document et sont disponibles sur le site Internet de Total sous la rubrique « *Actionnaires – Résultats et présentations investisseurs – Résultats* » (www.total.com/fr/actionnaires/resultats-et-presentations-investisseurs/resultats).

3.2 Assemblée générale du 1^{er} juin 2018

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Total s'est tenue le 1^{er} juin 2018. Toutes les résolutions à l'ordre du jour ont été adoptées, à l'exception de la résolution A (non agréée par le Conseil d'administration de Total).

3.3 Communiqués de presse diffusés depuis le dépôt du Document de Référence

⁵ Sur une base non-diluée et sur la base des informations publiées par la Société sur son site Internet au 30 juin 2018 conformément à l'article 223-16 du règlement général de l'AMF, y compris les 1 810 Actions auto-détenues, et en prenant en compte la perte des droits de vote double dans le cadre de l'Acquisition des Blocs.

Les communiqués de presse diffusés depuis le dépôt du Document de Référence sont reproduits en Annexe 2 et sont également disponibles sur le site Internet de Total sous la rubrique « Communiqués de presse » (<https://www.total.com/fr/medias/a-la-une?type=press&thematic=All>).

Lesdits communiqués de presse sont les suivants :

18 mars 2018	Abou Dhabi : Total consolide son partenariat stratégique avec ADNOC en obtenant des participations dans les deux nouvelles concessions offshore d'Umm Shaif & Nasr (20%) et de Lower Zakum (5%) pour 40 ans
20 mars 2018	Apprentissage des jeunes : Total s'engage en devenant le principal partenaire des « Écoles de Production » pour atteindre l'ambition « 100 Écoles de Production pour la France »
27 mars 2018	Total devient le partenaire fondateur du Cathay Smart Energy Fund pour investir dans le secteur des énergies nouvelles en Chine
29 mars 2018	Algérie : démarrage de la production du champ gazier de Timimoun
5 avril 2018	Résultat de l'option pour le paiement du troisième acompte sur dividende au titre de 2017 en actions
10 avril 2018	Likouala SA : position de Total
	Arabie Saoudite : Saudi Aramco et Total signent un accord en vue de construire un complexe pétrochimique géant
11 avril 2018	Etats-Unis : Total renforce sa présence dans le Golfe du Mexique et devient opérateur de la découverte de North Platte
12 avril 2018	Total devient membre fondateur du Fonds des Nations-Unies pour la Sécurité Routière
18 avril 2018	Total signe un accord en vue d'acquérir Direct Énergie et accélérer son ambition dans le gaz et l'électricité en France et en Belgique
24 avril 2018	Total va développer des solutions d'Intelligence Artificielle avec Google Cloud
26 avril 2018	Résultats du premier trimestre 2018 (se référer au paragraphe 3.1 ci-dessus) Total annonce le premier acompte sur dividende au titre de l'exercice 2018 en hausse de 3,2% à 0,64€ par action
4 mai 2018	Foz do Amazonas : position de Total
9 mai 2018	Haïti : Total cède ses activités de distribution de carburants
10 mai 2018	États-Unis : Total investit dans la société Clean Energy en vue d'accélérer l'usage du gaz naturel par les poids-lourds
11 mai 2018	Algérie – Total renforce sa coopération avec Sonatrach : lancement des études d'ingénierie pour un projet pétrochimique à Arzew
13 mai 2018	Total signe un accord en vue de développer un projet de gaz intégré au Sultanat d'Oman

14 mai 2018	Point de situation sur le projet d'exploration pétrolière de Total au large de la Guyane
16 mai 2018	Total s'engage pour une diversification responsable des approvisionnements de sa bio-raffinerie de La Mède Retrait du JCPOA par les États-Unis : position de Total relative au projet South Pars 11 en Iran
24 mai 2018	Russie : Total étend son partenariat avec Novatek au travers du projet Arctic LNG 2
28 mai 2018	Angola : Total et Sonangol renforcent leur coopération Angola : Total lance le développement du projet Zinia 2 sur le bloc 17 en offshore profond
30 mai 2018	Total et Michelin s'allient pour engager un ambitieux programme mondial d'éducation à la sécurité routière pour les 10-18 ans
1 ^{er} juin 2018	Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 1 ^{er} juin 2018 Total annonce la mise en distribution du solde du dividende 2017 suite à l'Assemblée générale du 1 ^{er} juin 2018 qui a fixé le dividende 2017 à 2,48€ par action
11 juin 2018	Algérie : Prolongation de la licence du champ gazier TFT
26 juin 2018	Total et Pavilion Energy franchissent une nouvelle étape dans le développement du Gaz Naturel Liquéfié (GNL) comme carburant marin à Singapour Résultat de l'option pour le paiement du solde du dividende 2017 en actions
27 juin 2018	CITEO, Total, Saint-Gobain et Syndifrais s'associent pour contribuer à faire émerger une filière de recyclage du polystyrène en France horizon 2020
29 juin 2018	Total entre en négociation exclusive, aux côtés d'EDF, pour la cession de sa participation dans le terminal méthanier de Dunkerque
6 juillet 2018	Total finalise l'acquisition de 73% de Direct Énergie et dépose une offre publique obligatoire Communiqué de dépôt du projet d'offre publique obligatoire
10 juillet 2018	Total et CCCC renforcent leur collaboration mondiale pour relever ensemble les futurs challenges de l'industrie et de la construction
13 juillet 2018	Total finalise l'acquisition du business amont GNL d'Engie et devient le N°2 mondial du gaz naturel liquéfié
17 juillet 2018	Total crée un centre d'innovation digitale en Inde en partenariat avec Tata Consultancy Services

3.4 Facteurs de risques

L'Initiateur n'a pas connaissance, à la date du présent document, de risques opérationnels ou financiers significatifs concernant Total, autres que ceux mentionnés dans le Document de Référence. Toutefois, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la liste des facteurs de risques mentionnés dans le Document de Référence n'est pas exhaustive et qu'il pourrait y avoir d'autres risques, totalement ou partiellement inconnus ou dont la survenance n'était pas envisagée à la date du présent document, de nature à avoir un effet défavorable significatif sur Total, sa situation financière et/ou ses résultats.

3.5 Informations relatives à l'Offre

3.5.1 Coûts et modalités de financement de l'Offre

Les coûts et les modalités de financement de l'Offre figurent au paragraphe 2.11 de la Note d'Information et sont rappelés ci-dessous.

3.5.1.1 Coûts de l'Offre

Le montant global des frais, coûts et dépenses externes exposés par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, incluant en particulier les commissions, honoraires et autres frais relatifs aux différents conseils juridiques, financiers et comptables ainsi que de tous autres experts et consultants, et les frais de communication, est estimé à environ 3,5 millions d'euros (hors taxes).

3.5.1.2 Modes de financement de l'Offre

Dans l'hypothèse où l'intégralité des Actions visées par l'Offre serait apportée à l'Offre, le montant total de la contrepartie en numéraire devant être payée par l'Initiateur aux actionnaires de la Société ayant apporté leurs Actions à l'Offre s'élèverait à 529 174 086 euros.

L'Offre sera financée au moyen des fonds disponibles en trésorerie de l'Initiateur.

3.5.2 Impact de l'Offre sur les principaux résultats comptables et sur les comptes consolidés de Total

A compter du 6 juillet 2018, les comptes consolidés de Total intègrent l'ensemble de la contribution de Direct Energie, consolidée en intégration globale.

L'impact de l'Offre sur les comptes consolidés de Total se limite :

- dans le compte de résultat, à un changement de répartition du « Résultat Net de l'ensemble consolidé » de Total entre « Part du Groupe » et « Intérêts ne conférant pas le contrôle » ;
- au bilan, à un changement de répartition de la contribution de Direct Energie aux capitaux propres du groupe entre « Total des Capitaux propres – Part du Groupe » et « Intérêts ne conférant pas le contrôle ».

Compte tenu des tailles respectives de Total et Direct Énergie, l'impact de l'Offre sur les principaux agrégats comptables de Total sera non significatif.

3.5.3 Montant et traitement comptable de l'écart d'acquisition

L'écart d'acquisition (différence entre le prix d'acquisition et la quote-part correspondante de la situation nette de la Société selon les derniers comptes publiés) s'élève à 1,1 milliard d'euros.

À compter du 6 juillet 2018, les comptes consolidés de Total intègrent l'ensemble de la contribution de Direct Energie, consolidée en intégration globale. Dans le cadre des regroupements d'entreprises, le groupe Total peut évaluer les intérêts ne conférant pas le contrôle, soit à la quote-part de l'actif net identifiable, soit à la juste valeur.

Total envisage d'appliquer la méthode du goodwill partiel pour la prise de contrôle de Direct Energie, et d'évaluer les intérêts ne conférant pas le contrôle de Direct Energie, objets de l'Offre, à hauteur de la quote-part de l'actif net identifiable de Direct Énergie.

S'agissant du traitement comptable de l'acquisition par Total des intérêts ne conférant pas le contrôle de Direct Energie, l'écart entre le prix payé et la valeur comptable de ces intérêts sera enregistré directement dans les capitaux propres du groupe.

4 PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document qui a été déposé auprès de l'AMF le 24 juillet 2018 et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction de l'AMF n°2006-07, dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par Total et visant les actions de Direct Énergie.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Par : Patrick Pouyanné, Président-Directeur général

Annexe 1 – Communiqué de presse relatif aux résultats du premier trimestre 2018

Communiqué de Presse

Résultats du premier trimestre 2018

	1T18	1T17	Variation vs 1T17
Résultat net ajusté¹			
- en milliards de dollars (G\$)	2,9	2,6	+13%
- en dollar par action	1,09	1,01	+8%
Marge brute d'autofinancement⁸ (G\$)	5,4	4,7	+15%
DACF⁹ (G\$)	5,7	4,9	+16%
Résultat net part du Groupe de 2,6 G\$ au 1T18, en baisse de 7% par rapport à 1T17			
Ratio d'endettement de 15,1% au 31 mars 2018			
Production d'hydrocarbures de 2 703 kbep/j au 1T18, en hausse de plus de 5% sur un an			
Acompte sur dividende au titre du 1T18 de 0,64 €/action détachable le 25 septembre 2018			

Paris, le 26 avril 2018 - Le Conseil d'administration de Total, réuni le 25 avril 2018 sous la présidence de Patrick Pouyanné, Président-directeur général, a arrêté les comptes du Groupe pour le premier trimestre 2018. En commentant les résultats, Patrick Pouyanné a déclaré :

« Les cours du pétrole ont poursuivi leur rebond au premier trimestre 2018. Le Brent a atteint une moyenne de 67 \$/b, porté par une demande soutenue, le respect des quotas OPEP-non OPEP et les tensions géopolitiques. A l'inverse, du fait de cette hausse, les marges de raffinage se sont affaiblies (-34%). Dans ce contexte, le résultat net ajusté et le DACF du Groupe ont poursuivi leur croissance et se sont établis en hausse respectivement de 13% et 16% sur un an, en ligne avec les sensibilités annoncées par le Groupe. Le cash flow après investissements organiques a atteint 2,8 milliards de dollars, en hausse de plus de 50% sur un an, grâce aux bonnes performances opérationnelles et au maintien de la discipline sur les dépenses. La rentabilité des capitaux propres est de 10%.

Conformément à la politique de retour à l'actionnaire annoncée en février, le Groupe augmente le premier acompte sur dividende 2018 de 3,2%. Il a racheté toutes les actions émises en janvier pour paiement du deuxième acompte sur dividende 2017 pour annuler tout effet de dilution. Enfin, il a racheté des actions pour un montant additionnel d'environ 300 millions de dollars afin de partager avec ses actionnaires les bénéfices résultant des prix du pétrole élevés.

La production a atteint au premier trimestre un niveau record de plus de 2,7 Mbep/j, en hausse de plus de 5% sur un an, malgré l'expiration du permis de la Mahakam en Indonésie. Elle a bénéficié de la montée en puissance des nouveaux projets, comme Yamal LNG en Russie et Moho Nord au Congo, ainsi que la contribution des nouveaux actifs, notamment Maersk Oil et Al Shaheen au Qatar. Deux démarrages ont eu lieu au premier trimestre : Fort Hills au Canada et Timimoun en Algérie.

Le Groupe continue à préparer son avenir. Il a enregistré des succès majeurs avec l'obtention de deux nouvelles concessions offshore de 40 ans à Abou Dhabi, l'acquisition de 16% dans la concession onshore de Waha en Libye et la montée en participation dans les actifs en offshore profond dans le Golfe du Mexique, faisant suite à la découverte géante de Ballymore en janvier.

Dans l'Aval, le Groupe poursuit sa croissance dans la pétrochimie en finalisant une joint venture avec Borealis et NOVA aux États-Unis et en signant un accord de principe en vue de développer un nouveau complexe pétrochimique géant intégré à la raffinerie SATORP en Arabie Saoudite.

L'acquisition annoncée de Direct Energie permettra à Total d'accélérer le développement dans la génération et la distribution d'électricité et de gaz en France et en Belgique. Ce projet s'inscrit dans la stratégie du Groupe d'intégration sur l'ensemble de la chaîne de valeur du gaz-électricité et de développement des énergies bas carbone. »

Principales données financières issues des comptes consolidés de Total¹

En millions de dollars, sauf le taux d'imposition, le résultat par action et le nombre d'actions	1T18	4T17	1T17	1T18 vs 1T17
Résultat opérationnel net ajusté des secteurs	3 385	3 359	2 767	+22%
Exploration-Production	2 183	1 805	1 382	+58%
Gas, Renewables & Power	115	232	61	+89%
Raffinage-Chimie	720	886	1 023	-30%
Marketing & Services	367	436	301	+22%
Quote-part du résultat net ajusté des sociétés mises en équivalence	637	731	591	+8%
Taux moyen d'imposition du Groupe ²	39,9%	31,8%	31,3%	
Résultat net ajusté part du Groupe	2 884	2 872	2 558	+13%
Résultat net ajusté dilué par action (dollars) ³	1,09	1,10	1,01	+8%
Résultat net ajusté dilué par action (euros)*	0,89	0,94	0,95	-7%
Nombre moyen pondéré dilué d'actions (millions)	2 568	2 536	2 457	+4%
Résultat net part du Groupe	2 636	1 021	2 849	-7%
Investissements ⁴	6 724	5 103	3 678	+83%
Désinvestissements ⁵	2 585	1 467	2 898	-11%
Investissements nets ⁶	4 139	3 638	780	x5,3
Investissements organiques ⁷	2 620	4 442	2 944	-11%
Acquisition de ressources	3 474	107	12	n.s.
Marge brute d'autofinancement ⁸	5 370	5 955	4 687	+15%
Marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF) ⁹	5 668	6 233	4 902	+16%
Flux de trésorerie d'exploitation	2 081	8 615	4 701	-56%

* Taux de change moyen €-\$: 1,2292 au 1er trimestre 2018

Faits marquants depuis le début de l'année 2018¹⁰

- Démarrage de la production du champ gazier de Timimoun en Algérie et du projet Fort Hills au Canada
- Obtention de participations dans les deux nouvelles concessions offshore d'Umm Shaif & Nasr (20%) et de Lower Zakum (5%) pour 40 ans à Abou Dhabi
- Acquisition de 16,33% dans la concession onshore de Waha en Libye
- Finalisation de l'acquisition de Maersk Oil, permettant notamment au Groupe de devenir le second opérateur en Mer du Nord

¹ Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non-récurrents, et hors effet des variations de juste valeur. Le détail des éléments d'ajustement figure en page 10.

² Il se définit de la manière suivante : (impôt sur le résultat opérationnel net ajusté) / (résultat opérationnel net ajusté - quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence - dividendes reçus des participations - dépréciations des écarts d'acquisition + impôt sur le résultat opérationnel net ajusté).

³ Conformément aux normes IFRS, le résultat net ajusté dilué par action est calculé à partir du résultat net ajusté diminué du coupon des titres subordonnés à durée indéterminée.

⁴ Y compris acquisitions et augmentation des prêts non courants.

⁵ Y compris cessions et remboursements des emprunts non courants.

⁶ Investissements nets = investissements bruts – cessions – remboursement des prêts non courants – autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle.

⁷ Investissements organiques = investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle.

⁸ La marge brute d'autofinancement se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement. La méthode du coût de remplacement est explicitée page 13.

⁹ DACF = Debt adjusted cash flow, se définit comme la marge brute d'autofinancement hors frais financiers

¹⁰ Certaines des transactions mentionnées dans les faits marquants restent soumises à l'accord des autorités ou à la réalisation de conditions suspensives selon les termes des accords

- Finalisation au Brésil de l'acquisition des participations dans les champs en offshore profond de Lapa et de lara dans le cadre de l'alliance stratégique avec Petrobras
- Finalisation de la cession de la participation dans le champ de Martin Linge en Norvège
- Renforcement de la présence dans les eaux profondes du Golfe du Mexique avec la découverte majeure de Ballymore, la montée en participation à 32,5% dans la découverte d'Anchor et à 60% dans North Platte, et l'acquisition d'actifs d'exploration auprès de Cobalt
- Entrée dans des permis d'exploration dans les bassins prolifiques de Guyana et de la mer Méditerranée au large du Liban.
- Création aux Etats-Unis d'une joint venture dans la pétrochimie avec Borealis et NOVA Chemicals
- Signature d'un accord avec Saudi Aramco en vue de construire un complexe pétrochimique géant à Jubail en Arabie Saoudite
- Signature d'un accord en vue d'acquérir Direct Energie

Analyse des résultats des secteurs

Exploration-Production

> Environnement – prix de vente liquides et gaz*

	1T18	4T17	1T17	1T18 vs 1T17
Brent (\$/b)	66,8	61,3	53,7	+24%
Prix moyen des liquides (\$/b)	60,3	57,6	49,2	+23%
Prix moyen du gaz (\$/Mbtu)	4,73	4,23	4,10	+15%
Prix moyen des hydrocarbures (\$/bep)	47,3	43,3	37,9	+25%

* Filiales consolidées, hors marges fixes.

Le différentiel moyen des liquides s'est dégradé de 2 \$/b compte-tenu notamment de la très faible valorisation des productions de bitume canadien qui sont en forte croissance du fait du démarrage de Fort Hills.

> Production

	1T18	4T17	1T17	1T18 vs 1T17
Production d'hydrocarbures				
Productions combinées (kbep/j)	2 703	2 613	2 569	+5%
Liquides (kb/j)	1 481	1 389	1 303	+14%
Gaz (Mpc/j)	6 664	6 832	6 894	-3%

La production d'hydrocarbures a été de 2 703 milliers de barils équivalent pétrole par jour (kbep/j) au premier trimestre 2018, en hausse de plus de 5% sur un an, en raison des éléments suivants :

- +7% lié au démarrage et à la montée en puissance des nouveaux projets, notamment Moho Nord, Yamal LNG, Edradour-Glenlivet, Kashagan, Fort Hills et Libra,
- 0% d'effet périmètre. L'intégration d'Al-Shaheen au Qatar, des actifs de Maersk Oil, de Waha en Libye et de Lapa/lara au Brésil est compensée par l'expiration du permis de la Mahakam en Indonésie à fin 2017,
- +1% lié à l'amélioration des conditions de sûreté en Libye et au Nigeria,
- -3% lié à l'effet prix, au déclin naturel des champs et aux quotas de production.

> Résultats

En millions de dollars, sauf le taux moyen d'imposition	1T18	4T17	1T17	1T18 vs 1T17
Résultat opérationnel net ajusté*	2 183	1 805	1 382	+58%
dont quote-part du résultat net ajusté des sociétés mises en équivalence	446	419	315	+42%
Taux moyen d'imposition**	48,1%	42,8%	41,9%	
Investissements	5 871	3 490	2 636	+123%
Désinvestissements	2 251	1 334	113	x20
Investissements organiques	2 057	3 120	2 506	-18%
Marge brute d'autofinancement ***	4 265	4 263	3 336	+28%
Flux de trésorerie d'exploitation ***	3 569	4 174	2 801	+27%

* Le détail des éléments d'ajustement figure dans les informations par secteur d'activité des états financiers.

** Il se définit de la manière suivante : (impôt sur le résultat opérationnel net ajusté) / (résultat opérationnel net ajusté - quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence - dividendes reçus des participations - dépréciations des écarts d'acquisition + impôt sur le résultat opérationnel net ajusté).

*** hors frais financiers

Le résultat opérationnel net ajusté de l'Exploration-Production s'est établi à 2 183 M\$ au premier trimestre 2018, en hausse de près de 60% sur un an. La croissance de la production et les efforts de réduction de coûts ont permis de capter le bénéfice de prix des hydrocarbures plus élevés, malgré un taux d'impôt qui augmente à 48% en lien avec la remontée des prix du pétrole.

La marge brute d'autofinancement hors frais financiers est en hausse de 28% pour les mêmes raisons. L'Exploration-Production a ainsi généré 2,2 milliards de dollars de cash flow après investissements organiques au premier trimestre 2018.

Gas, Renewables & Power

> Résultats

En millions de dollars	1T18	4T17	1T17	1T18 vs 1T17
Résultat opérationnel net ajusté*	115	232	61	+89%
Investissements	249	306	315	-21%
Désinvestissements	78	46	4	x19,5
Investissements organiques	77	85	102	-25%
Marge brute d'autofinancement **	49	25	35	+40%
Flux de trésorerie d'exploitation **	(179)	667	140	n.s.

* Le détail des éléments d'ajustement figure dans les informations par secteur d'activité des états financiers.

** hors frais financiers

Le résultat opérationnel net ajusté du secteur Gas, Renewables & Power s'est établi à 115 M\$ au premier trimestre 2018, grâce notamment à une meilleure performance des activités solaires.

Raffinage-Chimie

> Volumes raffinés et taux d'utilisation*

	1T18	4T17	1T17	1T18 vs 1T17
Total volumes raffinés (kb/l)	1 832	1 842	1 917	-4%
France	624	648	625	-
Reste de l'Europe	746	784	799	-7%
Reste du monde	462	410	493	-6%
Taux d'utilisation sur bruts traités**	87%	91%	91%	

* Y compris les quotes-parts dans TotalErg et les raffineries africaines reportées dans le secteur Marketing & Services.

** Sur la base de la capacité de distillation en début d'année.

Les volumes raffinés sont en baisse de 4% au premier trimestre 2018 par rapport au premier trimestre 2017, conséquence notamment du premier grand arrêt d'un des deux trains de distillation de SATORP en Arabie Saoudite qui a permis d'augmenter la capacité de plus de 10%, ainsi que de difficultés opérationnelles sur la plateforme d'Anvers liées au démarrage d'Optara et du début du grand arrêt du plus gros train de distillation.

> Résultats

En millions de dollars sauf l'ERMI	1T18	4T17	1T17	1T18 vs 1T17
Indicateur de marge de raffinage européenne ERMI (\$/t)	25,6	35,5	38,9	-34%
Résultat opérationnel net ajusté*	720	886	1 023	-30%
Investissements	332	710	266	+25%
Désinvestissements	25	36	2 740	-99%
Investissements organiques	308	684	222	39%
Marge brute d'autofinancement **	920	1 142	1 031	-11%
Flux de trésorerie d'exploitation **	(1 109)	3 030	1 762	n.s.

* Le détail des éléments d'ajustement figure dans les informations par secteur d'activité des états financiers.

** hors frais financiers

L'indicateur de marge de raffinage européenne (ERMI) du Groupe est en retrait de 34% à 25,6 \$/t en moyenne au premier trimestre, principalement du fait de la hausse des prix du pétrole et d'une demande saisonnière réduite. Dans ce contexte, le résultat opérationnel net ajusté du secteur Raffinage-Chimie s'établit à 720 M\$ au premier trimestre, en baisse de 30% sur un an.

Marketing & Services

> Ventes de produits pétroliers

Ventes en kb/j*	1T18	4T17	1T17	1T18 vs 1T17
Total des ventes du Marketing & Services	1 801	1 821	1 728	+4%
Europe	993	1 046	1 039	-4%
Reste du monde	808	775	689	+17%

*Hors négoce international (trading) et ventes massives Raffinage, et y compris quote-part dans TotalErg.

Les ventes de produits pétroliers affichent une croissance de 4% sur un an, en raison notamment d'un bon développement des activités en Asie et en Afrique, du fait de l'intégration des activités de logistique et de distribution de GAPCO en Afrique de l'Est. Les volumes en Europe sont en retrait principalement du fait de la cession des activités de TotalErg en Italie.

> Résultats

En millions de dollars	1T18	4T17	1T17	1T18 vs 1T17
Résultat opérationnel net ajusté*	367	436	301	+22%
Investissements	228	570	439	-48%
Désinvestissements	228	45	36	x6,3
Investissements organiques	136	533	95	+43%
Marge brute d'autofinancement **	430	644	429	-
Flux de trésorerie d'exploitation **	(60)	1 015	331	n.s.

* Le détail des éléments d'ajustement figure dans les informations par secteur d'activité des états financiers.

** hors frais financiers

Le résultat opérationnel net ajusté s'inscrit à 367 M\$ au premier trimestre, en hausse de 22% sur un an. La croissance des volumes permet de tirer parti de marges de distribution toujours bonnes.

Résultats de Total

> Résultats opérationnels nets ajustés des secteurs

Le résultat opérationnel net ajusté des secteurs a atteint 3 385 M\$ au premier trimestre 2018, en hausse de 22% sur un an, grâce aux bonnes performances de l'Exploration-Production, tirant parti de la hausse des prix et de la croissance des productions, de Gas Renewables & Power, et du Marketing & Services, poursuivant son développement sur les marchés en croissance, avec une baisse de la contribution du Raffinage-Chimie dans un contexte de marges de raffinage en retrait.

> Résultat net ajusté part du Groupe

Le résultat net ajusté s'est établi à 2 884 M\$ au premier trimestre 2018, en hausse de 13% par rapport à l'année dernière. Cette augmentation s'explique par la performance des secteurs en hausse de 22%. Le coût net de la dette nette augmente sur un an principalement du fait de la remontée des taux d'intérêt en dollar.

Le résultat net ajusté exclut l'effet de stock après impôt, les éléments non-récurrents et les effets des variations de juste valeur¹¹.

Le total des éléments d'ajustement du résultat net¹² représente un montant de -248 M\$ au premier trimestre 2018.

Le taux moyen d'imposition du Groupe s'est établi à 39,9% au premier trimestre 2018, contre 31,3% un an plus tôt, du fait de la hausse du taux d'imposition de l'Exploration-Production en lien avec des prix des hydrocarbures plus élevés, et du poids plus important de ce secteur dans les résultats du Groupe ce trimestre.

¹¹ Ces éléments d'ajustement sont explicités page 10.

¹² Le total des éléments d'ajustements du résultat net est détaillé page 10 ainsi que dans les annexes aux comptes

> Résultat net ajusté par action

Le résultat net ajusté dilué par action est en hausse de 8% à 1,09 \$ sur le premier trimestre 2018, calculé sur la base d'un nombre moyen pondéré dilué d'actions de 2 568 millions, contre 1,01 \$ au premier trimestre 2017.

Au 31 mars 2018, le nombre d'actions dilué était de 2 632 millions.

Suite aux annonces sur le retour à l'actionnaire faites en février 2018, le Groupe a procédé au premier trimestre au rachat de 9,8 millions d'actions en vue de leur annulation. Ces opérations intègrent d'une part les rachats d'actions émises pour paiement du dividende en actions, afin d'éliminer toute dilution liée au dividende en actions, et d'autre part des rachats additionnels d'actions pour 294 millions de dollars pour partager avec les actionnaires les bénéfices résultant de prix du pétrole plus élevés.

> Cessions – acquisitions

Les cessions finalisées ont représenté 2 169 M\$ au premier trimestre 2018, constituées principalement par la cession du champs à coûts élevés Martin Linge en Norvège, d'une participation dans Fort Hills au Canada et des activités de distribution de TotalErg en Italie.

Les acquisitions finalisées ont représenté 3 688 M\$ au premier trimestre 2018, constituées principalement par l'acquisition de participations dans les champs en eau profonde de Iara et Lapa au Brésil, de participations dans deux nouvelles concessions offshore pour 40 ans à Abou Dhabi, et l'acquisition de 16,3% dans l'actif Waha en Libye, net de la trésorerie remontée de Maersk Oil.

> Cash flow net

Le *cash flow* net¹³ du Groupe ressort à 1 231 M\$ au premier trimestre 2018. La hausse de la marge brute d'autofinancement de 15% sur un an a permis de financer des investissements nets en hausse de près de 3,4 milliards de dollars, essentiellement liés à un montant d'acquisitions finalisées significatif au premier trimestre 2018 (3,7 milliards de dollars).

> Rentabilité

La rentabilité des capitaux propres s'est établie à 10% sur la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018, en hausse par rapport à la même période l'année dernière.

En millions de dollars	Période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018	Période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017	Période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017
Résultat net ajusté	11 150	10 762	9 363
Capitaux propres retraités moyens	111 522	106 078	99 784
Rentabilité des capitaux propres (ROE)	10,0%	10,1%	9,4%

La rentabilité des capitaux employés moyens s'est établie à 9,1% sur la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018, en hausse par rapport à la même période l'année dernière. Elle ne prend en compte que le résultat de Maersk Oil du mois de mars alors que les capitaux de Maersk Oil sont entièrement intégrés au 31 mars.

En millions de dollars	Période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018	Période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017	Période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017
Résultat opérationnel net ajusté	12 428	11 958	10 245
Capitaux mis en œuvre moyens au coût de remplacement	136 384	127 574	128 282
ROACE	9,1%	9,4%	8,0%

¹³ Cash flow net = marge brute d'autofinancement - investissements nets (y compris les autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle)

Sensibilités 2018*

	Scénario	Variation	Impact estimé sur le résultat opérationnel net ajusté	Impact estimé sur les flux de trésorerie d'exploitation
Dollar	1,2 \$/€	+/- 0,1 \$ par €	-/+ 0,1 G\$	-0 G\$
Brent	50 \$/b	+/- 10 \$/b**	+/- 2,3 G\$	+/- 2,8 G\$
Marge de raffinage européenne (ERMI)	35 \$/t	+/- 10 \$/t	+/- 0,5 G\$	+/- 0,6 G\$

* Sensibilités mises à jour une fois par an, à l'occasion de la publication des résultats du 4^{ème} trimestre de l'année précédente. Les sensibilités indiquées sont des estimations préparées sur la base de la vision actuelle de TOTAL de son portefeuille 2018. Les résultats réels peuvent varier significativement des estimations qui résulteraient de l'application de ces sensibilités. L'impact de la sensibilité \$/€ sur le résultat opérationnel net ajusté est attribuable pour l'essentiel au Raffinage-Chimie.

** en supposant les différentiels constants sur la valorisation des liquides

Synthèse et perspectives

Depuis le début du deuxième trimestre 2018, le Brent évolue autour de 70 \$/b dans un contexte de demande toujours soutenue et de baisse des stocks. L'environnement reste néanmoins volatil avec une persistance des incertitudes sur l'évolution de l'offre mondiale.

Le Groupe maintient donc avec rigueur sa discipline sur les coûts. L'objectif de coût de production est maintenu à 5,5 \$/bep en 2018. Le programme d'économie se poursuit, visant plus de 4 milliards de dollars en 2018. Le point mort organique du Groupe continue à diminuer, avec pour cible 25 \$/b cette année.

Le Groupe continue à investir dans des projets rentables et tire ainsi parti d'un environnement favorable de coûts. Il confirme que les investissements (organiques et acquisitions nettes de cessions) s'établiront entre 15 et 17 milliards de dollars en 2018.

La croissance de la production devrait dépasser l'objectif de 6% en 2018, grâce au démarrage et à la montée en puissance des nouveaux projets, ainsi qu'à l'intégration des actifs récemment acquis, confortant l'objectif de croissance de 5% par an en moyenne entre 2016 et 2022.

Les démarrages de projets fortement générateurs de cash et la pleine contribution des nouveaux actifs, principalement Maersk Oil, devraient continuer à alimenter la croissance des cash flows sur le reste de l'année 2018.

Depuis le début du deuxième trimestre, les marges de raffinage sont en hausse, autour de 30 \$/t. Le taux d'utilisation des raffineries est affecté depuis mi-mars par des travaux de maintenance planifiée sur la partie pétrochimique de la plateforme de Normandie et sur un des deux trains de raffinage de la plateforme d'Anvers.

Conformément aux annonces sur la politique de retour aux actionnaires, le Groupe rachètera les actions nouvellement émises pour paiement du dividende afin d'éliminer toute dilution. De plus, il continuera de racheter des actions pour un montant allant jusqu'à 5 milliards de dollars sur la période 2018-2020, afin de faire bénéficier les actionnaires des cash flows excédentaires. Le dividende sera augmenté de 10% sur les trois prochaines années, visant 2,72 euros par action pour l'exercice 2020.

• • •

Pour écouter en direct la conférence téléphonique qui se tient ce jour à 14h15 (heure de Paris) de Patrick Pouyanné, Président-directeur général et Patrick de La Chevardière, Directeur Financier, avec les analystes financiers, vous pouvez composer le +33 (0) 1 76 77 22 74 (code d'accès 9753541) ou vous connecter sur le site du Groupe total.com. Pour réécouter cette conférence, vous pouvez composer le +33 (0) 1 70 48 00 94 (code d'accès 9753541).

* * * * *

Total contacts

Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalIPress

Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Principales données opérationnelles des secteurs

> Exploration – Production

Production combinée liquides/gaz par zone géographique (kbep/j)	1T18	4T17	1T17	<i>1T18 vs 1T17</i>
Europe et Asie centrale	886	764	806	+10%
Afrique	673	659	635	+6%
Moyen-Orient et Afrique du Nord	639	595	534	+20%
Amériques	371	356	334	+11%
Asie Pacifique	134	239	259	-48%
Production totale	2 703	2 613	2 569	+5%
dont filiales mises en équivalence	724	656	645	+12%

Production de liquides par zone géographique (kb/j)	1T18	4T17	1T17	<i>1T18 vs 1T17</i>
Europe et Asie centrale	299	265	271	+10%
Afrique	503	501	485	+4%
Moyen-Orient et Afrique du Nord	501	457	392	+28%
Amériques	165	137	126	+31%
Asie Pacifique	13	29	29	-56%
Production totale	1 481	1 389	1 303	+14%
dont filiales mises en équivalence	304	311	264	+15%

Production de gaz par zone géographique (Mpc/j)	1T18	4T17	1T17	<i>1T18 vs 1T17</i>
Europe et Asie centrale	3 157	2 657	2 891	+9%
Afrique	857	980	713	+20%
Moyen-Orient et Afrique du Nord	761	759	787	-3%
Amériques	1 158	1 225	1 171	-1%
Asie Pacifique	731	1 211	1 332	-45%
Production totale	6 664	6 832	6 894	-3%
dont filiales mises en équivalence	2 257	2 022	2 015	+12%

Gaz Naturel Liquéfié	1T18	4T17	1T17	<i>1T18 vs 1T17</i>
Ventes de GNL* (Mt)	2,50	2,62	2,99	-16%

* Ventes part du Groupe, hors trading ; données des périodes 2017 retraitées pour corriger les estimations des volumes de Bontang en Indonésie avec le coefficient SEC 2017.

> Aval (Raffinage-Chimie et Marketing & Services)

Ventes de produits raffinés par zone géographique (kb/j)*	1T18	4T17*	1T17*	1T18 vs 1T17
Europe**	1 902	2 000	2 135	-11%
Afrique	754	639	564	+34%
Amériques	760	476	576	+32%
Reste du monde	680	727	757	-10%
Total des ventes	4 096	3 842	4 033	+2%
dont ventes massives raffinage	570	587	616	-7%
dont négoce international	1 725	1 434	1 689	+2%

* Données 4T17 et 1T17 retraitées

** Y compris quote-part dans TotalErg.

Eléments d'ajustement du résultat net part du Groupe

En millions de dollars	1T18	4T17	1T17
Eléments non-récurrents du résultat net (part du Groupe)	(195)	(2 218)	236
Plus ou moins value de cession	(101)	188	2 139
Charges de restructuration	(21)	(5)	(5)
Dépréciations exceptionnelles	(12)	(2 060)	(1 718)
Autres éléments	(61)	(341)	(180)
Effet de stock : écart FIFO / coût de remplacement, net d'impôt	(45)	354	55
Effet des variations de juste valeur	(8)	13	0
Total des éléments d'ajustement du résultat net	(248)	(1 851)	291

Investissements – Désinvestissements

En millions de dollars	1T18	4T17	1T17	1T18 vs 1T17
Investissements organiques	2 620	4 442	2 944	-11%
dont exploration capitalisée	111	181	111	-
dont augmentation des prêts non courants	171	207	158	+8%
dont remboursement des prêts non courants	(416)	(348)	(187)	+122%
Acquisitions	3 688	313	547	x6,7
Cessions	2 169	1 119	2 711	-20%
Autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle	-	(2)	-	n.s.
Investissements nets	4 139	3 638	780	x5,3

Ratios d'endettement

En millions de dollars	31/03/2018	31/12/2017	31/03/2017
Dettes financières courantes	14 909	11 096	13 582
Actifs financiers courants nets	(1 920)	(3 148)	(3 694)
Actifs et passifs financiers destinés à être cédés ou échangés	-	-	(2)
Dettes financières non courantes	40 257	41 340	42 017
Instruments de couverture des dettes financières non courantes	(1 154)	(679)	(877)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(30 092)	(33 185)	(27 526)
Dette nette (a)	22 000	15 424	23 500
Capitaux propres – part du Groupe	121 187	111 556	103 831
Intérêts minoritaires (ne conférant pas le contrôle)	2 499	2 481	2 823
Capitaux propres (b)	123 686	114 037	106 654
Ratio dette nette sur capitaux propres = a / b	17,8%	13,5%	22,0%
Ratio dette nette sur capital = a / (a + b)	15,1%	11,9%	18,1%

Rentabilité des capitaux employés moyens

> Période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

En millions de dollars	Exploration- Production	Gas, Renewables & Power	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Groupe
Résultat opérationnel net ajusté	6 786	539	3 487	1 742	12 428
Capitaux mis en œuvre au 31/03/2017*	106 937	5 036	11 130	6 331	128 810
Capitaux mis en œuvre au 31/03/2018*	119 035	5 237	13 428	7 409	143 957
ROACE	6,0%	10,5%	28,4%	25,4%	9,1%

> Période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

En millions de dollars	Exploration- Production	Gas, Renewables & Power	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Groupe
Résultat opérationnel net ajusté	5 985	485	3 790	1 676	11 958
Capitaux mis en œuvre au 31/12/2016*	107 617	4 976	11 618	5 884	127 423
Capitaux mis en œuvre au 31/12/2017*	107 921	4 692	11 045	6 929	127 727
ROACE	5,6%	10,0%	33,4%	26,2%	9,4%

> Période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

En millions de dollars	Exploration- Production	Gas, Renewables & Power	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Groupe
Résultat opérationnel net ajusté	4 213	427	4 088	1 571	10 245
Capitaux mis en œuvre au 31/03/2016*	104 826	4 669	12 555	5 836	127 754
Capitaux mis en œuvre au 31/03/2017*	106 937	5 036	11 130	6 331	128 810
ROACE	4,0%	8,8%	34,5%	25,8%	8,0%

* Au coût de remplacement (retraités de l'effet de stock après impôts).

Ce communiqué de presse présente les résultats du premier trimestre 2018, issus des comptes consolidés de TOTAL S.A. au 31 mars 2018. Les procédures d'audit par les Commissaires aux Comptes sont en cours. Ce document ne constitue pas le rapport financier annuel au sens de L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

Ce document peut contenir des informations prospectives sur le Groupe (notamment des objectifs et tendances), ainsi que des déclarations prospectives (forward-looking statements) au sens du Private Securities Litigation Reform Act de 1995, concernant notamment la situation financière, les résultats d'opérations, les activités et la stratégie industrielle de TOTAL. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement européen n°809/2004.

Les informations et déclarations prospectives contenues dans ce document sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels et ceux envisagés, tels que notamment la variation des taux de change, le prix des produits pétroliers, la capacité d'effectuer des réductions de coûts ou des gains d'efficacité sans perturbation inopportune des opérations, les considérations de réglementations environnementales et des conditions économiques et financières générales. De même, certaines informations financières reposent sur des estimations notamment lors de l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs et des montants des éventuelles dépréciations d'actifs.

Ni TOTAL ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document. Des informations supplémentaires concernant les facteurs, risques et incertitudes susceptibles d'avoir un effet sur les résultats financiers ou les activités du Groupe sont par ailleurs disponibles dans les versions les plus actualisées du Document de référence déposé par la Société auprès de l'Autorité des marchés financiers et du Form 20-F déposé par la Société auprès de la United States Securities and Exchange Commission (« SEC »).

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances de TOTAL. Les indicateurs de performance excluant les éléments d'ajustement, tels que le résultat opérationnel ajusté, le résultat opérationnel net ajusté et le résultat net ajusté, sont destinés à faciliter l'analyse de la performance financière et la comparaison des résultats entre périodes. Les éléments d'ajustement comprennent :

(i) les éléments non récurrents

En raison de leur caractère inhabituel ou particulièrement significatif, certaines transactions qualifiées « d'éléments non récurrents » sont exclues des informations par secteur d'activité. En général, les éléments non récurrents concernent des transactions qui sont significatives, peu fréquentes ou inhabituelles. Cependant, dans certains cas, des transactions telles que coûts de restructuration ou cessions d'actifs, qui ne sont pas considérées comme représentatives du cours normal de l'activité, peuvent être qualifiées d'éléments non récurrents, bien que des transactions similaires aient pu se produire au cours des exercices précédents, ou risquent de se reproduire lors des exercices futurs.

(ii) l'effet de stock

Les résultats ajustés des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services sont communiqués selon la méthode du coût de remplacement. Cette méthode est utilisée afin de mesurer la performance des secteurs et de faciliter la comparabilité de leurs résultats avec ceux des principaux concurrents du Groupe.

Dans la méthode du coût de remplacement, proche du LIFO (Last In, First Out), la variation de la valeur des stocks dans le compte de résultat est déterminée par référence au différentiel de prix fin de mois d'une période à l'autre ou par référence à des prix moyens de la période selon la nature des stocks concernés et non par la valeur historique des stocks. L'effet de stock correspond à la différence entre les résultats calculés selon la méthode FIFO (First In, First Out) et les résultats selon la méthode du coût de remplacement.

(iii) l'effet des variations de juste valeur

L'effet des variations de juste valeur présenté en éléments d'ajustement correspond, pour certaines transactions, à des différences entre la mesure interne de la performance utilisée par la Direction Générale de TOTAL et la comptabilisation de ces transactions selon les normes IFRS.

Les normes IFRS prévoient que les stocks de trading soient comptabilisés à leur juste valeur en utilisant les cours spot de fin de période. Afin de refléter au mieux la gestion par des transactions dérivées de l'exposition économique liée à ces stocks, les indicateurs internes de mesure de la performance intègrent une valorisation des stocks de trading en juste valeur sur la base de cours forward.

Par ailleurs, dans le cadre de ses activités de trading, TOTAL conclut des contrats de stockage dont la représentation future est enregistrée en juste valeur dans la performance économique interne du Groupe, mais n'est pas autorisée par les normes IFRS.

Dans ce cadre, les résultats ajustés (résultat opérationnel ajusté, résultat opérationnel net ajusté, résultat net ajusté) se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur.

Les chiffres présentés en euros sont obtenus à partir des chiffres en dollars convertis sur la base des taux de change moyen euro/US dollar (€/\$) des périodes concernées et ne résultent pas d'une comptabilité tenue en euros.

Avertissement aux investisseurs américains - La SEC autorise les sociétés pétrolières et gazières sous son autorité à publier séparément les réserves prouvées, probables et possibles qu'elles auraient identifiées conformément aux règles de la SEC. Ce document peut contenir certains termes que les recommandations de la SEC nous interdisent strictement d'utiliser dans les documents officiels qui lui sont adressés, comme notamment les termes "réserves potentielles" ou "ressources". Tout investisseur américain est prié de se reporter au Form 20-F publié par TOTAL, File N° 1-10888, disponible au 2, place Jean Millier – Arche Nord Coupole/Regnault - 92078 Paris-La Défense Cedex, France, ou sur notre site Internet total.com. Ce document est également disponible auprès de la SEC en appelant le 1-800-SEC-0330 ou sur le site Internet de la SEC sec.gov.



Principaux indicateurs

Tableau mis à jour au milieu du mois suivant la fin de chaque trimestre

	\$/€	Brent (\$/b)	Prix moyen de vente liquides*** (\$/b)	Prix moyen de vente gaz (\$/Mbtu)***	Marge de raffinage européenne ERMI* (\$/t)**
Premier trimestre 2018	1,23	66,8	60,3	4,73	25,6
Quatrième trimestre 2017	1,18	61,3	57,6	4,23	35,5
Troisième trimestre 2017	1,17	52,1	48,9	4,05	48,2
Deuxième trimestre 2017	1,10	49,6	45,1	3,93	41,0
Premier trimestre 2017	1,06	53,7	49,2	4,10	38,9

* L'indicateur de marge de raffinage européen (ERMI) est un indicateur de marge de raffinage sur frais variables d'une raffinerie complexe théorique d'Europe du Nord située à Rotterdam. Cette raffinerie traite un cocktail de bruts représentatif de l'approvisionnement moyen de la zone pour fournir les grands produits cotés dans la même zone. Cet indicateur est un indicateur de marge théorique qui diffère de la marge réelle réalisée par Total au cours de chaque période en raison de la configuration particulière de ses raffineries, des effets de mix produit et d'autres conditions opératoires spécifiques à Total au cours de chaque période considérée.

** 1 \$/t = 0,136 \$/b

*** filiales consolidées, hors marges fixes, y compris les sous/sur-enlèvements d'hydrocarbures à la valeur de marché.

Avertissement : ces données sont issues du reporting de Total et ne sont pas auditées. Elles pourraient faire l'objet de modifications ultérieures.

Comptes Total

Comptes consolidés du premier trimestre 2018, normes IFRS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

TOTAL

(non audité)

(en millions de dollars) ^(a)	1 ^{er} trimestre 2018	4 ^{ème} trimestre 2017	1 ^{er} trimestre 2017
Chiffre d'affaires	49 611	47 351	41 183
Droits d'accises	(6 319)	(5 909)	(5 090)
Produits des ventes	43 292	41 442	36 093
Achats, nets de variation de stocks	(29 446)	(27 659)	(23 987)
Autres charges d'exploitation	(6 937)	(6 586)	(6 166)
Charges d'exploration	(204)	(287)	(197)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(2 916)	(5 691)	(4 579)
Autres produits	523	512	2 325
Autres charges	(190)	(570)	(291)
Coût de l'endettement financier brut	(390)	(352)	(331)
Produits et charges de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(41)	(45)	(11)
Coût de l'endettement financier net	(431)	(397)	(342)
Autres produits financiers	240	240	228
Autres charges financières	(170)	(159)	(160)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	484	657	548
Charge d'impôt	(1 596)	(772)	(693)
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 649	730	2 779
Part du Groupe	2 636	1 021	2 849
Intérêts ne conférant pas le contrôle	13	(291)	(70)
Résultat net par action (dollars)	1,00	0,37	1,14
Résultat net dilué par action (dollars)	0,99	0,37	1,13

^(a) Excepté pour les résultats nets par action.

RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

TOTAL

(non audité)

(en millions de dollars)	1 ^{er} trimestre 2018	4 ^{ème} trimestre 2017	1 ^{er} trimestre 2017
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 649	730	2 779
Autres éléments du résultat global			
Pertes et gains actuariels	25	794	126
Variation de la juste valeur des placements en instruments de capitaux propres	7	-	-
Effet d'impôt	2	(373)	(41)
Écart de conversion de consolidation de la société-mère	2 131	1 432	940
Sous-total des éléments ne pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat	2 165	1 853	1 025
Écart de conversion de consolidation	(362)	(585)	(200)
Actifs financiers disponibles à la vente	-	3	(1)
Couverture de flux futurs	178	174	113
Variation du <i>basis spread</i> des opérations en monnaie étrangère	(29)	-	-
Quote-part du résultat global des sociétés mises en équivalence, net d'impôt	(168)	(5)	331
Autres éléments	-	-	3
Effet d'impôt	(48)	(49)	(39)
Sous-total des éléments pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat	(429)	(462)	207
Total autres éléments du résultat global (après impôt)	1 736	1 391	1 232
Résultat global	4 385	2 121	4 011
<i>Part du Groupe</i>	4 356	2 385	4 074
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>	29	(264)	(63)

BILAN CONSOLIDÉ

TOTAL

(en millions de dollars)	31 mars 2018 <i>(non audité)</i>	31 décembre 2017	31 mars 2017 <i>(non audité)</i>
ACTIF			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	24 502	14 587	14 048
Immobilisations corporelles	116 181	109 397	111 100
Sociétés mises en équivalence : titres et prêts	22 332	22 103	21 638
Autres titres	1 710	1 727	1 381
Actifs financiers non courants	1 154	679	877
Impôts différés	5 519	5 206	4 766
Autres actifs non courants	3 633	3 984	4 114
Total actifs non courants	175 031	157 683	157 924
Actifs courants			
Stocks	17 006	16 520	14 985
Clients et comptes rattachés	17 774	14 893	12 235
Autres créances	14 824	14 210	13 955
Actifs financiers courants	2 289	3 393	3 971
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30 092	33 185	27 526
Actifs destinés à être cédés ou échangés	-	2 747	413
Total actifs courants	81 985	84 948	73 085
Total actif	257 016	242 631	231 009
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres			
Capital	8 207	7 882	7 667
Primes et réserves consolidées	120 559	112 040	109 583
Écarts de conversion	(6 413)	(7 908)	(12 819)
Actions autodétenues	(1 166)	(458)	(600)
Total des capitaux propres - part du Groupe	121 187	111 556	103 831
Intérêts ne conférant pas le contrôle	2 499	2 481	2 823
Total des capitaux propres	123 686	114 037	106 654
Passifs non courants			
Impôts différés	11 943	10 828	10 936
Engagements envers le personnel	3 796	3 735	3 711
Provisions et autres passifs non courants	19 268	15 986	16 714
Dettes financières non courantes	40 257	41 340	42 017
Total passifs non courants	75 264	71 889	73 378
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	24 836	26 479	21 633
Autres créditeurs et dettes diverses	17 952	17 779	15 151
Dettes financières courantes	14 909	11 096	13 582
Autres passifs financiers courants	369	245	277
Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou échangés	-	1 106	334
Total passifs courants	58 066	56 705	50 977
Total passif et capitaux propres	257 016	242 631	231 009

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

TOTAL

(non audité)

(en millions de dollars)	1 ^{er} trimestre 2018	4 ^{ème} trimestre 2017	1 ^{er} trimestre 2017
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION			
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 649	730	2 779
Amortissements et pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles	3 046	5 857	4 660
Provisions et impôts différés	114	(44)	(197)
(Plus) Moins-value sur cessions d'actifs	(125)	(71)	(2 232)
Dividendes moins quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	(259)	(54)	(295)
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement	(3 222)	2 206	(54)
Autres, nets	(122)	(9)	40
Flux de trésorerie d'exploitation	2 081	8 615	4 701
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT			
Investissements corporels et incorporels	(5 665)	(4 662)	(2 678)
Coût d'acquisition de sociétés consolidées, net de la trésorerie acquise	(726)	(3)	(319)
Coût d'acquisition de titres	(162)	(231)	(523)
Augmentation des prêts non courants	(171)	(207)	(158)
Investissements	(6 724)	(5 103)	(3 678)
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels	1 978	901	6
Produits de cession de titres consolidés, net de la trésorerie cédée	3	213	2 696
Produits de cession d'autres titres	188	5	9
Remboursement de prêts non courants	416	348	187
Désinvestissements	2 585	1 467	2 898
Flux de trésorerie d'investissement	(4 139)	(3 636)	(780)
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT			
Variation de capital :			
- actionnaires de la société mère	9	33	15
- actions propres	(558)	-	-
Dividendes payés :			
- aux actionnaires de la société mère	(1 516)	(643)	(538)
- aux intérêts ne conférant pas le contrôle	(12)	(54)	(15)
Emission de titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	-
Rémunération des titres subordonnés à durée indéterminée	(150)	(57)	(129)
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	-	(2)	-
Émission nette d'emprunts non courants	(2 480)	1 531	56
Variation des dettes financières courantes	1 707	(878)	(1 413)
Variation des actifs et passifs financiers courants	1 155	(916)	658
Flux de trésorerie de financement	(1 845)	(986)	(1 366)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(3 903)	3 993	2 555
Incidence des variations de change	810	609	374
Trésorerie en début de période	33 185	28 583	24 597
Trésorerie à fin de période	30 092	33 185	27 526

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

TOTAL

(en millions de dollars)	Actions émises		Primes et réserves consolidées	Écarts de conversion	Actions autodétenues		Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
	Nombre	Montant			Nombre	Montant			
Au 1er janvier 2017	2 430 365 862	7 604	105 547	(13 871)	(10 587 822)	(600)	98 680	2 894	101 574
Résultat net du premier trimestre 2017	-	-	2 849	-	-	-	2 849	(70)	2 779
Autres éléments du résultat global	-	-	173	1 052	-	-	1 225	7	1 232
Résultat Global	-	-	3 022	1 052	-	-	4 074	(63)	4 011
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(15)	(15)
Émissions d'actions	23 571 852	63	987	-	-	-	1 050	-	1 050
Rachats d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions d'actions ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paievements en actions	-	-	44	-	-	-	44	-	44
Annulation d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emission de titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	(69)	-	-	-	(69)	-	(69)
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	(6)	-	-	-	(6)	6	-
Autres éléments	-	-	58	-	-	-	58	1	59
Au 31 mars 2017	2 453 937 714	7 667	109 583	(12 819)	(10 587 822)	(600)	103 831	2 823	106 654
Résultat net du 1er avril 2017 au 31 décembre 2017	-	-	5 782	-	-	-	5 782	(262)	5 520
Autres éléments du résultat global	-	-	545	4 911	-	-	5 456	37	5 493
Résultat Global	-	-	6 327	4 911	-	-	11 238	(225)	11 013
Dividendes	-	-	(6 992)	-	-	-	(6 992)	(126)	(7 118)
Émissions d'actions	75 051 902	215	3 444	-	-	-	3 659	-	3 659
Rachats d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions d'actions ⁽¹⁾	-	-	(142)	-	2 211 066	142	-	-	-
Paievements en actions	-	-	107	-	-	-	107	-	107
Annulation d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emission de titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	(233)	-	-	-	(233)	-	(233)
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	(2)	-	-	-	(2)	(2)	(4)
Autres éléments	-	-	(52)	-	-	-	(52)	11	(41)
Au 31 décembre 2017	2 528 989 616	7 882	112 040	(7 908)	(8 376 756)	(458)	111 556	2 481	114 037
Résultat net du premier trimestre 2018	-	-	2 636	-	-	-	2 636	13	2 649
Autres éléments du résultat global	-	-	225	1 495	-	-	1 720	16	1 736
Résultat Global	-	-	2 861	1 495	-	-	4 356	29	4 385
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(12)	(12)
Émissions d'actions	104 830 551	325	5 675	-	-	-	6 000	-	6 000
Rachats d'actions	-	-	-	-	(12 471 369)	(708)	(708)	-	(708)
Cessions d'actions ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paievements en actions	-	-	129	-	-	-	129	-	129
Annulation d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emission de titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	(81)	-	-	-	(81)	-	(81)
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	(4)	-	-	-	(4)	4	-
Autres éléments	-	-	(61)	-	-	-	(61)	(3)	(64)
Au 31 mars 2018	2 633 820 167	8 207	120 559	(6 413)	(20 848 125)	(1 166)	121 187	2 499	123 686

⁽¹⁾ Actions propres destinées à la couverture des plans d'actions gratuites dont bénéficient les salariés du Groupe.

INFORMATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

TOTAL

(non audité)

1 ^{er} trimestre 2018 (en millions de dollars)	Exploration & Production	Gas, Renewables & Power	Raffinage Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	2 467	4 091	21 739	21 308	6	-	49 611
Chiffre d'affaires Groupe	6 924	468	7 956	198	97	(15 643)	-
Droits d'accises	-	-	(847)	(5 472)	-	-	(6 319)
Produits des ventes	9 391	4 559	28 848	16 034	103	(15 643)	43 292
Charges d'exploitation	(4 045)	(4 526)	(27 879)	(15 503)	(277)	15 643	(36 587)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(2 350)	(70)	(313)	(174)	(9)	-	(2 916)
Résultat opérationnel	2 996	(37)	656	357	(183)	-	3 789
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	641	34	128	86	(2)	-	887
Impôts du résultat opérationnel net	(1 550)	(15)	(104)	(103)	96	-	(1 676)
Résultat opérationnel net	2 087	(18)	680	340	(89)	-	3 000
Coût net de la dette nette							(351)
Intérêts ne conférant pas le contrôle							(13)
Résultat net - part du groupe							2 636

1 ^{er} trimestre 2018 (éléments d'ajustement) ^(a) (en millions de dollars)	Exploration & Production	Gas, Renewables & Power	Raffinage Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	-	(11)	-	-	-	-	(11)
Chiffre d'affaires Groupe	-	-	-	-	-	-	-
Droits d'accises	-	-	-	-	-	-	-
Produits des ventes	-	(11)	-	-	-	-	(11)
Charges d'exploitation	(53)	(92)	(38)	(29)	(9)	-	(221)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	-	(22)	-	-	-	-	(22)
Résultat opérationnel^(b)	(53)	(125)	(38)	(29)	(9)	-	(254)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	(101)	(11)	(21)	(1)	-	-	(134)
Impôts du résultat opérationnel net	58	3	19	3	-	-	83
Résultat opérationnel net^(b)	(96)	(133)	(40)	(27)	(9)	-	(305)
Coût net de la dette nette							(10)
Intérêts ne conférant pas le contrôle							67
Résultat net - part du groupe							(248)

^(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

^(b) Dont effet stock

Sur le résultat opérationnel	-	-	(38)	(29)	-		
Sur le résultat opérationnel net	-	-	(23)	(27)	-		

1 ^{er} trimestre 2018 (ajusté) (en millions de dollars)	Exploration & Production	Gas, Renewables & Power	Raffinage Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	2 467	4 102	21 739	21 308	6	-	49 622
Chiffre d'affaires Groupe	6 924	468	7 956	198	97	(15 643)	-
Droits d'accises	-	-	(847)	(5 472)	-	-	(6 319)
Produits des ventes	9 391	4 570	28 848	16 034	103	(15 643)	43 303
Charges d'exploitation	(3 992)	(4 434)	(27 841)	(15 474)	(268)	15 643	(36 366)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(2 350)	(48)	(313)	(174)	(9)	-	(2 894)
Résultat opérationnel ajusté	3 049	88	694	386	(174)	-	4 043
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	742	45	149	87	(2)	-	1 021
Impôts du résultat opérationnel net	(1 608)	(18)	(123)	(106)	96	-	(1 759)
Résultat opérationnel net ajusté	2 183	115	720	367	(80)	-	3 305
Coût net de la dette nette							(341)
Intérêts ne conférant pas le contrôle							(80)
Résultat net ajusté - part du groupe							2 884

1 ^{er} trimestre 2018 (en millions de dollars)	Exploration & Production	Gas, Renewables & Power	Raffinage Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements	5 871	249	332	228	44	-	6 724
Désinvestissements	2 251	78	25	228	3	-	2 585
Flux de trésorerie d'exploitation (*)	3 569	(179)	(1 109)	(60)	(140)	-	2 081

(*) À compter du 1^{er} janvier 2018, afin de mieux refléter la performance opérationnelle des secteurs, les frais financiers ont été sectorisés dans le secteur Holding. Les données 2017 ont été retraitées.

INFORMATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

TOTAL

(non audité)

4 ^{ème} trimestre 2017 (en millions de dollars)	Exploration & Production	Gas, Renewables & Power	Raffinage Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	2 185	4 083	20 661	20 419	3	-	47 351
Chiffre d'affaires Groupe	6 506	311	7 890	207	90	(15 004)	-
Droits d'accises	-	-	(828)	(5 081)	-	-	(5 909)
Produits des ventes	8 691	4 394	27 723	15 545	93	(15 004)	41 442
Charges d'exploitation	(3 806)	(4 385)	(26 191)	(14 849)	(305)	15 004	(34 532)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(4 890)	(319)	(284)	(185)	(13)	-	(5 691)
Résultat opérationnel	(5)	(310)	1 248	511	(225)	-	1 219
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	348	51	199	76	6	-	680
Impôts du résultat opérationnel net	(537)	(86)	(67)	(157)	55	-	(792)
Résultat opérationnel net	(194)	(345)	1 380	430	(164)	-	1 107
Coût net de la dette nette	-	-	-	-	-	-	(377)
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	291
Résultat net - part du groupe							1 021

4 ^{ème} trimestre 2017 (éléments d'ajustement) ^(a) (en millions de dollars)	Exploration & Production	Gas, Renewables & Power	Raffinage Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	-	21	-	-	-	-	21
Chiffre d'affaires Groupe	-	-	-	-	-	-	-
Droits d'accises	-	-	-	-	-	-	-
Produits des ventes	-	21	-	-	-	-	21
Charges d'exploitation	-	(243)	355	33	-	-	145
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(2 382)	(266)	(3)	(10)	-	-	(2 661)
Résultat opérationnel^(b)	(2 382)	(488)	352	23	-	-	(2 495)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	(112)	(22)	9	(19)	-	-	(144)
Impôts du résultat opérationnel net	495	(67)	133	(10)	(136)	-	415
Résultat opérationnel net^(b)	(1 999)	(577)	494	(6)	(136)	-	(2 224)
Coût net de la dette nette	-	-	-	-	-	-	(8)
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	381
Résultat net - part du groupe							(1 851)

^(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

^(b) Dont effet stock

Sur le résultat opérationnel	-	-	423	31	-	-	-
Sur le résultat opérationnel net	-	-	354	11	-	-	-

4 ^{ème} trimestre 2017 (ajusté) (en millions de dollars)	Exploration & Production	Gas, Renewables & Power	Raffinage Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	2 185	4 062	20 661	20 419	3	-	47 330
Chiffre d'affaires Groupe	6 506	311	7 890	207	90	(15 004)	-
Droits d'accises	-	-	(828)	(5 081)	-	-	(5 909)
Produits des ventes	8 691	4 373	27 723	15 545	93	(15 004)	41 421
Charges d'exploitation	(3 806)	(4 142)	(26 546)	(14 882)	(305)	15 004	(34 677)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(2 508)	(53)	(281)	(175)	(13)	-	(3 030)
Résultat opérationnel ajusté	2 377	178	896	488	(225)	-	3 714
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	460	73	190	95	6	-	824
Impôts du résultat opérationnel net	(1 032)	(19)	(200)	(147)	191	-	(1 207)
Résultat opérationnel net ajusté	1 805	232	886	436	(28)	-	3 331
Coût net de la dette nette	-	-	-	-	-	-	(369)
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	(90)
Résultat net ajusté - part du groupe							2 872

4 ^{ème} trimestre 2017 (en millions de dollars)	Exploration & Production	Gas, Renewables & Power	Raffinage Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements	3 490	306	710	570	27	-	5 103
Désinvestissements	1 334	46	36	45	6	-	1 467
Flux de trésorerie d'exploitation (*)	4 174	667	3 030	1 015	(271)	-	8 615

(*) A compter du 1er janvier 2018, afin de mieux refléter la performance opérationnelle des secteurs, les frais financiers ont été sectorisés dans le secteur Holding. Les données 2017 ont été retraitées.

INFORMATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

TOTAL

(non audité)

1 ^{er} trimestre 2017 (en millions de dollars)	Exploration & Production	Gas, Renewables & Power	Raffinage Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	2 103	3 197	18 574	17 298	11	-	41 183
Chiffre d'affaires Groupe	5 548	309	6 346	274	105	(12 582)	-
Droits d'accises	-	-	(701)	(4 389)	-	-	(5 090)
Produits des ventes	7 651	3 506	24 219	13 183	116	(12 582)	36 093
Charges d'exploitation	(3 687)	(3 469)	(22 878)	(12 665)	(233)	12 582	(30 350)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(4 068)	(72)	(287)	(144)	(8)	-	(4 579)
Résultat opérationnel	(104)	(35)	1 054	374	(125)	-	1 164
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	190	(45)	2 453	30	22	-	2 650
Impôts du résultat opérationnel net	(439)	(37)	(356)	(108)	171	-	(769)
Résultat opérationnel net	(353)	(117)	3 151	296	68	-	3 045
Coût net de la dette nette							(266)
Intérêts ne conférant pas le contrôle							70
Résultat net - part du groupe							2 849

1 ^{er} trimestre 2017 (éléments d'ajustement) ^(a) (en millions de dollars)	Exploration & Production	Gas, Renewables & Power	Raffinage Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	-	-	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires Groupe	-	-	-	-	-	-	-
Droits d'accises	-	-	-	-	-	-	-
Produits des ventes	-	-	-	-	-	-	-
Charges d'exploitation	-	(89)	57	(15)	-	-	(47)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(1 854)	(26)	(50)	-	-	-	(1 930)
Résultat opérationnel^(b)	(1 854)	(115)	7	(15)	-	-	(1 977)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	(210)	(63)	2 209	5	-	-	1 941
Impôts du résultat opérationnel net	329	-	(88)	5	-	-	246
Résultat opérationnel net^(b)	(1 735)	(178)	2 128	(5)	-	-	210
Coût net de la dette nette							(7)
Intérêts ne conférant pas le contrôle							88
Résultat net - part du groupe							291

^(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

^(b) Dont effet stock

Sur le résultat opérationnel	-	-	83	(15)	-	-	-
Sur le résultat opérationnel net	-	-	58	(5)	-	-	-

1 ^{er} trimestre 2017 (ajusté) (en millions de dollars)	Exploration & Production	Gas, Renewables & Power	Raffinage Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	2 103	3 197	18 574	17 298	11	-	41 183
Chiffre d'affaires Groupe	5 548	309	6 346	274	105	(12 582)	-
Droits d'accises	-	-	(701)	(4 389)	-	-	(5 090)
Produits des ventes	7 651	3 506	24 219	13 183	116	(12 582)	36 093
Charges d'exploitation	(3 687)	(3 380)	(22 935)	(12 650)	(233)	12 582	(30 303)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(2 214)	(46)	(237)	(144)	(8)	-	(2 649)
Résultat opérationnel ajusté	1 750	80	1 047	389	(125)	-	3 141
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	400	18	244	25	22	-	709
Impôts du résultat opérationnel net	(768)	(37)	(268)	(113)	171	-	(1 015)
Résultat opérationnel net ajusté	1 382	61	1 023	301	68	-	2 835
Coût net de la dette nette							(259)
Intérêts ne conférant pas le contrôle							(18)
Résultat net ajusté - part du groupe							2 558

1 ^{er} trimestre 2017 (en millions de dollars)	Exploration & Production	Gas, Renewables & Power	Raffinage Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements	2 636	315	266	439	22	-	3 678
Désinvestissements	113	4	2 740	36	5	-	2 898
Flux de trésorerie d'exploitation (*)	2 801	140	1 762	331	(333)	-	4 701

(*) À compter du 1^{er} janvier 2018, afin de mieux refléter la performance opérationnelle des secteurs, les frais financiers ont été sectorisés dans le secteur Holding. Les données 2017 ont été retraitées.

Réconciliation des informations par secteur avec les états financiers consolidés

TOTAL

(non audité)

1 ^{er} trimestre 2018 (en millions de dollars)	Ajusté	Éléments d'ajustement ^(a)	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	49 622	(11)	49 611
Droits d'accises	(6 319)	-	(6 319)
Produits des ventes	43 303	(11)	43 292
Achats, nets de variation de stocks	(29 360)	(86)	(29 446)
Autres charges d'exploitation	(6 802)	(135)	(6 937)
Charges d'exploration	(204)	-	(204)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(2 894)	(22)	(2 916)
Autres produits	374	149	523
Autres charges	(60)	(130)	(190)
Coût de l'endettement financier brut	(380)	(10)	(390)
Produits et charges de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(41)	-	(41)
Coût de l'endettement financier net	(421)	(10)	(431)
Autres produits financiers	240	-	240
Autres charges financières	(170)	-	(170)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	637	(153)	484
Charge d'impôt	(1 679)	83	(1 596)
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 964	(315)	2 649
Part du Groupe	2 884	(248)	2 636
Intérêts ne conférant pas le contrôle	80	(67)	13

^(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

1 ^{er} trimestre 2017 (en millions de dollars)	Ajusté	Éléments d'ajustement ^(a)	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	41 183	-	41 183
Droits d'accises	(5 090)	-	(5 090)
Produits des ventes	36 093	-	36 093
Achats, nets de variation de stocks	(23 990)	3	(23 987)
Autres charges d'exploitation	(6 116)	(50)	(6 166)
Charges d'exploration	(197)	-	(197)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(2 649)	(1 930)	(4 579)
Autres produits	108	2 217	2 325
Autres charges	(58)	(233)	(291)
Coût de l'endettement financier brut	(324)	(7)	(331)
Produits et charges de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(11)	-	(11)
Coût de l'endettement financier net	(335)	(7)	(342)
Autres produits financiers	228	-	228
Autres charges financières	(160)	-	(160)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	591	(43)	548
Charge d'impôt	(939)	246	(693)
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 576	203	2 779
Part du Groupe	2 558	291	2 849
Intérêts ne conférant pas le contrôle	18	(88)	(70)

^(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

**Annexe 2 – Autres communiqués de presse diffusés depuis la publication
du Document de Référence**

Abou Dhabi : Total consolide son partenariat stratégique avec ADNOC en obtenant des participations dans les deux nouvelles concessions offshore d'Umm Shaif & Nasr (20%) et de Lower Zakum (5%) pour 40 ans

18/03/2018

Communiqué de presse

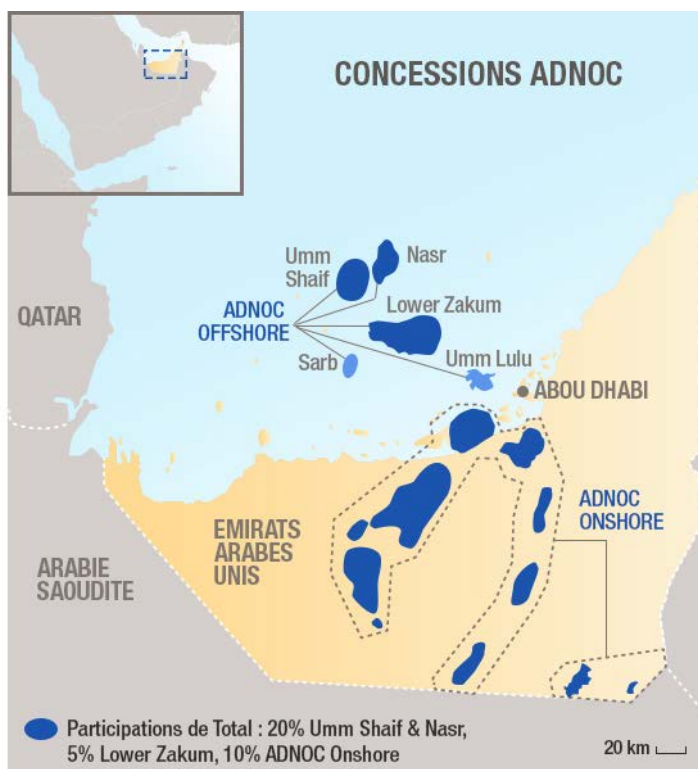
Paris, 18 mars 2018 – Total a signé deux nouveaux accords de concession avec le *Supreme Petroleum Council* représentant le gouvernement de l'Emirat d'Abou Dhabi (Emirats Arabes Unis) et la compagnie nationale Abu Dhabi National Oil Company (ADNOC). Dans le cadre de ces accords, Total obtient une participation de 20% dans la nouvelle concession Umm Shaif & Nasr et de 5% dans la concession de Lower Zakum, à compter du 9 mars 2018, en contrepartie du versement d'un bonus global de 1,45 milliard de dollars, représentant un coût d'accès aux réserves de l'ordre de 1 dollar par baril. Ces participations apportent à Total une production de 80 000 barils par jour en 2018.

Respectivement situés à 135 et 65 kilomètres au large des côtes, Umm Shaif et Lower Zakum sont deux des principaux champs offshore et représentent près de 20% de la production d'Abou Dhabi. Au-delà des réserves de pétrole géantes avec un potentiel de croissance de production au-delà de 450 000 barils par jour (en incluant Nasr – la production actuelle est d'environ 300 000 barils par jour), Umm Shaif contient également un dôme géant de gaz dont le développement est prévu dans le cadre de la concession, avec un objectif de production de 500 mmscfd de gaz. ADNOC Offshore (filiale à 100% d'ADNOC) sera l'opérateur de l'ensemble des concessions en mer d'Abou Dhabi auquel Total, en tant que partenaire des concessions, apportera son expertise par la mise à disposition de personnel ainsi que la réalisation d'études.

« Ces accords constituent une nouvelle étape majeure dans notre longue histoire avec Abou Dhabi et ADNOC depuis 1939. Après la signature en 2015 de la concession ADNOC Onshore, ils confirment notre engagement auprès d'ADNOC pour les 40 prochaines années », a déclaré Patrick Pouyanné, Président-directeur général de Total. *« Avec une participation globale de 25% sur deux concessions, nous sommes honorés qu'ADNOC ait choisi Total comme son principal partenaire sur ces concessions offshore qui contiennent des réserves géantes à faible coût technique et présentent un potentiel de croissance significatif. En particulier, nous sommes ravis de la confiance témoignée par ADNOC en nous attribuant une participation de 20% sur la seule concession d'Umm Shaif & Nasr et d'être ainsi le partenaire leader sur cet actif sur lequel nous comptons apporter toutes nos compétences pour tirer le meilleur parti de l'upside que constituent les réserves de gaz tout en développant de façon optimale la production de pétrole. »*

« Total est partenaire d'Abou Dhabi depuis près de 80 ans dans le développement de nos ressources pétrolières et gazières et a étroitement collaboré avec ADNOC à plusieurs étapes de notre chaîne de valeur », a déclaré Dr Sultan Ahmed Al Jaber, directeur général d'ADNOC. *« L'annonce d'aujourd'hui marque une étape importante pour renforcer un partenariat qui nous apporte de la valeur et des bénéfices mutuels avec l'une des majors intégrées les plus importantes au monde. »*

En outre, dans le cadre de ce partenariat, Total a également prolongé avec ADNOC pour trois années supplémentaires la concession du champ offshore Abu Al Bukoosh opéré par Total avec une participation de 100%. Ce champ produit environ 10 000 barils par jour.



Total aux Emirats Arabes Unis

Total est présent aux Emirats Arabes Unis depuis près de 80 ans et bénéficie d'un ancrage solide dans la région, reflété par la taille et la diversité de ses actifs et de ses partenariats. En 2017, le Groupe a porté sa production aux Emirats à 290 000 barils équivalent pétrole par jour.

Total a détenu une participation de 13,3% dans la concession d'ADMA pendant 65 ans, jusqu'à son expiration le 8 mars 2018.

Outre les nouvelles participations dans les concessions d'Umm Shaif & Nasr (20%) et Lower Zakum (5%), Total détient, **en partenariat avec ADNOC :**

- 10% de la concession d'ADNOC Onshore pour une durée de 40 ans (anciennement ADCO)
- 15% d'ADNOC Gas Processing (anciennement GASCO)
- 5% d'ADNOC LNG (anciennement ADGAS)
- 5% de National Gas Shipping Company (NGSCO)
- 33,33% d'ADNOC Fertilizer (anciennement FERTIL)

Total détient une participation de 24,5% de Dolphin Energy Ltd., **en partenariat avec la société Mubadala, détenue par le gouvernement d'Abou Dhabi.**

En outre, Total détient 100% et opère le **champ d'Abu Al Bukoosh.**

Dans le domaine de la production d'électricité, Total est également partenaire du **projet Shams, la plus grande centrale solaire à concentration en fonctionnement au monde (100 MW)**, inaugurée en 2013 ainsi que depuis 2001 dans l'**usine de dessalement et centrale électrique de Taweelah** qui satisfait environ 20% des besoins en eau et en électricité d'Abou Dhabi.

Enfin, le Groupe est également l'un des leaders de la production et de la commercialisation de **lubrifiants industriels et automobiles** avec une usine de fabrication de lubrifiants aux Emirats qui approvisionne l'ensemble de la région.

* * * * *

Total contacts

- Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress

- Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant des dites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives

Apprentissage des jeunes : Total s'engage en devenant le principal partenaire des « Écoles de Production » pour atteindre l'ambition « 100 Écoles de Production pour la France »

20/03/2018

Communiqué de presse

Paris – Dominique Hiesse, Président de la Fédération Nationale des Écoles de Production (FNEP) et Patrick Pouyanné, Président-directeur général de Total, ont signé aujourd'hui un partenariat entre La Fondation Total et les Écoles de Production.

Dans le cadre d'une convention de mécénat, la Fondation Total s'engage à apporter un soutien financier de 60 millions € sur 10 ans à la FNEP. Cet accompagnement dans la durée permettra d'accélérer le développement des Écoles de Production en France, notamment dans les métiers à vocation industrielle, et ainsi couvrir le territoire français, à raison d'une école par département.

La FNEP obtient des résultats concrets dans la qualification de jeunes en décrochage scolaire. Elle a pour ambition de déployer un réseau de 100 Écoles de Production d'ici 10 ans, ce qui implique d'en créer environ 8 par an. Ce partenariat de grande ampleur, en ligne avec l'action de la Fondation Total en matière d'insertion et de qualification des jeunes, permettra de créer jusqu'à 6 nouvelles écoles de production par an.

La FNEP et la Fondation Total offriront ainsi à des centaines de jeunes des formations qualifiantes et reconnues dans le secteur de l'industrie. À terme, près de 2000 jeunes sortiront chaque année diplômés des Écoles de Production.

« L'appui de Total est un acte de reconnaissance très important qui va marquer l'histoire des Écoles de Production. Ce partenariat avec la Fondation Total, grâce aux moyens mis à disposition, permettra d'assurer et d'élargir l'avenir de nos écoles », a commenté Dominique Hiesse, Président de la Fédération Nationale des Ecoles de Production. « Les Écoles de Production sont un véritable rempart contre le décrochage scolaire puisque l'idée est de faire son métier en allant à l'école et de retrouver le plaisir d'apprendre. Chez nous, les jeunes travaillent pour de vrais clients, à partir de vraies commandes, facturées au prix du marché. A la fin de leur apprentissage, c'est comme s'ils avaient travaillé en entreprise, ils sont donc opérationnels tout de suite. D'ailleurs, 100% des jeunes trouvent du travail à la sortie ! »

« Je suis très fier que Total soutienne les Écoles de Production. Ces écoles sont reconnues pour leur succès en termes d'apprentissage et d'insertion professionnelle des jeunes », a déclaré Patrick Pouyanné, Président-directeur général de Total. « Certains peuvent s'interroger sur le lien entre une multinationale et ces écoles. Je suis convaincu qu'un groupe comme Total, qui est un des gagnants de la mondialisation, a le devoir de partager ses réussites avec les territoires qui y ont contribué. Nous sommes naturellement attachés à la France, à son industrie et à sa jeunesse. Associer le nom d'une grande entreprise industrielle à cette formation par l'apprentissage aidera à mettre en lumière ces filières, si importantes pour l'accès à l'emploi des jeunes. L'entreprise est un acteur de la Cité, avec une responsabilité sociale et citoyenne. Par cette action d'ampleur pour nos jeunes et nos territoires, nous le démontrons en nous engageant concrètement. »

Au-delà de ce partenariat entre la Fondation Total et les Écoles de Production, Total a décidé de soutenir le développement de l'apprentissage en accueillant chaque année 1500 apprentis dans les divers sites du Groupe à travers la France (soit l'équivalent d'environ 5% de ses effectifs dans le pays).

A propos des « Écoles de Production » :

La Fédération Nationale des Écoles de Production est un réseau d'établissements privés d'enseignement technique, à but non lucratif, reconnus par l'État. La FNEP compte 25 Écoles de Production en France, qui préparent plus de 750 élèves à des diplômes professionnels d'État (CAP, BAC pro ou certifications professionnelles).

Les Écoles de Production proposent à des jeunes de 15 à 18 ans des formations qualifiantes et insérantes basées sur une pédagogie du « faire pour apprendre ». Les élèves

y apprennent un métier en fabriquant des produits ou en proposant des services, pour répondre à de réelles commandes clients. Ces méthodes d'apprentissage innovantes favorisent l'insertion professionnelle des jeunes. Les écoles offrent des formations variées, pour des métiers qui recrutent, dans différents secteurs d'activités (industrie, construction, automobile, digital, restauration, métiers du bois et paysagers). <https://www.ecoles-de-production.com/>

A propos de la Fondation Total :

L'engagement sociétal de Total s'inscrit dans son ambition de devenir la major de l'énergie responsable. La Fondation Total souhaite contribuer, aux côtés des acteurs de la cité, au développement des territoires d'ancrage du Groupe Total.

La Fondation agit plus particulièrement auprès des jeunes parce qu'il est essentiel de leur donner les moyens de se construire et de construire un avenir meilleur.

Elle agit sur quatre axes essentiels au développement des territoires : Insertion & Qualification des jeunes, Sécurité sur les routes, Forêts & climat, et Cultures & patrimoine.

Ces programmes sont mis en œuvre et définis avec des acteurs identifiés pour leur expérience permettant des réponses efficaces aux enjeux de la société.

Total contacts

- Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress
- Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant des dites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs. Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.

Total devient le partenaire fondateur du Cathay Smart Energy Fund pour investir dans le secteur des énergies nouvelles en Chine

27/03/2018

Communiqué de presse

Paris – Total Energy Ventures (« TEV »), Hubei High Technology Investment Guiding Fund Management Co., Ltd. (« Hubei High Tech ») et Cathay Capital ont signé un protocole d'accord en vue de lancer le Cathay Smart Energy Fund, un fonds d'investissement dédié au secteur de l'énergie en Chine.

Ce fonds concentrera ses investissements sur les technologies émergentes et les nouveaux modèles économiques du secteur de l'énergie en Chine, dont les énergies renouvelables, l'Internet de l'énergie, le stockage de l'énergie, l'énergie décentralisée, l'énergie intelligente et les activités bas carbone. Il permettra à Total d'explorer les nouvelles opportunités en Chine ainsi que d'identifier de nouveaux modèles économiques et de nouvelles technologies.

TEV et Hubei High Tech abonderont le fonds à hauteur de 300 millions de renminbi (50 millions de dollars) chacun. À l'issue de ce premier tour, d'autres partenaires rejoindront le fonds, dont le volume final de capitaux a pour objectif de dépasser 1,5 milliard de renminbi (environ 250 millions de dollars).

« La Chine est à l'avant-garde des technologies de l'énergie du XXIème siècle. A travers cet investissement, nous sommes enthousiastes à l'idée de nous associer à l'écosystème d'innovation du secteur de l'énergie en Chine, grâce à la connaissance du marché chinois que nous apporte Cathay Capital. Nous pensons qu'il représente un fort potentiel d'innovation et de croissance dans des domaines liés aux énergies nouvelles et au développement durable et résonne avec l'ambition de Total de devenir la major de l'énergie responsable », a déclaré Patrick Pouyanné, président-directeur général de Total.

À propos de Total Energy Ventures

Total Energy Ventures est le fonds d'investissement du Groupe dans les start-up de l'énergie. Ses prises de participations soutiennent les technologies et entreprises innovantes dans des domaines tels que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, le stockage d'énergie, la digital energy, l'internet des objets et la mobilité durable. Son portefeuille comprend des entreprises comme Autogrid, Stem, Sigfox et Ontruck.

TEV est présent dans le monde entier et a déjà investi 10 millions d'euros dans le Sino French Innovation Fund, dont un tiers des investissements sont dédiés à la Chine.

À propos de Total en Chine

Présent en Chine depuis bientôt 40 ans, Total est le premier acteur mondial de l'énergie à avoir pénétré le secteur chinois de l'exploration pétrolière et gazière offshore et du raffinage.

Fort de ses quelque 5 000 collaborateurs dans le pays, le Groupe est actif sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur de l'énergie en Chine, notamment dans l'exploration et la production, le gaz, les énergies renouvelables et l'électricité, le raffinage et la chimie, ainsi que les activités de marketing et de services. Total ne cesse de développer de nouvelles opportunités commerciales avec des partenaires chinois, en Chine et dans le reste du monde.

A propos de Hubei High Tech

Hubei High Tech est la plate-forme d'investissement et de financement de la province du Hubei. Elle se concentre sur le soutien et le développement des industries émergentes et stratégiques, et dispose d'une connaissance approfondie de l'industrie de l'énergie éolienne et solaire, ainsi que d'autres énergies nouvelles.

A propos de Cathay Capital

Cathay Capital Private Equity, fondée par Mingpo Cai et Edouard Moinet à Paris en 2006, est la première société de capital-développement globale créée par des entrepreneurs pour des entrepreneurs. Expert de la création de valeur à travers les investissements cross-border en Europe, en Chine, et en Amérique du Nord, Cathay Capital se consacre à aider les équipes de management des sociétés de son portefeuille à grandir et à réussir au-delà de leurs frontières initiales. Grâce à sa plateforme unique sur 3 continents – avec des bureaux implantés à Shanghai, Beijing, New York, San Francisco, Munich et Paris, Cathay Capital permet d'accélérer localement les stratégies de croissance cross-border en lien avec ses vastes écosystèmes locaux. L'équipe Cathay – forte de 80 personnes – gère actuellement 8 véhicules d'investissement pour un total d'actifs sous gestion de plus de 2 milliards d'euros.

* * * * *

Contacts chez Total

- Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress
- Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant desdites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.

Algérie : démarrage de la production du champ gazier de Timimoun

29/03/2018

Communiqué de presse

Paris – Total annonce la mise en production du champ gazier de Timimoun, situé dans le Sud-ouest algérien. Le complexe de production, d'une capacité de 5 millions de mètres cubes de gaz par jour en plateau (environ 30 000 barils équivalent pétrole par jour (bep/j)), est opéré conjointement par Sonatrach (51%), Total (37,75%) et Cepsa (11,25%).

« *La mise en production de Timimoun constitue une nouvelle étape de l'histoire du Groupe en Algérie, dont nous sommes un partenaire de long terme. Réalisé dans le budget prévu, le projet va contribuer à la croissance de la production de Total en 2018* », a déclaré Arnaud Breuillac, directeur général Exploration-Production de Total.

La production du champ sera assurée par 37 puits qui seront reliés à une usine de traitement du gaz raccordée au gazoduc transportant le gaz des gisements du Sud-Ouest algérien à Hassi R'mel (GR5).

Total en Algérie

Total est un acteur historique de l'exploration-production en Algérie depuis 1952. En 2017, la production du Groupe a atteint 15 000 bep/j. Elle provient intégralement du champ de gaz et de condensats de Tin Fouyé Tabankort (TFT), situé à 300 kilomètres à l'ouest de la frontière libyenne, dont le Groupe détient 35 %. En Algérie, Total est également présent dans la commercialisation de lubrifiants et de bitumes.

A travers l'acquisition de Maersk Oil, finalisée le 8 mars 2018, le Groupe a obtenu une participation de 12,25% dans les champs pétroliers El-Merk, Hassi Berkine et Ourhoud avec une capacité de production de 400 000 bep/j.

En novembre 2017, Total a également annoncé le projet d'acquisition du portefeuille d'actifs amont de gaz naturel liquéfié (GNL) d'Engie qui permettra au Groupe de compléter son portefeuille mondial de GNL avec 4,6 millions de tonnes grâce aux contrats d'approvisionnement avec Sonatrach une fois la transaction clôturée.

* * * * *

Total contacts

- Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress
- Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant desdites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.

Résultat de l'option pour le paiement du troisième acompte sur dividende au titre de 2017 en actions

05/04/2018

Communiqué de presse

Paris, 5 avril 2018 - Le Conseil d'administration de Total S.A., réuni le 14 mars 2018, a décidé la mise en distribution du troisième acompte au titre de l'exercice 2017 d'un montant de 0,62 euro par action et a donné à chaque actionnaire, dans les conditions fixées par la quatrième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2017, le choix de le recevoir en numéraire ou en actions nouvelles de la Société.

La période d'option était ouverte du 19 mars 2018 au 28 mars 2018 inclus. À la clôture de cette période, 44% des droits ont été exercés en faveur du paiement du troisième acompte au titre de l'exercice 2017 en actions.

15 559 601 actions nouvelles seront émises, représentant 0,59% du capital de la Société sur la base du capital existant au 31 mars 2018. Le prix d'émission des actions nouvelles émises en paiement de ce troisième acompte a été fixé le 14 mars 2018 à 45,70 euros. Ce prix est égal à la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant le Conseil d'administration du 14 mars 2018, diminuée du montant de l'acompte, sans décote.

Le règlement, la livraison des actions et leur admission sur Euronext Paris interviendront le 9 avril 2018. Ces actions porteront jouissance immédiate et seront entièrement assimilées aux actions déjà admises.

Conformément aux annonces sur la politique de retour à l'actionnaire faites le 8 février 2018, de façon à éviter toute dilution liée à l'émission d'actions nouvelles, le Groupe procédera au rachat au cours du trimestre de ces actions nouvellement émises en vue de leur annulation.

Le montant du troisième acompte au titre de l'exercice 2017 à verser en numéraire aux actionnaires n'ayant pas retenu l'option du paiement en actions s'élève à 910 millions d'euros et sera payé à compter du 9 avril 2018.

Total contacts

- Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress
- Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant desdites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.

Likouala SA : position de Total

10/04/2018

Communiqué de presse

Paris – Total est cité par le quotidien Le Monde dans une enquête publiée ce jour portant sur la société congolaise Likouala SA.

Dans ce cadre, Total tient à rappeler les faits suivants :

- En 2003, la République du Congo sort d'une longue guerre civile et son économie souffre. Le pays a un besoin urgent de fonds. Il négocie avec le FMI et le Club de Paris, un groupe de créanciers publics dont le rôle est de trouver des solutions coordonnées et durables aux difficultés de paiement de pays endettés.
- Dans ce contexte, dans le cadre d'un accord global signé en 2003, Total a transféré sa participation de 65% dans le champ pétrolier de Likouala à la République du Congo.
- La République du Congo a décidé de monétiser ses intérêts dans le champ de Likouala, en les cédant à la société Likouala SA et a demandé à Total de l'assister dans la mise en place de cette transaction avec des établissements financiers de la meilleure réputation.
- Le FMI a été tenu informé de l'opération par les autorités de la République du Congo, notamment par un courrier daté du 17 novembre 2004 qui en atteste. Ce document est public et disponible sur le site internet du FMI. Pour le consulter, cliquer [ici](#).

Total n'a donc pas contribué à aider la République du Congo à contourner la vigilance de ses créanciers internationaux. En République du Congo, comme dans l'ensemble des pays dans lesquels Total exerce ses activités, le Groupe agit dans le respect des réglementations locales et internationales applicables.

À propos de Total

Total est un groupe mondial et global de l'énergie, l'une des premières compagnies pétrolières et gazières internationales, et acteur majeur des énergies bas carbone. Ses 98 000 collaborateurs s'engagent pour une énergie meilleure, plus sûre, plus propre, plus efficace, plus innovante, et accessible au plus grand nombre. Présent dans plus de 130 pays, Total met tout en œuvre pour que ses activités soient accompagnées d'effets positifs dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux.

* * * * *

Total contacts

Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress

Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant des dites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.

Arabie Saoudite : Saudi Aramco et Total signent un accord en vue de construire un complexe pétrochimique géant

10/04/2018

Communiqué de presse

Paris – À l’occasion de la visite à Paris de S.A.R le Prince héritier Mohammed ben Salmane d’Arabie Saoudite, Saudi Aramco et Total ont signé un protocole d’accord en vue de construire un complexe pétrochimique géant à Jubail en Arabie Saoudite.

Ce complexe s’intégrera en aval de la raffinerie SATORP, une joint-venture entre Saudi Aramco (62,5 %) et Total (37,5 %) située à Jubail, et sera conçu de façon à maximiser les synergies opérationnelles entre les sites. Cette raffinerie de taille mondiale, dont la capacité au démarrage en 2014 était de 400 000 barils par jour et qui est aujourd’hui de 440 000 barils par jour, est reconnue comme étant l’une des plus performantes au monde.

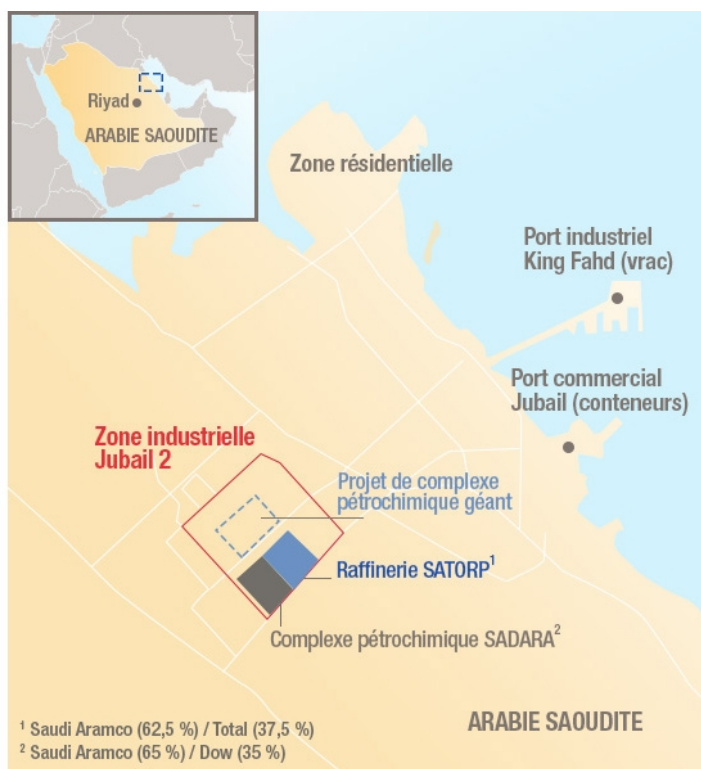
Situé à côté de la raffinerie SATORP au sein de la même zone industrielle, ce nouveau complexe comprendra un vapocraqueur sur charges mixtes (50 % éthane et gaz de raffinerie) de taille mondiale – 1,5 million de tonnes d’éthylène par an – et des unités pétrochimiques à haute valeur ajoutée associées. Ce projet représentera un investissement d’environ 5 milliards de dollars. Les deux partenaires ont prévu de commencer les études d’ingénierie au 3e trimestre 2018.

Le vapocraqueur alimentera également d’autres usines pétrochimiques et de chimie de spécialités, représentant pour les investisseurs tiers un montant total de 4 milliards de dollars.

Au total, ce sont 9 milliards de dollars qui seront investis, permettant de créer 8 000 emplois locaux directs et indirects. Le projet produira plus de 2,7 millions de tonnes de produits chimiques à haute valeur ajoutée.

« Cet accord renforce la relation exemplaire qui unit nos deux entreprises depuis des décennies. Cette relation est passée d’un simple accord acheteur-vendeur à un modèle d’intérêts communs pour continuer vers un développement plus complet et plus diversifié encore de nos activités » a commenté Amin H. Nasser, Président-directeur général de Saudi Aramco. *« Notre coentreprise SATORP est un modèle remarquable de partenariat industriel réussi et nous souhaitons capitaliser sur ce succès pour soutenir la stratégie de Saudi Aramco d’augmenter sa capacité dans le secteur chimique d’ici 2030. »*

« Ce projet illustre notre stratégie qui consiste à maximiser l’intégration de nos grandes plateformes raffinage-pétrochimie et à développer nos activités pétrochimiques à partir de charges avantageuses pour tirer parti de la croissance du marché des polymères en Asie, a expliqué Patrick Pouyanné, Président-directeur général de Total. Ce projet sera par ailleurs l’occasion de tisser des liens encore plus étroits avec Saudi Aramco, avec qui nous opérons avec succès notre plus grande et plus performante raffinerie au monde. Enfin, il contribuera à la Vision 2030 du Royaume en créant 8 000 emplois et en apportant de nouvelles technologies à forte valeur ajoutée. »



* * * * *

À propos de Saudi Aramco

Saudi Aramco est une société intégrée mondiale de premier plan dans le secteur de l'énergie et des produits chimiques. Nous sommes fondamentalement convaincus que l'énergie est une opportunité. De la production d'environ un baril de pétrole sur huit dans le monde à la mise au point de nouvelles technologies énergétiques, nos équipes à travers le monde s'engagent pour que toutes leurs actions aient une portée. Nous travaillons à rendre nos ressources plus fiables, plus durables et plus utiles afin de contribuer à favoriser la stabilité et la croissance sur le long-terme dans le monde entier. www.saudiaramco.com

Contacts Saudi Aramco

Relations Médias : international.media@aramco.com

Avertissement

Ce communiqué de presse peut contenir certaines déclarations, estimations ou projections constituant des déclarations prospectives. Généralement, les déclarations prospectives comprennent toute déclaration concernant les résultats ou les développements futurs potentiels. Ces déclarations, estimations et projections sont assujetties à des risques et à des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement.

À propos de Total

Total est un groupe mondial et global de l'énergie, l'une des premières compagnies pétrolières et gazières internationales, et acteur majeur des énergies bas carbone. Ses 98 000 collaborateurs s'engagent pour une énergie meilleure, plus sûre, plus propre, plus efficace, plus innovante, et accessible au plus grand nombre. Présent dans plus de 130 pays, Total met tout en œuvre pour que ses activités soient accompagnées d'effets positifs dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux. www.total.com

Contacts Total

- Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress
- Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant desdites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.

Etats-Unis : Total renforce sa présence dans le Golfe du Mexique et devient opérateur de la découverte de North Platte

11/04/2018

Communiqué de presse

Paris – Total a acquis plusieurs actifs situés dans le Golfe du Mexique dans le cadre de la mise en liquidation de la société Cobalt International Energy. Total a en effet soumis des offres sur plusieurs actifs pour un montant d'environ 300 millions de dollars et acquiert de Cobalt :

- **Une participation de 20% dans la découverte de North Platte.** Total porte ainsi sa participation à 60% et devient opérateur de cette découverte. Total sera partenaire de Statoil qui acquiert les 40% restants.
- **Une participation de 20% dans la découverte d'Anchor.** Total augmente ainsi sa participation à 32,5% après avoir acquis 12,5% en décembre dernier. Cette découverte est opérée par Chevron.
- **13 blocs d'exploration offshore,** dont Total sera opérateur.

Ces résultats ont été approuvés par la Cour américaine des faillites le 5 avril 2018.

« Cette mise en vente des actifs de Cobalt nous fournit l'opportunité de compléter notre portefeuille dans le Golfe du Mexique dans des conditions particulièrement attractives et de pouvoir mettre en œuvre nos compétences d'opérateur en grand offshore. Nous allons maintenant développer la découverte de North Platte en cherchant le schéma le plus efficace en termes de coût de développement », a déclaré Arnaud Breuillac, directeur général de l'Exploration-Production de Total.

Découvert en 2012 par Total et Cobalt dans la formation du Wilcox, North Platte couvre quatre blocs de la zone de Garden Banks, située à 275 kilomètres au large des côtes de la Louisiane et à environ 1 300 mètres de profondeur d'eau. La phase d'appréciation a été menée avec succès grâce au forage de trois puits et de trois sidetracks.

Découvert en 2014, Anchor est également situé dans la formation du Wilcox, à 225 kilomètres au large des côtes de la Louisiane et à environ 1 500 mètres de profondeur d'eau. Elle constitue l'une des découvertes récentes les plus importantes dans le GoM. Anchor est opérée par Chevron (55%) aux côtés de Total (32,5%) et Venari (12,5%).

* * * * *

Total Exploration-Production aux Etats-Unis

Total est présent dans l'Exploration-Production aux Etats-Unis depuis 1957. En 2017, la production du Groupe dans le pays s'est élevée à 123 000 barils par jour équivalent pétrole.

Dans le Golfe du Mexique, Total se concentre sur l'offshore profond. En plus de North Platte et Anchor, le Groupe détient des participations dans trois champs en production, Jack avec 25% et Tahiti avec 17%, opérés par Chevron, et Chinook avec 33,33%, opéré par Petrobras. En janvier dernier, Total a également annoncé la découverte majeure de Ballymore (Total 40%, Chevron 60% opérateur), située dans la formation du Norphlet, qui fait suite à un accord d'exploration signé avec Chevron en septembre 2017. Le Groupe possède enfin une participation dans plus de 160 permis d'exploration.

Dans l'onshore, Total opère près de 100 000 barils équivalent pétrole par jour (production de gaz de schiste) dans la formation du Barnett (100% opérateur) et participe à hauteur de 25% dans une joint-venture opérée par Chesapeake dans les gisements de gaz de schiste de l'Utica.

* * * * *

Total contacts

- Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress
- Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant desdites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.

Total devient membre fondateur du Fonds des Nations Unies pour la Sécurité Routière

12/04/2018

Communiqué de presse

Paris - Total s'engage pour la création du Fonds Mondial des Nations Unies pour la Sécurité Routière. Membre fondateur, le Groupe va contribuer à hauteur de 1 million de dollars au lancement de ce fonds de prévention.

Cet engagement de Total, dans le cadre de Total Foundation, est une contribution pour atteindre à horizon 2020 l'Objectif du Développement Durable des Nations Unies, qui vise à diviser par deux le nombre de décès et de traumatismes liés aux accidents de la circulation.

« *La sécurité est une valeur du Groupe et la prévention des accidents de la route fait partie de nos engagements prioritaires* » a réaffirmé Patrick Pouyanné, Président-directeur général de Total. « *La mobilité est en effet au cœur des activités de Total et nous avons développé une véritable expertise en matière de sécurité et de prévention routière. Par cet engagement, nous privilégions la jeunesse, elle agit sur quatre axes essentiels au développement des territoires : la sécurité des transports, les forêts et le climat, l'éducation et l'amélioration des standards sont les clefs du changement. Le Fonds mondial des Nations Unies est une réponse à ce challenge qui concerne tous les habitants de la planète.* »

En matière de sécurité routière, Total et l'ensemble de ses filiales s'impliquent quotidiennement sur le terrain, au travers de multiples initiatives de prévention à destination des populations, notamment des jeunes, de formation pour les professionnels et de soutien auprès des autorités publiques.

Pour en savoir plus sur les initiatives de Total en matière de Sécurité Routière, cliquez [ici](#).

À propos de Total Foundation :

L'engagement sociétal de Total s'inscrit dans son ambition de devenir la major de l'énergie responsable. Avec Total Foundation, le Groupe souhaite contribuer, aux côtés des acteurs de la cité, au développement de ses territoires d'ancrage. En privilégiant la jeunesse, elle agit sur quatre axes essentiels au développement des territoires : la sécurité des transports, les forêts et le climat, l'éducation et l'insertion des jeunes, le dialogue des cultures et le patrimoine.

Ces programmes sont mis en œuvre et définis avec des acteurs identifiés pour leur expérience permettant des réponses efficaces aux enjeux de la société.

* * * * *

Total contacts

- Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress
- Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant desdites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.

Total signe un accord en vue d'acquérir Direct Energie et accélérer son ambition dans le gaz et l'électricité en France et en Belgique

18/04/2018

Communiqué de presse

Paris – Total a signé un accord avec les principaux actionnaires de Direct Energie¹ portant sur un projet d'acquisition de 74,33% de son capital², sur la base d'un prix de 42 euros par action, coupon de 0,35 euro détaché, soit un prix global d'acquisition d'environ 1,4 milliard d'euros. Une fois cette acquisition réalisée, Total déposera auprès de l'Autorité des marchés financiers une offre publique obligatoire portant sur les titres de Direct Energie admis aux négociations sur Euronext Paris au même prix par action de 42 euros, faisant ressortir une prime de 30% par rapport au cours de clôture du 17 avril 2018 et une prime de 24% sur la moyenne des trois derniers mois et de 13% sur la moyenne des six derniers mois pondérée par les volumes. Direct Energie est ainsi valorisée à environ 12,5 fois son EBITDA prévisionnel 2018.

Dans le cadre de cet accord et du protocole d'accord de rapprochement signé avec Direct Energie, le conseil d'administration de Direct Energie réuni le 17 avril a approuvé à l'unanimité cette opération et a d'ores et déjà fait part de son intention de recommander aux actionnaires, sous réserve d'une confirmation du caractère équitable de l'offre publique par l'expert indépendant, d'apporter leurs titres à l'offre qui sera déposée. A cette fin, le conseil d'administration de Direct Energie a décidé de nommer un expert indépendant afin de se prononcer sur le caractère équitable des termes de l'offre publique conformément à la réglementation boursière.

« Par cette opération, Total poursuit activement son développement dans la génération et la distribution d'électricité et de gaz en France et en Belgique. Ce projet s'inscrit dans la stratégie du Groupe d'intégration sur l'ensemble de la chaîne de valeur du gaz - électricité et de développement des énergies bas carbone, en ligne avec notre ambition de devenir la major de l'énergie responsable », déclare Patrick Pouyanné, Président-directeur général de Total. « Nous nous réjouissons d'accueillir au sein de Total les équipes de Direct Energie qui vont apporter leurs compétences dans le domaine de l'électricité et seront au cœur de l'ambition de croissance du Groupe dans ce domaine. »

« Nous accueillons cette opération avec fierté et enthousiasme et nous sommes convaincus que ce rapprochement avec le groupe Total se fera au bénéfice de nos clients » a pour sa part déclaré Xavier Caïtucoli, Président-directeur général de Direct Energie qui ajoute « Les équipes de Direct Energie vont se retrouver au cœur de la stratégie de l'une des plus belles entreprises françaises. Je ne doute pas que leur travail, leur créativité et leurs talents permettront au nouvel ensemble des ambitions renforcées ».

Dans le domaine de la distribution de gaz naturel et d'électricité aux particuliers et aux professionnels, Total s'affirme résolument comme le fournisseur alternatif de premier plan en combinant son portefeuille de sites clients de 1,5 million à celui de 2,6 millions de Direct Energie. Ce rapprochement permettra à Total de poursuivre son programme de développement ambitieux pour devenir un acteur de référence dans la fourniture d'électricité en France et en Belgique et viser plus de 6 millions de clients en France et plus de 1 million de clients en Belgique à horizon 2022.

Grâce à cette transaction, Total poursuit et amplifie aussi son développement sur le marché de la production d'électricité, les activités de génération électrique de Direct Energie offrant une excellente complémentarité avec celles déployées par les filiales du groupe Total actives dans ces domaines. La capacité installée de Direct Energie de 1,35 GW, dont 800 MW de centrale à gaz et 550 MW d'électricité renouvelable, vient s'ajouter à la capacité installée de 900MW du groupe Total. Compte tenu du portefeuille de projet de Direct Energie dans ce domaine (une centrale à gaz de 400 MW en construction et un pipeline de 2 GW de projets d'électricité renouvelable en France), de Total Eren dans les pays émergents, de Sunpower aux Etats-Unis, Total se fixe l'objectif de disposer d'une capacité globale d'au moins 10 GW à horizon de 5 ans soit sous forme de centrale à gaz, soit sous forme de capacités d'électricité renouvelable.

L'opération reste soumise au processus légal d'information et de consultation des instances représentatives du personnel concernées. Par ailleurs, la réalisation de l'acquisition des blocs reste soumise à la condition suspensive de l'approbation préalable de la commission européenne, autorité compétente pour l'examen et l'approbation de l'opération au titre du contrôle des concentrations.

Le projet d'offre publique qui sera déposé après la réalisation de l'acquisition des blocs auprès des actionnaires de contrôle de Direct Energie sera soumis à l'examen de l'Autorité des marchés financiers qui appréciera sa conformité aux dispositions législatives et réglementaires applicables. La réalisation de l'acquisition des blocs d'actions devrait avoir lieu dans le cours du 3e trimestre et le projet d'offre publique d'acquisition sera déposé immédiatement après cette réalisation. Dans l'hypothèse où

le nombre d'actions non présentées à l'offre publique d'acquisition ne représenterait pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de Direct Energie, Total à l'intention de demander la mise en œuvre d'un retrait obligatoire.

L'opération sera financée au moyen des fonds disponibles en trésorerie de Total.

Informations importantes

La documentation relative à l'offre publique qui, si elle est déposée, comportera les termes et conditions de l'offre publique, sera soumise à l'Autorité des marchés financiers. Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires de prendre connaissance, dès qu'ils seront disponibles, de la documentation relative à l'offre publique, ainsi que de tout avenant ou ajout dans la mesure où ils contiendront des informations importantes sur Total, Direct Energie et l'opération envisagée.

Ce communiqué ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, dans tout pays dans lequel la distribution de ces informations fait l'objet de restrictions légales.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Par conséquent, les personnes situées dans les pays où ce communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer sur de telles restrictions et s'y conformer. Total décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.

Dans la mesure permise par les lois et règles applicables, y compris la réglementation 14e-5 (Rule 14e-5) de l'U.S. Exchange Act, Total et ses affiliés, son courtier ainsi que les affiliés de ce dernier (agissant en qualité de mandataires au nom et pour le compte de Total et de ses affiliés), peuvent, à compter de ce jour, directement ou indirectement, acheter tout titre qui donnerait accès immédiat ou différé au capital de Direct Energie, y compris en dehors de l'offre publique. Ces transactions peuvent être effectuées sur les marchés au prix de marché ou dans le cadre de transactions privées à un prix négocié. Ces transactions ne seront en aucun cas conclues à un prix supérieur au prix prévu par l'offre. Aucun achat de titres en dehors de l'offre ne sera effectué par Total ou ses affiliés aux États-Unis d'Amérique. En outre, les conseillers financiers de Total peuvent également poursuivre des activités ordinaires de négociation sur des titres Direct Energie, qui peuvent comprendre des achats ou certains accords en vue d'un achat de titres.

Ce communiqué de presse est susceptible d'inclure des énoncés prévisionnels et des formulations indiquant des tendances, tel que les mots « anticipe », « estime », « prévoit », « croit », « pourrait », « devrait », « ferait », « entend », « peut », « potentiel » et toute autre expression similaire. Ces énoncés prévisionnels sont uniquement fondés sur les informations disponibles actuellement et ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. De tels énoncés prévisionnels sont fondés sur les attentes actuelles de la direction et sont soumis à d'importants risques économiques, concurrentiels et d'affaires, incertitudes et contingences, dont nombre sont inconnus et nombre desquels Total est incapable de prévoir ou de contrôler. De tels facteurs pourraient occasionner une différence substantielle entre les résultats, performance et projets de Total concernant l'opération et tous futurs résultats, performance et projets exprimés ou suggérés par de tels énoncés prévisionnels. Total ne sera tenue à aucune obligation ni aucun engagement de diffuser une mise à jour ou une révision de tout énoncé prévisionnel figurant dans le présent communiqué de presse afin de refléter tout changement dans les prévisions ou les événements, conditions ou circonstance sur lesquels ces énoncés sont fondés

Il s'agit (i) du concert formé par Impala SAS, AMS Industries, Lov Group Invest et EBM Trirhena AG, (ii) de Luxempart et (iii) de Monsieur Xavier Caïtucoli, Président Directeur Général de Direct Energie (directement et au travers de sa holding CRESCENDIX S.A.S).

Sur la base d'un capital composé de 44 886 772 actions au 10 avril 2018.

* * * * *

Total contacts

- Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress
- Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant des dites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes

dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.

Total va développer des solutions d'Intelligence Artificielle avec Google Cloud

24/04/2018

Communiqué de presse

Paris - Total et Google Cloud ont signé un accord pour développer en partenariat des solutions d'Intelligence Artificielle (IA) appliquées à l'analyse des données du sous-sol en phase d'exploration et de production d'hydrocarbures.

Cet accord porte sur le développement de programmes d'IA permettant l'interprétation d'images du sous-sol (Computer Vision), notamment issues d'études sismiques, et d'automatiser l'analyse de documents techniques (Natural Language Processing). Ces programmes permettront aux ingénieurs en géosciences de Total (géologues, géophysiciens, ingénieurs réservoir et géo-information) d'accélérer et d'améliorer la qualité de leurs travaux d'exploration et d'évaluation des gisements de pétrole et de gaz.

Dans le cadre de ce partenariat, les experts en géosciences de Total travailleront aux côtés des experts en machine learning de Google Cloud dans une même équipe projet basée dans le laboratoire de Google Cloud (Advanced Solutions Lab) en Californie.

« Total est convaincu que l'Intelligence Artificielle appliquée à l'industrie pétrolière et gazière est l'une des voies d'avenir à explorer pour optimiser nos performances, notamment en matière d'interprétation des données du sous-sol. Nous sommes impatients de collaborer avec Google Cloud pour atteindre cet objectif. Cela s'intègre à la stratégie du Groupe qui a déjà recours à l'IA, par exemple en matière de maintenance prédictive sur ses installations », a déclaré Marie-Noëlle Semeria, directrice R&D Groupe de Total.

« Conjuguer les compétences de Total en géosciences et celles de Google en Intelligence Artificielle est pour nous un gage de réussite de ce projet. Notre ambition est que d'ici quelques années, nos ingénieurs géosciences disposent d'un assistant personnel doté d'une Intelligence Artificielle leur permettant de se focaliser sur les tâches à forte valeur ajoutée de leur métier », a déclaré Kevin McLachlan, directeur de l'Exploration à l'Exploration-Production de Total.

« Nous sommes ravis d'accueillir Total dans notre Advanced Solutions Labs pour développer des solutions d'IA », a déclaré Paul-Henri Ferrand, directeur général de Google Cloud. « Nous sommes déterminés à engager nos ingénieurs experts en IA pour travailler avec les experts en géosciences de Total. »

L'Intelligence Artificielle appliquée à l'Exploration-Production chez Total

- Total a commencé à appliquer l'Intelligence Artificielle pour caractériser les gisements de pétrole et de gaz en utilisant des algorithmes d'apprentissage automatique (Machine Learning) dès les années 1990.
- En 2013, Total a mis en place la maintenance prédictive des machines tournantes (turbines, pompes, compresseurs) sur ses sites industriels en s'appuyant sur des algorithmes de Machine Learning. Ceci a permis de réaliser des économies de plusieurs centaines de millions de dollars.
- Aujourd'hui, les équipes de Total explorent de multiples applications du Machine Learning et du Deep Learning comme la prévision de profils de production, l'analyse automatisée d'images satellites ou l'analyse d'images d'échantillons de roche.

* * * * *

Total contacts

- Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress
- Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant des dites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et

utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.

Total annonce le premier acompte sur dividende au titre de l'exercice 2018 en hausse de 3,2% à 0,64€par action

26/04/2018

Communiqué de presse

Paris - Conformément à la décision du Conseil d'administration du 7 février 2018 relative à la politique de retour à l'actionnaire sur la période 2018-20, le premier acompte sur dividende au titre de l'exercice 2018 est fixé à 0,64 euro par action. Cet acompte est en hausse de 3,2% par rapport aux trois acomptes et au solde proposés au titre de l'exercice 2017. Il sera détaché le 25 septembre 2018.

Le Conseil d'administration se réunira le 19 septembre 2018 afin de décider des conditions de mise en distribution de ce premier acompte sur dividende au titre de l'exercice 2018.

Sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale mixte du 1er juin 2018 de la 4ème résolution, l'option du paiement du premier acompte au titre de l'exercice 2018 en actions nouvelles de la Société sera proposé et le paiement interviendra selon le calendrier suivant :

Détachement du dividende	25 septembre 2018
Période d'option pour le paiement en actions nouvelles	25 septembre 2018 au 4 octobre 2018
Paiement en numéraire ou en actions nouvelles	12 octobre 2018

* * * * *

Total contacts

- Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress
- Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant desdites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.

Foz do Amazonas : position de Total

04/05/2018

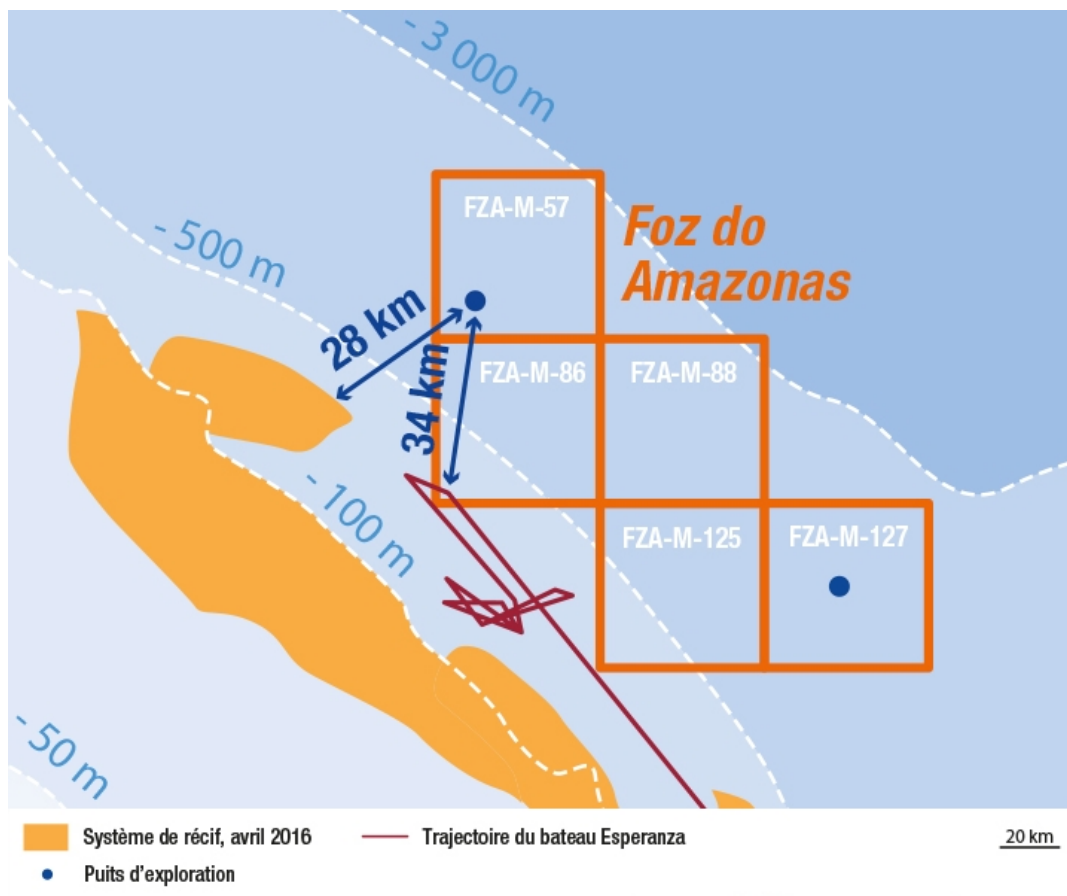
Communiqué de presse

Paris - Total opère 5 blocs dans le bassin de Foz do Amazonas (FZA-M-57, FZA-M-86, FZA-M-88, FZA-M-125 et FZA-M-127) situés à environ 120 km au large du Brésil.

Au cours de son expédition dans le nord du Brésil à bord du bateau Esperanza, l'ONG Greenpeace est allée sur la bordure sud-ouest du bloc FZA-M-86 (cf. carte ci-dessous). L'ONG indique qu'elle a identifié des rhodolithes dans la zone étudiée, à une profondeur d'eau d'environ 180m.

Total confirme qu'aucune formation biogénique n'a été identifiée dans le bloc FZA-M-57. Le puits d'exploration prévu dans le bloc FZA-M-57 (à environ 1800 m de profondeur) sera situé à 28 km des rhodolithes identifiés précédemment et à 34 km de l'endroit où l'ONG aurait trouvé des rhodolithes plus récemment.

Total respecte rigoureusement la législation en vigueur et applique les meilleures pratiques de l'industrie en matière de sécurité, de conception de puits, de forage et de protection de l'environnement.



Total contacts

- Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress
- Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant des dites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.

Haiti : Total cède ses activités de distribution de carburants

09/05/2018

Communiqué de presse

Port-au-Prince, 9 mai 2018 - Total a signé un accord en vue de céder sa filiale de distribution de produits pétroliers en Haïti, comprenant un réseau de 92 stations-service et des activités de commerce de gros de carburants et de combustibles. Cet accord a été finalisé avec le consortium Bandari Corporation Ltd. formé par plusieurs acteurs locaux et régionaux de premier plan.

« Cette cession à des opérateurs locaux s'inscrit dans la stratégie d'optimisation de notre portefeuille d'actifs dans les Caraïbes » a déclaré Isabelle Gaildraud, Directeur Amériques de Total Marketing & Services. *« Nous avons toute confiance envers Bandari Corporation Ltd. pour développer au mieux ces actifs de qualité. Nous restons par ailleurs présents à Haïti dans le domaine des lubrifiants, via un accord de distribution. »*

Dans sa décision de retenir cette offre, Total a été attentif à la capacité et à la volonté des repreneurs d'accompagner le développement des activités cédées en veillant aux intérêts des employés.

À propos de la branche Marketing & Services de Total

Total Marketing & Services développe et distribue des produits principalement issus du pétrole et tous les services qui peuvent y être associés. Ses 31 000 collaborateurs sont présents dans 110 pays, ses offres de produits et de services commercialisées dans 150 pays. Total Marketing & Services accueille chaque jour plus de 8 millions de clients au sein de son réseau de plus de 16 000 stations-service dans 65 pays. 4e distributeur mondial de lubrifiants et 1er distributeur de produits pétroliers en Afrique, la branche commerciale de Total appuie son développement sur 50 sites de production dans le monde où sont fabriqués des lubrifiants, des bitumes, des additifs, des carburants et des fluides spéciaux.

* * * * *

Total contacts

- Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress
- Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant desdites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs. Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.

États-Unis : Total investit dans la société Clean Energy en vue d'accélérer l'usage du gaz naturel par les poids-lourds

10/05/2018

Communiqué de presse



Paris (France) et Newport Beach (Californie), 10 mai 2018 - Total SA (CAC: TOTF. PA) et Clean Energy Fuels Corp. (Nasdaq: CLNE) annoncent aujourd'hui avoir conclu un accord stratégique en vue de favoriser l'usage du gaz naturel (CNG ou LNG) par les poids lourds aux États-Unis. Total va entrer au capital de Clean Energy et acquérir 50,8 millions d'actions ordinaires pour un montant de 83,4 millions de dollars, détenant ainsi 25 % des actions et en devenant le principal actionnaire. Cette transaction sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de Clean Energy qui se tiendra le 8 juin 2018.

Clean Energy compte également lancer avec le soutien de Total un programme innovant de leasing qui permettra la mise en circulation de milliers de nouveaux poids lourds roulant au gaz naturel en vue de leur ravitaillement dans les stations du réseau de Clean Energy. Ce programme permettra aux entreprises de transport d'acquérir des poids lourds équipés d'un moteur au gaz naturel plus propre, sans surcoût par rapport à un moteur diesel. Il offrira aussi la garantie d'un prix du gaz naturel carburant inférieur à celui du diesel. Pour soutenir ce programme qui sera lancé au troisième trimestre 2018, Total apportera à Clean Energy des garanties pouvant aller jusqu'à 100 millions de dollars.

« Partout dans le monde, les clients comme les régulateurs demandent des solutions de transport plus propres, notamment dans le secteur du transport routier de marchandises » a déclaré Patrick Pouyanné, Président-directeur général de Total. « Le gaz naturel peut devenir le carburant du futur. Total est convaincu des fortes opportunités de développement dans le gaz naturel destiné au secteur du transport, notamment aux États-Unis qui bénéficient de vastes réserves de gaz naturel à faible coût. Nous sommes ravis d'avoir l'opportunité de nous associer à Clean Energy pour accélérer cette transition grâce aux remarquables capacités d'innovation de cette société qui a construit un large réseau de stations à travers les États-Unis. »

La promotion de l'utilisation du gaz naturel et l'accroissement de sa part dans la production de Total font partie de la stratégie du Groupe visant à se développer dans les activités bas carbone. Total dispose d'une large expérience dans le gaz naturel : ses activités dans le domaine s'étendant sur cinq continents, faisant du Groupe l'un des leaders mondiaux sur l'ensemble de la chaîne gazière, y compris dans le gaz naturel liquéfié aux États-Unis.

« Pour développer l'avenir des poids lourds roulant au gaz naturel en Amérique du Nord, on ne peut rêver meilleur soutien que celui de Total, l'un des plus grands acteurs mondiaux du secteur de l'énergie, » a déclaré Andrew J. Littlefair, CEO de Clean Energy. « Basé en Europe, le groupe Total est pleinement conscient de la nécessité de se tourner vers des carburants plus propres. En lançant ce programme de financement à nos côtés, Total compte accélérer l'adoption du gaz naturel en tant que carburant le plus respectueux de l'environnement dans le secteur du transport routier. »

Clean Energy tiendra une conférence téléphonique à 10:00 am EDT (7:00 am PDT) avec son CEO, Andrew Littlefair, pour échanger sur ce nouveau partenariat avec Total. Les investisseurs souhaitant participer à ce point téléphonique peuvent composer le +1 800 289 0438 depuis les États-Unis ou le +1 323 794 2423 depuis le reste du monde. Un service de rediffusion de la conférence téléphonique sera disponible approximativement 2 heures après la fin du direct et jusqu'au 10 juin 2018, en composant le +1 844 512 2921 depuis les États-Unis ou le +1 412 317 6671 depuis le reste du monde. Le code d'accès au service de rediffusion est le 6756866. Une retransmission en direct de la conférence sera également accessible en webcast

depuis la section relations investisseurs du site internet de Clean Energy www.CleanEnergyFuels.com, et sera disponible en différé pendant 30 jours.

À propos de Clean Energy

Clean Energy Fuels Corp. est un leader de la fourniture de gaz naturel carburant et de gaz naturel renouvelable (GNR) destiné au secteur du transport en Amérique du Nord. Nous installons et exploitons des stations de gaz naturel comprimé (GNC) et de gaz naturel liquéfié (GNL) et fournissons plus de GNC, de GNL et de GNR que n'importe quelle autre société aux États-Unis. Clean Energy commercialise le carburant qu'elle considère être le plus propre du marché, le GNR Redeem, qui permet de réduire jusqu'à 70 % les émissions de gaz à effet de serre. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.CleanEnergyFuels.com.

* * * * *

Total contacts

Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress

Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Clean Energy contacts

Relations Médias : Gary Foster | +1 949 437 1113 | gary.foster@cleanenergyfuels.com

Relations Investisseurs : +1 949 437 1407 | Investors@cleanenergyfuels.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant desdites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.

-- Pour traduction, seule la version anglaise de ce communiqué de presse fait foi.

Algérie - Total renforce sa coopération avec Sonatrach : lancement des études d'ingénierie pour un projet pétrochimique à Arzew

11/05/2018

Communiqué de presse

Paris, 11 mai 2018 – Dans le cadre du partenariat global annoncé en 2017, Total a signé un accord avec Sonatrach en vue de lancer les études d'ingénierie pour un projet pétrochimique à Arzew, dans l'Ouest de l'Algérie.

Ce projet pétrochimique comprend une usine de déshydrogénation de propane (PDH) et une unité de production de polypropylène (PP) d'une capacité de 550 000 tonnes par an. Ce projet représente un investissement d'environ 1,4 milliard de dollars pour les deux partenaires (Sonatrach 51% - Total 49 %) qui lanceront les études d'ingénierie cet été, sous réserve de l'approbation des autorités algériennes compétentes. Il permettra de valoriser le propane disponible localement en grande quantité en le transformant en polypropylène, un plastique dont la demande est en très forte croissance. La production sera destinée en priorité au marché domestique et méditerranéen, Total étant en charge de la commercialisation du reste de la production sur l'Europe où le Groupe apportera son expertise de ce marché pour le bénéfice des deux partenaires.

« Ce projet algérien s'inscrit dans notre stratégie de croissance dans la pétrochimie qui consiste à développer nos activités à partir de matières premières bénéficiant d'un avantage de compétitivité, notamment issues du gaz, afin de tirer parti de la croissance de la demande mondiale en plastiques. Ce projet, dédié spécifiquement à la production de polypropylène, complète nos autres projets récemment annoncés aux États-Unis, au Moyen-Orient et en Asie essentiellement orientés vers le polyéthylène » a expliqué Patrick Pouyanné, Président-directeur général de Total. « Il représente également l'opportunité de renforcer notre coopération avec Sonatrach en investissant conjointement dans l'Aval, au-delà des relations de longue date que nous entretenons ensemble dans l'Exploration-Production. »

Total en Algérie

Total est un acteur historique de l'exploration-production en Algérie depuis 1952. En 2017, le Groupe a produit 15 000 barils équivalents pétrole par jour (bep/j) qui provenaient intégralement du champ de gaz et de condensats de Tin Fouyé Tabankort (TFT) dont le Groupe détient actuellement 35 %.

Total a démarré en mars 2018 la production du champ gazier de Timimoun situé dans le Sud-Ouest algérien. Le Groupe détient 37,75 % de cet actif dont la capacité s'élève à 5 millions de mètres cube de gaz par jour (environ 30 000 bep/j). En Algérie, Total est également présent dans la commercialisation de lubrifiants et de bitumes.

À travers l'acquisition de Maersk Oil, finalisée le 8 mars 2018, le Groupe a obtenu une participation de 12,25 % dans les champs pétroliers El-Merk, Hassi Berkine et Ourhoud avec une capacité de production de 400 000 bep/j.

En novembre 2017, Total a également annoncé le projet d'acquisition du portefeuille d'actifs amont de gaz naturel liquéfié (GNL) d'Engie qui permettra au Groupe de compléter son portefeuille mondial de GNL. 4,6 millions de tonnes par an proviendront de contrats d'approvisionnement avec Sonatrach une fois la transaction clôturée.

Contacts Total

Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress

Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant desdites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou

la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document

Total signe un accord en vue de développer un projet de gaz intégré au Sultanat d'Oman

13/05/2018

Communiqué de presse

Paris, 13 Mai 2018 - Total a signé un protocole d'accord avec le gouvernement d'Oman pour développer des ressources de gaz naturel en Oman. Ce protocole couvre à la fois les secteurs amont et aval.

Total et Shell, opérateur, développeront dans une proportion respective de 25%/75% selon un accord entre les deux compagnies avant entrée éventuelle du gouvernement, plusieurs découvertes de gaz situées à terre sur le bloc 6 dans la zone du Greater Barik avec un objectif d'une production initiale de gaz d'environ 500 millions de pieds cubes par jour et le potentiel d'atteindre jusqu'à 1 milliard de pieds cubes par jour par la suite.

Total utilisera la part de gaz qui lui revient pour développer en Oman un pôle régional pour fournir un service de carburant Gaz Naturel Liquéfié (GNL) de soute aux navires. Cela sera rendu possible par la construction d'une unité de liquéfaction modulaire de taille réduite au port de Sohar. Cette usine comprendra un train d'environ un million de tonnes par an et offrira la flexibilité d'extension modulaire de capacité selon le développement du marché de carburant GNL de soute.

« Nous sommes heureux de signer ce protocole d'accord avec le Sultanat d'Oman qui nous donnera accès à de nouvelles ressources gazières et l'opportunité de développer un projet de gaz intégré, » a déclaré Arnaud Breuillac, directeur général de l'Exploration-Production de Total. « Nous apporterons notre expérience dans le GNL et créerons un nouveau marché gazier dans le Sultanat. Développer ce service de GNL comme carburant de soute sera créateur de valeur dans le pays, pourvoyeur d'emplois, et soutiendra la diversification de l'industrie en encourageant les activités de transport maritime en Oman. »

Total Exploration-Production en Oman

La production du Groupe en Oman était de 37 000 barils par jours en 2017. Total produit du pétrole sur le bloc 6 (4%) and le bloc 53 (2%), ainsi que du GNL via sa participation au complexe de liquéfaction Oman LNG (2,04%) d'une capacité globale de 10,5 millions de tonnes par an.

* * * * *

Total contacts

Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress

Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant des dites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.

Point de situation sur le projet d'exploration pétrolière de Total au large de la Guyane

14/05/2018

Communiqué de presse

Paris, 14 mai 2018 - Dans le cadre du permis de Guyane Maritime attribué à Total, le Groupe a déposé une demande d'autorisation de forage auprès de la Préfecture de Guyane pour réaliser un puits d'exploration début 2019.

Au cours de son expédition récente à bord du navire Esperanza, l'ONG Greenpeace indique avoir identifié des structures récifales au large de la Guyane.

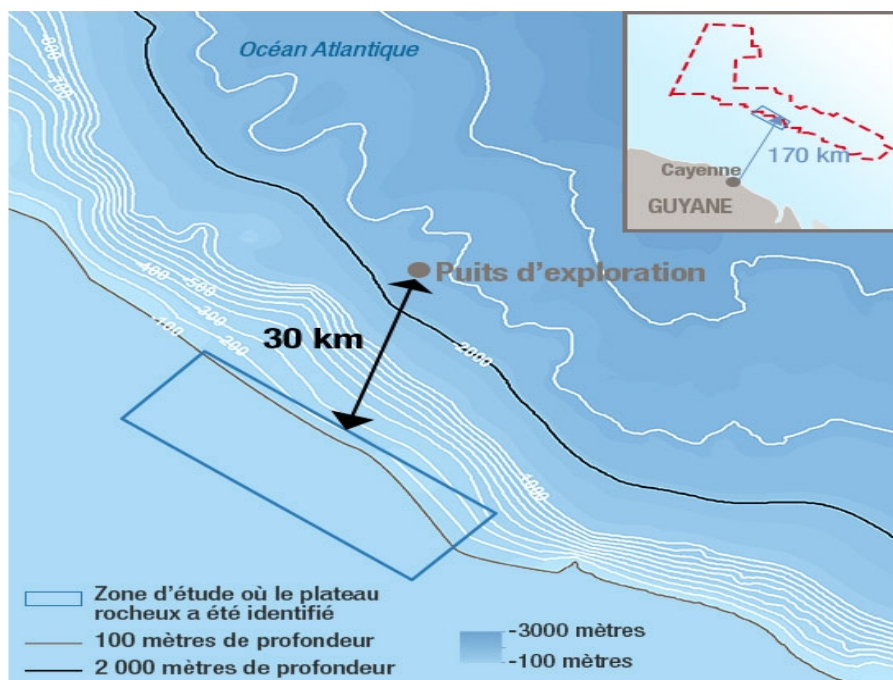
Total rappelle avoir mené dès le mois d'octobre 2017 une **large campagne océanographique**, avec des équipes spécialisées et des **experts du Muséum national d'Histoire naturelle de Paris**. Cette campagne a notamment mis en évidence **l'existence d'un plateau rocheux discontinu**, avec quelques hauts-fonds, recouvert partiellement de sable, et présentant des peuplements biologiques épars, ayant fait l'objet de centaines de prélèvements pour étude.

Ce plateau rocheux, bien identifié par Total, a fait l'objet d'une cartographie détaillée sur une superficie de 650 km². Il est situé à près de 100 mètres de profondeur d'eau alors que la zone de forage est localisée par plus de 2 000 mètres de profondeur d'eau et est située à **30 kilomètres** du plateau rocheux.

Total précise que son étude de l'état environnemental initial sera rendue publique par les autorités.

Pour en savoir plus sur le projet de forage d'exploration pétrolière de Total menée au large de la Guyane, [cliquer ici](#).

Carte du permis Guyane Maritime



Total contacts

Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant desdites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.

Total s'engage pour une diversification responsable des approvisionnements de sa bio-raffinerie de La Mède

16/05/2018

Communiqué de presse

Paris - Total a reçu ce jour l'arrêté d'autorisation d'exploiter sa future bio-raffinerie de La Mède, étape importante du projet de transformation du site débuté en 2015 et dont le démarrage est prévu à l'été 2018.

La Mède est autorisée à utiliser jusqu'à 450 000 tonnes d'huile végétale brute dans le cadre de son approvisionnement. Total a pris note de l'émotion suscitée par les informations, erronées, selon lesquelles l'huile de palme brute représenterait jusqu'à 450 000 tonnes par an, soit près de 70%, de l'approvisionnement du site. Cette confusion entre huile végétale et huile de palme conduit Total à préciser son plan d'approvisionnement tel qu'il ressort du dialogue avec le Ministère de la Transition écologique et solidaire et sur lequel il s'engage.

La bio-raffinerie disposera d'une capacité de traitement annuel de 650 000 tonnes. Elle s'approvisionnera à hauteur de **60 à 70 % d'huiles végétales brutes** d'origines aussi diverses que le colza, le tournesol, le soja, la palme, le maïs ou de nouvelles plantes du type carinata. Le site traitera également **30 à 40 % de graisses animales, d'huiles alimentaires usagées et d'huiles résiduelles** (huiles issues de déchets et de l'industrie papetière), cette part ayant vocation à augmenter au fil des années en fonction de la disponibilité de ces ressources alternatives.

Dans le cadre d'un dialogue positif avec le Ministère de la Transition écologique et solidaire, Total a décidé de s'engager dans une démarche de progrès continu et **prend l'engagement de limiter l'approvisionnement en huile de palme brute à un volume inférieur à 50 % des volumes de matières premières qui seront traitées sur le site, soit au plus 300 000 tonnes par an**. Cet engagement a été rendu possible grâce aux efforts réalisés pour développer et favoriser l'utilisation de produits issus de l'économie circulaire et notamment le recyclage de graisses animales qui pourront représenter au moins 100 000 tonnes par an du plan d'approvisionnement du site, un volume plus élevé que ce qui était envisagé à l'origine du projet. Total marque ainsi sa sensibilité aux enjeux de déforestation.

Par ailleurs, pour ce qui concerne les critères de durabilité de l'huile de palme brute, Total s'est engagé à promouvoir un label de certification durable de haute qualité auprès de l'Union Européenne de type ISCC¹ (ou de tout autre certification équivalente reconnue par la Commission Européenne).

A cette fin, Total a mis en place une équipe dédiée qui s'assurera du respect par l'ensemble de la chaîne logistique des critères de durabilité, et en particulier que l'approvisionnement soit issu de producteurs certifiés RSPO².

La plateforme de La Mède :

La plateforme de La Mède accueillera, à l'été 2018, la première bio-raffinerie française de taille mondiale grâce à un investissement de 275 millions d'euros. Elle produira 500 000 tonnes par an de biodiesel.

La plateforme de La Mède emploiera à terme 250 collaborateurs et comprendra en outre quatre autres activités majeures – en plus de la bio-raffinerie :

- **un dépôt pétrolier** d'une capacité de stockage de 1,3 million de m³ par an qui est en activité depuis avril 2017 ;
- **un centre de formation international** sur installations réelles capable d'accueillir 2 500 stagiaires par an qui a ouvert ses portes en octobre 2017 ;
- **une ferme solaire de 8 MW**, raccordée au réseau depuis le 14 décembre 2017 ;
- **une unité de production d'AdBlue** de 50 000 m³, un additif qui réduit les émissions d'oxyde d'azote des poids-lourds, qui entrera en production en juillet 2018.

La transformation de la plateforme de La Mède s'inscrit dans une dynamique d'avenir, en phase avec la volonté du groupe Total de prendre une part active au développement des énergies renouvelables et de l'économie circulaire.

2 Roundtable on Sustainable Palm Oil

* * * * *

Total contacts

- Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant desdites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.

Retrait du JCPOA par les Etats-Unis : position de Total relative au projet South Pars 11 en Iran

16/05/2018

Communiqué de presse

Paris - Le 4 juillet 2017, Total, avec l'autre partenaire Petrochina, a signé le contrat relatif au projet South Pars 11 (SP11), en stricte conformité avec les résolutions de l'ONU et les législations américaines, européennes et françaises en vigueur à l'époque. SP11 est un projet de développement de gaz domestique, destiné à répondre aux besoins du marché intérieur iranien pour lequel Total a mis en œuvre volontairement une politique s'assurant qu'aucun des prestataires ne participant au projet ne soit affilié au corps des gardiens de la révolution, apportant ainsi une contribution aux objectifs de politique étrangère visant à restreindre la sphère d'influence de ce groupe.

Le 8 mai 2018, le président Donald Trump a fait part de la décision des Etats-Unis de se retirer de l'accord sur le nucléaire iranien (JCPOA) et de remettre en vigueur les sanctions américaines applicables avant la mise en œuvre du JCPOA, sous réserve d'une période permettant aux opérateurs concernés de dénouer leurs opérations et transactions.

En conséquence et tel que cela avait déjà été exposé, Total ne pourra pas continuer le projet SP11 et devra mettre fin à toutes les opérations qui y sont liées avant le 4 novembre 2018, à moins qu'une dérogation propre au projet ne soit accordée par les autorités américaines, avec le soutien des autorités françaises et européennes. Cette dérogation pour le projet devra comprendre une protection de la Société contre toute sanction secondaire applicable en vertu du droit américain.

Il a en effet toujours été clair que Total ne peut pas se permettre d'être exposé à des sanctions secondaires américaines, qui peuvent comprendre la perte des financements en dollars par des banques américaines – qui sont impliquées dans plus de 90% des opérations de financement de Total - pour ses opérations globales, la perte de ses actionnaires américains qui représentent plus de 30% de son actionnariat ou l'impossibilité de poursuivre ses opérations américaines – les actifs américains représentent plus de 10 milliards de dollars des capitaux employés de Total.

Dans ces conditions, Total ne prendra pas de nouvel engagement lié au projet SP11 et, conformément à ses engagements contractuels vis-à-vis des autorités iraniennes, se rapproche des autorités françaises et américaines pour examiner la possibilité d'obtenir une dérogation propre au projet.

Total souligne par ailleurs que ses dépenses engagées à ce jour au titre du projet SP11 ne dépassent pas 40 millions d'euros (part du groupe). En outre, compte tenu des opportunités de croissance qui ont été saisies par Total ces derniers mois, Total confirme qu'un retrait du projet SP11 n'aurait pas d'impact sur son objectif de croissance de production de 5% en moyenne par an entre 2016 et 2022.

* * * * *

Total contacts

- Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress
- Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant des dites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en

raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.

Russie : Total étend son partenariat avec Novatek au travers du projet Arctic LNG 2

24/05/2018

Communiqué de presse

Paris – En présence du président de la fédération de Russie, Vladimir Poutine, et du président de la République française, Emmanuel Macron, Total a signé avec Novatek un accord en vue d'une prise de participation directe de 10% dans Arctic LNG 2, le nouveau projet géant de gaz naturel liquéfié promu par Novatek, situé sur la péninsule de Gydan dans le Nord de la Sibérie.

Compte tenu du fait que Total détient environ 19% du capital de Novatek et de la volonté de Novatek de conserver 60% du projet, la participation économique globale du Groupe dans ce nouveau projet GNL s'élèvera à environ 21,5%. Au cas où Novatek déciderait d'abaisser sa participation en dessous de 60%, Total aurait la possibilité d'augmenter sa participation directe jusqu'à 15%.

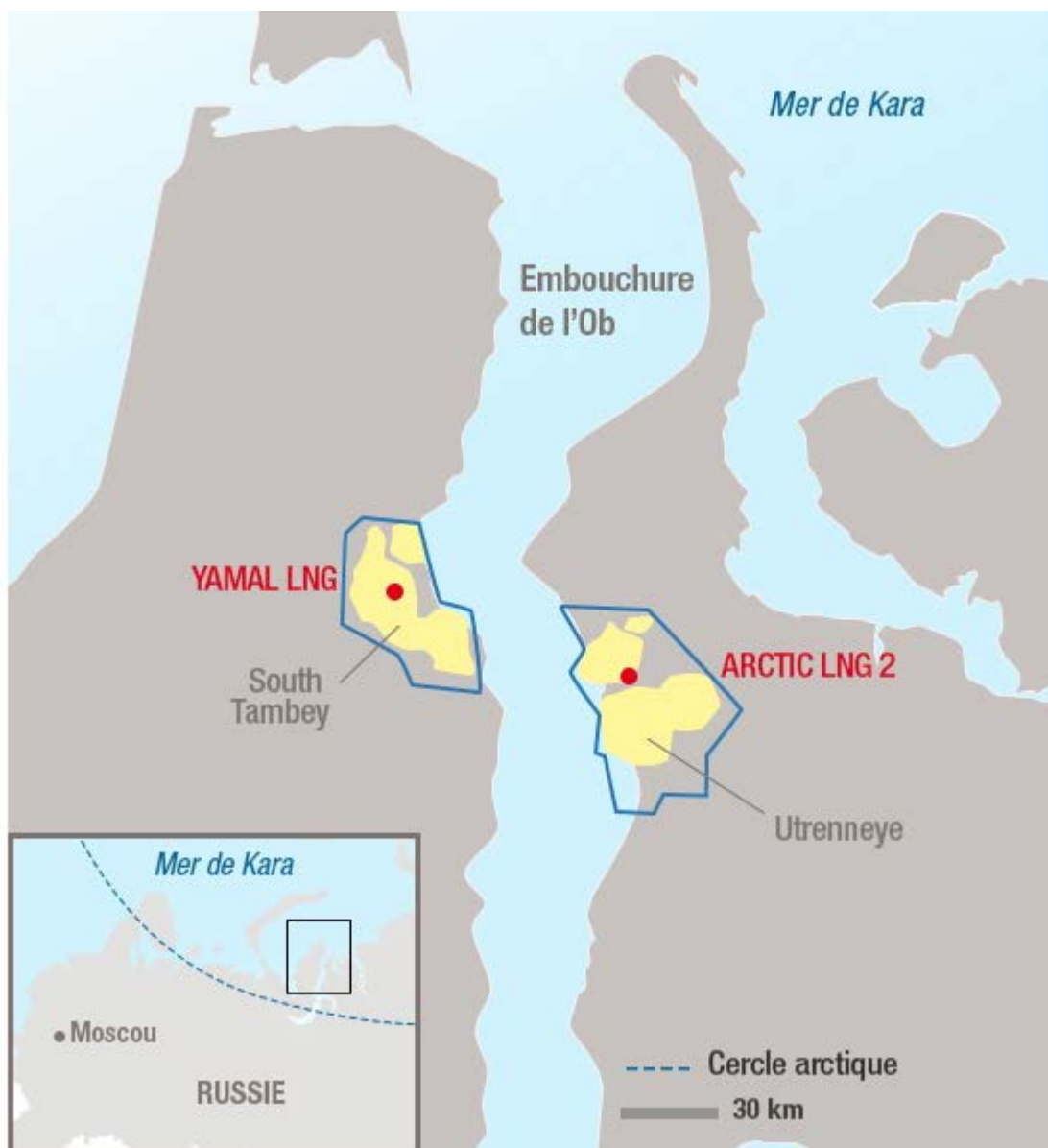
Novatek et Total ont également convenu que Total aura la possibilité d'acquérir une participation directe entre 10 et 15% dans tous les futurs projets GNL de Novatek, situés sur les péninsules de Yamal et de Gydan.

« Total se réjouit de participer à ce nouveau projet GNL de classe mondiale, en partenariat avec Novatek, mettant ainsi à profit l'expérience acquise lors de la réussite du mégaprojet Yamal LNG. Ce projet s'inscrit dans le cadre de notre partenariat stratégique avec Novatek et de notre engagement durable à contribuer à la valorisation des immenses ressources gazières du Grand Nord russe à destination principalement des marchés asiatiques en forte croissance », a commenté Patrick Pouyanné, Président-Directeur général de Total, « Arctic LNG 2 va contribuer à notre stratégie de croissance dans le GNL en développant des projets compétitifs fondés sur des ressources géantes à bas coût de production. »

D'une capacité de production de 19,8 millions de tonnes par an (Mt/a), soit 535 000 barils équivalent pétrole par jour (bep/j), Arctic LNG 2 permettra de valoriser plus de 7 milliards de bep de ressources d'hydrocarbures du gisement onshore de gaz à condensats d'Utrenneye. Le projet prévoit l'installation de trois plates-formes gravitaires (Gravity-based structures) dans l'Ob Bay qui accueilleront les trois trains de liquéfaction d'une capacité de 6,6 Mt/an chacun.

Comme pour Yamal LNG, le transport de la production d'Arctic LNG 2 vers les marchés internationaux sera assuré par une flotte de méthaniers brise-glace qui pourra emprunter la route du Nord pour les cargaisons à destination de l'Asie.

La décision finale d'investissement est prévue en 2019 et le démarrage du premier train est envisagé d'ici fin 2023.



Total en Russie

Total est présent en Russie depuis près de 25 ans. En 2017, la production du Groupe s'est élevée à 318 000 bep/j. Cette production provient des champs de Kharyaga (Total 20 %) et Termokarstovoye (Total 49 %), ainsi que d'autres champs, via la participation de Total dans le capital de Novatek (19 %). Total est également partenaire de Yamal LNG (Total 20%), dont les exportations de gaz naturel liquéfié ont démarré fin 2017.

* * * * *

Total contacts

- Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress
- Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes

morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant desdites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexacts dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.

Angola : Total et Sonangol renforcent leur coopération

28/05/2018

Communiqué de presse

Paris – A l’occasion de la visite en France du Président de la République d’Angola, João Lourenço, Patrick Pouyanné, Président-Directeur général de Total et Carlos Saturnino, Président du Conseil d’administration de Sonangol ont signé plusieurs accords concernant les activités amont et aval du Groupe en Angola.

- **Le contrat de service à risques relatif au permis d’exploration du bloc 48 en offshore profond, avec Total opérateur.** Total et Sonangol sont associés à 50/50 pour mener l’exploration sur le bloc 48 dans les eaux ultra profondes offshore Angola avec une première phase de deux ans qui comprendra le forage d’un puits.
- **Le cadre de la future joint-venture entre Total et Sonangol pour développer** conjointement un réseau de stations-service en Angola, incluant la logistique et la fourniture de produits pétroliers.
- **Un protocole d’accord** qui permettra d’assurer le financement de 50 nouvelles bourses d’études supérieures en France pour des jeunes étudiants angolais d’ici fin 2019.

« Comme le démontrent les accords signés aujourd’hui, ainsi que le lancement du projet Zinia 2 que nous venons d’annoncer, Total, en tant que premier partenaire pétrolier de l’Angola, continuera de contribuer au développement des ressources pétrolières et gazières du pays. En outre, le Groupe salue les travaux réalisés conjointement par les autorités angolaises, Sonangol et l’industrie pour adapter le cadre fiscal et réglementaire. Ces évolutions sont essentielles pour permettre de relancer l’investissement dans ce secteur clé de l’économie angolaise et de mettre en œuvre de nouveaux projets, dont les futurs développements sur *le bloc 17*, » a déclaré Patrick Pouyanné. « Le démarrage du projet Kaombo à l’été 2018 constituera la prochaine étape de l’histoire de Total en Angola ».

Total Exploration-Production en Angola

Présent en Angola depuis 1953, Total est le premier opérateur du pays. La production du Groupe s’est établie à 229 000 barils équivalent pétrole par jour (bep/j) en 2017. Celle-ci provient des blocs 17, 14 et 0, ainsi que d’Angola LNG.

Le bloc 17 est opéré par Total avec une participation de 40% aux côtés de filiales d’Equinor (23,33%), Exxon Mobil (20%), et BP (16,67%). Sonangol est le concessionnaire du permis. Il comprend quatre FPSO (Girassol, Dalia, Pazflor, Clov) ainsi que le développement de Zinia 2, raccordé à Pazflor. En 2017, la production du bloc s’est élevée à 600 000 bep/j.

Total opère également le projet Kaombo, situé en eaux profondes sur le bloc 32, avec une participation de 30%. La décision finale d’investissement a été prise en avril 2014 pour développer ses réserves estimées à 650 millions de barils via deux FPSO convertis pour une production de 230 000 barils par jour. Le démarrage du premier FPSO, Kaombo Norte, est prévu à l’été 2018.

Total est également partenaire sur les blocs 14 (20%), 14K (36,75%), 0 (10%) ainsi que d’Angola LNG (13,6%).

* * * * *

Total contacts

1. Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress
2. Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d’information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant des dites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.

Angola : Total lance le développement du projet Zinia 2 sur le bloc 17 en offshore profond

28/05/2018

Communiqué de presse

Paris - Total et ses partenaires ont pris la décision d'investissement pour lancer le développement du projet Zinia 2 en offshore profond sur le bloc 17, situé à 150 kilomètres au large de l'Angola. La capacité de production de 40 000 barils par jour (b/j) de Zinia 2 permettra de soutenir celle du champ de Pazflor, démarré en 2011.

Zinia 2 est le premier de plusieurs développements de cycle court, envisageables sur le bloc 17, qui permettront de prolonger son plein potentiel grâce à l'exploitation de réservoirs satellites reliés aux unités flottantes de production et de stockage (FPSO) existantes.

« Zinia 2 marque une nouvelle étape dans l'histoire du bloc 17. Ce projet va prolonger la rentabilité de ce bloc prolifique sur lequel 2,6 milliards de barils ont déjà été produits. Grâce à la mise en place d'un cadre fiscal favorable par les autorités angolaises pour les développements satellites, d'autres projets, similaires à Zinia 2, sont actuellement à l'étude sur le bloc 17 », a déclaré Arnaud Breuillac, directeur général de l'Exploration-Production de Total. « Ce projet est également un bon exemple de maîtrise et d'optimisation des coûts : les efforts entrepris pour simplifier le design du projet et tirer parti des conditions de marché ont permis de réduire de plus de moitié le coût du développement. »

Le projet comprendra le forage de neuf puits par des profondeurs d'eau allant de 600 à 1 200 mètres et leur raccordement au FPSO de Pazflor pour un budget de 1,2 milliard de dollars.

Le bloc 17 est opéré par Total avec une participation de 40% aux côtés de filiales d'Equinor (23,33%), Exxon Mobil (20%), et BP (16,67%). Sonangol est le concessionnaire du permis. Il comprend quatre FPSO (Girassol, Dalia, Pazflor, Clov). En 2017, la production du bloc était d'environ 600 000 b/j.

Total Exploration-Production en Angola

Présent en Angola depuis 1953, Total est le premier opérateur du pays. La production du Groupe s'est établie à 229 000 barils équivalent pétrole par jour en 2017. Celle-ci provient des blocs 17, 14 et 0, ainsi que d'Angola LNG.

Outre le bloc 17, Total opère également le projet Kaombo, situé en eaux profondes sur le bloc 32, avec une participation de 30%. La décision finale d'investissement a été prise en avril 2014 pour développer ses réserves estimées à 650 millions de barils via deux FPSO convertis pour une production de 230 000 barils par jour. Le démarrage du premier FPSO, Kaombo Norte, est prévu à l'été 2018.

Total est également partenaire sur les blocs 14 (20%), 14K (36,75%), 0 (10%) ainsi que d'Angola LNG (13,6%).

* * * * *

Total contacts

- Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress
- Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant des dites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou

la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.

Total et Michelin s'allient pour engager un ambitieux programme mondial d'éducation à la sécurité routière pour les 10-18 ans

30/05/2018

Communiqué de presse



Montréal - Total et Michelin, acteurs mondiaux de la mobilité, lancent au travers de leurs fondations d'entreprise un programme majeur d'éducation à la sécurité routière des 10-18 ans. Ce plan, développé avec le support du Global Road Safety Partnership, vise à toucher 100 000 jeunes sur 3 ans. Total Foundation et la Fondation d'entreprise Michelin ont décidé d'allouer conjointement 1,5 million d'euros à cette initiative.

Dans le monde, plus de 227 000 jeunes de moins de 20 ans décèdent chaque année d'un accident de la route. Il s'agit de la première cause de décès chez les 15-17 ans. Déterminés à avoir un impact réel pour une mobilité durable et plus sûre, cette coopération unique entre Total et Michelin va viser dans sa phase initiale la France, le Cameroun et l'Inde. Sa vocation est de l'étendre rapidement à de nouveaux pays et d'accueillir en son sein de nouveaux partenaires.

Partenaires des communautés éducatives locales et régionales, les Fondations des Groupes Total et Michelin souhaitent apporter ensemble des solutions au plus près des réalités du terrain et en mesurer l'impact. Ce programme pour l'éducation à la sécurité routière visant les 10-18 ans sera développé autour d'une plateforme digitale innovante.

En s'appuyant sur l'ancrage local des filiales de Total et de Michelin et avec le support de partenaires et parties prenantes locales, cette interface va permettre de faciliter le déploiement du matériel pédagogique auprès de la communauté des enseignants et des éducateurs. Cet outil permettra également de mettre en lumière de bonnes pratiques et d'évaluer la pertinence des actions déployées, avec comme finalité de devenir un outil sur-mesure entièrement au service des communautés locales.

« La sécurité est une valeur du Groupe et la sécurité des transports fait partie de nos engagements prioritaires » a réaffirmé Patrick Pouyanné, Président-directeur général de Total. « Avec plus de 700 millions de kilomètres par an parcourus par nos chauffeurs, la mobilité est au cœur des activités de Total. Cette expertise spécifique dans le domaine de la sécurité routière est aujourd'hui mise au service des communautés locales pour la prévention des accidents de la route, via ce partenariat éducatif développé avec Michelin. C'est la force de notre ancrage dans les territoires qui assurera le succès de ce projet. En touchant directement les 10-18 ans, nous avons l'opportunité inestimable d'en faire de futurs ambassadeurs de la sécurité routière, et de contribuer ainsi, par l'éducation, à sauver des vies ».

Jean-Dominique Senard, Président du groupe Michelin : *« Nous affirmons tous que l'outil digital est une opportunité inédite d'entrer en interaction de façon ciblée, voire sur-mesure, avec les personnes. Ce programme novateur développé main dans la main avec les équipes de Total Foundation va mettre cette certitude au service d'une priorité : faire que nos routes soient plus sûres pour les enfants et les adolescents. A l'heure où ils développent leur autonomie, donnons-leur les moyens de faire cet apprentissage en harmonie avec leur communauté. »*

À propos de Michelin

Michelin a pour ambition d'améliorer la mobilité de ses clients, durablement. Leader dans le secteur des pneumatiques, Michelin conçoit, fabrique et distribue les pneumatiques les plus adaptés à leurs besoins et à leurs usages ainsi que des services et des solutions pour améliorer l'efficacité de la mobilité. Michelin propose également des offres qui font vivre à ses clients des moments uniques au cours de leurs voyages et de leurs déplacements. Michelin développe aussi des matériaux de haute technologie destinés aux industriels de la mobilité. Basé à Clermont-Ferrand, Michelin est présent dans 171 pays, emploie plus de 114 000 personnes et exploite 70 usines dans 17 pays qui ensemble ont produit environ 190 millions de pneumatiques en 2017 (<https://www.michelin.com>)

À propos de Total Foundation

L'engagement sociétal de Total s'inscrit dans son ambition de devenir la major de l'énergie responsable. Avec Total Foundation, le Groupe souhaite contribuer, aux côtés des acteurs de la cité, au développement de ses territoires d'ancrage. En privilégiant la jeunesse, elle agit sur quatre axes essentiels au développement des territoires : la sécurité des transports, les forêts et le climat, l'éducation et l'insertion des jeunes, le dialogue des cultures et le patrimoine.

Ces programmes sont mis en œuvre et définis avec des acteurs identifiés pour leur expérience permettant des réponses efficaces aux enjeux de la société.

* * * * *

Contacts Michelin

- Relations Médias : +33 1 78 76 45 22 | elisabeth.boucher-anselin@michelin.com

Contacts Total

- Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant desdites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 1er juin 2018

01/06/2018

Communiqué de presse

Approbation des résolutions proposées par le Conseil d'Administration

Patrick Pouyanné reconduit en tant que Président-Directeur général

Paris - L'Assemblée générale mixte des actionnaires de Total S.A. s'est réunie le 1er juin 2018 sous la présidence de Patrick Pouyanné. Les actionnaires ont adopté l'ensemble des résolutions agréées par le Conseil d'administration dont notamment :

- L'approbation des comptes de l'exercice 2017 et la distribution d'un dividende de 2,48 euros par action, en hausse de 1,2% par rapport à celui de l'année précédente.
- L'option pour le paiement en actions du solde du dividende de l'exercice 2017 de 0,62 euros par action et de tout acompte versé au titre de l'exercice 2018
- Le renouvellement pour une période de trois ans des mandats d'administrateur de Mme Anne-Marie Idrac et de MM. Patrick Pouyanné et Patrick Artus
- L'approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au Président-directeur général au titre de l'exercice 2017
- L'approbation des principes et critères relatifs aux éléments de rémunération du Président-directeur général concernant l'exercice 2018
- Diverses délégations de compétences et autorisations financières consenties au Conseil d'administration

Les résultats complets des votes ainsi que les présentations effectuées aux actionnaires seront disponibles sur le site internet total.com dans les prochains jours.

Patrick Pouyanné, Président-directeur général, a souligné la qualité des résultats financiers obtenus par le Groupe qui démontre la pertinence des choix stratégiques et industriels mis en œuvre depuis 2015. Il a également fait le point sur la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, la politique en matière de responsabilité sociale et environnementale et la politique de retour à l'actionnaires.

Le Conseil d'administration, réuni à l'issue de l'Assemblée générale, a décidé à l'unanimité de reconduire M. Patrick Pouyanné dans ses fonctions de Président-directeur général pour la durée de son mandat d'administrateur.

* * * * *

Total contacts

- Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress
- Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant desdites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en

particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.

Total annonce la mise en distribution du solde du dividende 2017 suite à l'Assemblée générale du 1er juin 2018 qui a fixé le dividende 2017 à 2,48 €par action

01/06/2018

Communiqué de presse

Paris - L'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A., réunie ce jour sous la présidence de Patrick Pouyanné, a décidé de fixer le dividende à verser au titre de l'exercice 2017 à 2,48 euros par action, soit une hausse de 1,2 % par rapport au dividende au titre de l'exercice 2016. Compte tenu des trois acomptes de 0,62 euro par action mis en paiement les 12 octobre 2017, 11 janvier et 9 avril 2018, le solde du dividende relatif à l'exercice 2017 restant à payer est de 0,62 euro par action.

Par ailleurs, l'Assemblée générale a décidé que chaque actionnaire pourra choisir de recevoir le paiement dudit solde en numéraire ou en actions nouvelles de la Société, l'un et l'autre choix étant exclusifs l'un de l'autre.

Conformément aux annonces sur la politique de retour à l'actionnaire faites le 8 février 2018, de façon à éviter toute dilution liée à l'émission d'actions nouvelles, le Groupe procédera au rachat au cours du trimestre de ces actions nouvellement émises en vue de leur annulation.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement du solde du dividende est fixé à 52,03 euros. Ce prix est égal à la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant l'Assemblée générale, diminuée du montant dudit solde du dividende, sans décote, et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur. Les actions ainsi émises porteront jouissance immédiate et feront l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur Euronext Paris.

Le solde du dividende de l'exercice 2017 sera détaché le 11 juin 2018. Les actionnaires pourront opter pour le paiement du solde du dividende en numéraire ou pour le paiement du dividende en actions nouvelles entre le 11 juin et le 20 juin 2018 inclus, en adressant leur demande à leurs intermédiaires financiers.

Les détenteurs d'American Depositary Shares (ADS) cotés aux Etats-Unis bénéficient de la même option. La date de détachement du solde du dividende de l'exercice 2017 pour les ADS est le 7 juin 2018. Les détenteurs d'ADS pourront opter pour le paiement du solde du dividende en actions nouvelles entre le 11 juin 2018 et le 15 juin 2018 inclus, en adressant leur demande à leurs intermédiaires financiers.

Pour les actionnaires qui n'auront pas opté pendant la période indiquée pour un versement du solde du dividende en actions, le dividende sera payé en numéraire à compter du 28 juin 2018.

Pour les actionnaires ayant opté pour le paiement en actions de ce solde au titre de l'exercice 2017, la livraison des actions interviendra à compter du 28 juin 2018. Les détenteurs d'ADS recevront les American Depositary Shares à compter du 6 juillet 2018.

Si le montant du solde du dividende pour lequel est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, les actionnaires pourront recevoir le nombre entier d'actions immédiatement supérieur en versant, le jour où ils exercent leur option, la différence en numéraire, ou le nombre entier d'actions immédiatement inférieur complété d'une soultte en espèces.

* * * * *

Total contacts

- Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress
- Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant

desdites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexacts dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.

Algérie : Prolongation de la licence du champ gazier de TFT

11/06/2018

Communiqué de presse

Paris – Sonatrach, Total, Repsol et l'Alnaft (Agence Nationale pour la Valorisation des Ressources) ont signé un nouveau contrat de concession pour une durée de 25 ans afin de poursuivre l'exploitation du champ de gaz et de condensats de Tin Fouyé Tabankort (TFT). Ce nouveau contrat⁽¹⁾, qui entrera en vigueur à l'approbation des autorités algériennes compétentes, confèrera à Total 26,4 % d'intérêts aux côtés de Sonatrach (51 %) et de Repsol (22,6 %). Les sociétés ont également signé un accord de commercialisation du gaz produit.

Les partenaires s'engagent à réaliser les investissements de forage et de développement, nécessaires à la valorisation des réserves additionnelles estimées à plus de 250 millions de barils équivalent pétrole. Ces investissements permettront de maintenir la production du champ qui s'élève actuellement à plus de 80 000 barils équivalent pétrole par jour pendant 6 ans.

« Les accords signés aujourd'hui marquent une nouvelle étape dans la mise en œuvre de l'accord global signé entre Sonatrach et Total en avril 2017 et contribuent à renforcer la coopération stratégique entre les deux sociétés. En tant que partenaire historique du champ de TFT, Total continuera à apporter le meilleur de son expertise technologique afin de poursuivre la valorisation des réserves de ce champ gazier. Ce projet s'inscrit dans la stratégie du groupe de développer sa production de gaz dans des conditions compétitives », a déclaré Patrick Pouyanné, Président-directeur général de Total.

Total en Algérie

Total est un acteur historique de l'exploration-production en Algérie depuis 1952. En 2017, le Groupe a produit 15 000 barils équivalent pétrole par jour (bep/j) qui provenaient intégralement du champ de gaz et de condensats de TFT dont le Groupe détient actuellement 35 %.

En mars 2018, Total a démarré la production du champ gazier de Timimoun situé dans le Sud-Ouest algérien. Le Groupe détient 37,75 % de cet actif dont la capacité s'élève à 5 millions de mètres cube de gaz par jour (environ 30 000 bep/j).

À travers l'acquisition de Maersk Oil, finalisée le 8 mars 2018, le Groupe a obtenu une participation de 12,25 % dans les champs pétroliers El-Merk, Hassi Berkine et Ourhoud avec une capacité de production de 400 000 bep/j.

En novembre 2017, Total a également annoncé le projet d'acquisition du portefeuille d'actifs amont de gaz naturel liquéfié (GNL) d'Engie qui permettra au Groupe de compléter son portefeuille mondial de GNL avec 4,6 millions de tonnes grâce aux contrats d'approvisionnement avec Sonatrach une fois la transaction clôturée.

En mai 2018, Total a signé un accord avec Sonatrach en vue de lancer les études d'ingénierie pour un projet pétrochimique à Arzew, dans l'Ouest de l'Algérie.

Enfin, le Groupe est actif, en Algérie, dans la commercialisation de lubrifiants et de bitumes.

¹⁾ Conformément à la loi 05-07 (modifiée 13-01)

Contacts Total

- Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress
- Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant desdites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.

Total et Pavilion Energy franchissent une nouvelle étape dans le développement du Gaz Naturel Liquéfié (GNL) comme carburant marin à Singapour

26/06/2018

Communiqué de presse



Paris / Singapour, 26 juin 2018 - Total et Pavilion Energy, au travers de leurs filiales Total Marine Fuels Global Solutions et Pavilion Gas, ont signé un accord en vue de développer conjointement une chaîne logistique d'avitaillement en Gaz Naturel Liquéfié (GNL) dans le port de Singapour. Cet accord porte sur l'affrètement long terme en commun d'un navire avitailleur de nouvelle génération qui sera mis en service par Pavilion Gas à partir de 2020. Il porte également sur un dispositif d'approvisionnement en GNL qui permettra à Total de fournir ses clients en GNL soute.

L'accord, conclu en marge de la Conférence Mondiale du Gaz 2018, fait suite au protocole d'accord signé entre les deux sociétés en avril 2017 portant sur le GNL comme carburant marin à Singapour. La collaboration entre les deux sociétés représente une étape importante et contribue au développement de Singapour comme « hub » de soutage GNL.

La transition vers le GNL soute est une solution adéquate dans le cadre de la décision de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) qui limite le taux de soufre dans les carburants marins à compter de 2020. Non seulement le GNL soute ne produit aucun oxyde de soufre, mais il constitue également une solution disponible et compétitive qui contribue à la stratégie long terme de l'OMI concernant la réduction des gaz à effet de serre des navires annoncée en avril 2018.

Patrick Pouyanné, Président-directeur général de Total, a déclaré : « *Le développement des infrastructures est l'un des facteurs clés qui permettra l'essor du GNL comme carburant marin. Depuis plusieurs mois, Total s'investit pleinement dans cette direction. L'accord signé avec Pavilion Energy marque une nouvelle étape dans notre engagement à proposer des carburants plus respectueux de l'environnement à nos clients, notamment à Singapour, premier "hub" de soutage au monde.* »

Tan Sri Mohd Hassan Marican, Président de Pavilion Energy, a indiqué : « *Pavilion Energy est ravi de collaborer avec Total à l'établissement d'une chaîne logistique robuste à Singapour. Notre partenariat ouvre la voie à une disponibilité immédiate et fiable du LNG soute sur le marché. Ensemble, nous franchissons une étape décisive en initiant le changement vers des solutions plus propres et plus responsables grâce à l'avitaillement en GNL dans la région.* »

Total Marine Fuels Global Solutions poursuit son ambition de développer le marché du GNL comme carburant marin. Les premiers jalons de cette stratégie ont été posés en Europe avec la signature des contrats d'approvisionnement en GNL soute pour Brittany Ferries et CMA CGM, ainsi que l'affrètement long terme auprès de Mitsui O.S.K. Lines d'un navire avitailleur en Europe du Nord.

Pavillion Gas s'engage dans le développement de Singapour comme « hub » GNL. En octobre 2016, Pavilion Gas a été désigné par l'Autorité du Marché de l'Énergie de Singapour. (EMA) comme l'un des deux importateurs de GNL pour fournir Singapour. En janvier 2016, Pavilion Gas s'est vu attribuer une licence de soutage afin de fournir du GNL soute aux navires dans le port de Singapour.

À propos de Pavilion Energy

Pavilion Energy investit dans d'importantes activités de gaz naturel liquéfié (GNL) afin de contribuer au développement durable dans la région. Pavilion Gas, filiale à 100 % de Pavilion Energy, commercialise et distribue le gaz naturel dans la région de Singapour et participe à des initiatives de GNL et de soutage de GNL à petite échelle. Elle intervient par ailleurs dans le négoce de GNL à travers le monde. En 2016, Pavilion Gas s'est vu désigné importateur de GNL pour Singapour par la Energy Market Authority (EMA) nationale. www.pavilionenergy.com.sg

À propos de Total Marine Fuels Global Solutions

Total Marine Fuels Global Solutions est la filiale de Total dédiée aux activités de soutage à l'échelle mondiale. Elle constitue un point de contact unique pour une gamme complète de solutions et de services de carburants marins innovants et efficaces. www.marinefuels.total.com

* * * * *

Contacts Pavillon Energy

Relations Médias : Adrian Koh, Manager, Corporate Affairs | +65 9017 1705 | adriankoh@pavilionenergy.com.sg

Contacts Total

Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress
Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant desdites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.

Résultat de l'option pour le paiement du solde du dividende 2017 en actions

26/06/2018

Communiqué de presse

Paris, 26 juin 2018 - L'Assemblée générale mixte, réunie le 1^{er} juin 2018, a décidé de fixer le dividende à verser au titre de l'exercice 2017 à 2,48 euros par action, et a donné à chaque actionnaire le choix de recevoir le paiement du solde du dividende au titre de l'exercice 2017 de 0,62 euro par action en numéraire ou en actions nouvelles de la Société.

La période d'option était ouverte du 11 juin au 20 juin 2018 inclus. À la clôture de cette période, 19% des droits ont été exercés en faveur du paiement du solde du dividende au titre de l'exercice 2017 en actions.

5 798 335 actions nouvelles seront émises, représentant 0,22% du capital de la Société sur la base du capital existant au 31 mai 2018. Le prix d'émission des actions nouvelles émises en paiement de ce solde a été fixé le 1^{er} juin 2018 à 52,03 euros. Ce prix est égal à la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant le 1^{er} juin 2018, date de l'Assemblée générale mixte, diminuée du montant du solde, sans décote.

Le règlement, la livraison des actions et leur admission sur Euronext Paris interviendront le 28 juin 2018. Ces actions porteront jouissance immédiate et seront entièrement assimilées aux actions déjà admises.

Conformément aux annonces sur la politique de retour à l'actionnaire faites le 8 février 2018, de façon à éviter toute dilution liée à l'émission d'actions nouvelles, le Groupe procédera au rachat, au cours du trimestre, de ces actions nouvellement émises en vue de leur annulation.

Le montant du solde du dividende au titre de l'exercice 2017 à verser en numéraire aux actionnaires n'ayant pas retenu l'option du paiement en actions s'élève à 1 328 millions d'euros et sera payé à compter du 28 juin 2018.

* * * * *

Total contacts

Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress

Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant des dites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.

CITEO, Total, Saint-Gobain et Syndifrais s'associent pour contribuer à faire émerger une filière de recyclage du polystyrène en France à horizon 2020

27/06/2018

Communiqué de presse



Paris - Dans le cadre des engagements volontaires pour la Feuille de Route Economie Circulaire du Gouvernement français et en ligne avec les ambitions françaises et européennes dans le domaine du recyclage des plastiques, Citeo, Total, Saint-Gobain et Syndifrais – le syndicat national des fabricants de produits laitiers frais, ont décidé de travailler ensemble pour contribuer à créer une filière industrielle de recyclage de polystyrène¹ en France et valider en 18 mois sa faisabilité technique et économique. Cette annonce s'est faite à l'occasion du World Material Forum qui se tient à Nancy (France) jusqu'au 29 juin 2018.

L'ensemble de la filière des emballages ménagers en polystyrène travaille activement à la création d'une solution de recyclage pour développer une économie circulaire de ces produits. Il faut d'abord collecter ces emballages, trouver des solutions techniques de recyclage et enfin des débouchés pour l'utilisation de cette matière recyclée, le tout à un coût acceptable. Les quantités d'emballages en polystyrène mises sur le marché chaque année en France sont évaluées à 110 000 tonnes.

Faire émerger une filière de collecte

Les acteurs des produits laitiers frais s'engagent, via Citeo, à mettre en place le tri, le surtri et la préparation de plusieurs centaines de tonnes de polystyrène issu du programme d'extension des consignes de tri des emballages ménagers.

Syndifrais contribuera ainsi aux côtés de Citeo à faire émerger la filière de recyclage des emballages en polystyrène.

Les conclusions techniques du projet seront notamment utilisées par Syndifrais pour améliorer l'éco-conception des emballages afin d'en faciliter la recyclabilité.

Une technologie innovante pour le recyclage du polystyrène

Le polystyrène trié et préparé sera ensuite incorporé dans des unités industrielles de production de plastique de Total situées à Carling (France) et Feluy (Belgique). D'autres sources de déchets, venant notamment de la construction, seront également utilisées. Le produit final devra répondre au même cahier des charges que celui de matières 100 % vierges.

Total a déjà testé sa technologie de recyclage du polystyrène l'an dernier, au travers d'essais industriels préliminaires. L'objectif sera ici de valider tous les aspects d'une production à grande échelle. D'ici 2019, 4 000 tonnes de produits contenant au moins 20 % de polystyrène recyclé seront ainsi fabriqués. Le Groupe mettra également à disposition ses moyens de recherche et de développement dans ce domaine.

Des débouchés pour la matière recyclée

Saint-Gobain s'engage dans des démarches d'économie circulaire. Sa filiale Placoplatre collecte déjà aujourd'hui des chutes de produits d'isolation en polystyrène expansé (PSE) sur des chantiers de construction, qu'elle réincorpore dans sa production. Pour aller plus loin, Placoplatre souhaite favoriser en complément l'utilisation de matières premières comportant elles-mêmes du contenu recyclé. C'est dans ce cadre que Placoplatre collabore avec Total depuis 2017 pour partager sa connaissance des gisements des déchets de construction en PSE pouvant potentiellement être recyclé par cette filière, et évaluer la performance des polystyrènes recyclés destinés au marché de l'isolation. Sa connaissance de ce marché aidera à valider les spécifications techniques et commerciales à respecter, et permettra d'offrir de nouveaux débouchés commerciaux aux produits PSE issus du recyclage.

D'autres utilisateurs et d'autres débouchés sont également envisagés et viendront rejoindre le projet le moment venu.

' Le polystyrène est principalement utilisé dans l'emballage alimentaire, les réfrigérateurs et l'isolation.

À propos de Saint-Gobain

Saint-Gobain conçoit, produit et distribue des matériaux et des solutions pensés pour le bien-être de chacun et l'avenir de tous. Ces matériaux se trouvent partout dans notre habitat et notre vie quotidienne : bâtiments, transports, infrastructures, ainsi que dans de nombreuses applications industrielles. Ils apportent confort, performance et sécurité tout en répondant aux défis de la construction durable, de la gestion efficace des ressources et du changement climatique.

À propos de Syndifrais

Syndifrais est l'organisation professionnelle des fabricants de produits laitiers frais regroupant 22 coopératives ou sociétés de toutes les tailles et représentant 80 % du secteur des produits laitiers frais en France. Les produits laitiers frais regroupent les yaourts, les fromages blancs, les desserts lactés frais et la crème fraîche.

À propos de Citeo

Issue du rapprochement entre Eco-Emballages et Ecofolio, Citeo est une société à but non lucratif créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers. 250 collaborateurs travaillent avec engagement et passion pour apporter plus de solutions aux entreprises, les accompagner dans leur responsabilité environnementale, rendre le dispositif de tri et de recyclage plus performant au meilleur coût et mobiliser les citoyens pour un geste de tri plus simple et plus efficace.

* * * * *

Contacts presse

Pour Citeo : Olivia Retali | +33 1 81 69 05 83 / +33 6 42 82 81 74 | olivia.retali@citeo.com

Pour Total : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress

Pour Saint-Gobain : Susanne Trabitze | +33 1 47 62 43 25 | Susanne.Trabitze@saint-gobain.com

Pour Syndifrais : Véronique Fabien-Soulé | +33 1 49 70 72 30 | vfabiensoule@syndifrais.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant des dites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.

Total entre en négociation exclusive, aux côtés d'EDF, pour la cession de sa participation dans le terminal méthanier de Dunkerque

29/06/2018

Communiqué de presse

Paris, 29 juin 2018 - Total a décidé de conclure un accord de cession de sa participation de 9,99% dans le terminal méthanier de Dunkerque, dans le cadre du processus de cession initié par EDF (65,01%) en début d'année. Une fois la transaction finalisée, deux acheteurs, un consortium composé par Fluxys Europe BV (actuellement 25%), AXA Investment Managers et Crédit Agricole Assurances d'une part et un consortium composé de Samsung Securities Co. Ltd. d'IBK Securities Co. Ltd., Hanwha Investment & Securities Co. Ltd, d'autre part, détiendront respectivement 35,76% et 39,24%. La clôture de la transaction est prévue au troisième trimestre 2018, après l'obtention des autorisations réglementaires requises.

Le Groupe conservera une capacité de regazéification dans le terminal d'environ 1,5 million de tonnes par an.

* * * * *

Contacts Total

Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress

Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant desdites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.

Total finalise l'acquisition de 73% de Direct Energie et dépose une offre publique obligatoire

06/07/2018

Communiqué de presse



Paris, 06 juillet 2018, 17h30 – Total et Direct Energie annoncent la finalisation, ce jour, de l'acquisition par Total de 73,04% du Capital de Direct Energie¹, sur la base d'un prix de 42 euros par action, soit pour environ 1,4 milliard d'euros. Cette acquisition, qui fait suite à la levée de l'ensemble des conditions suspensives relatives aux accords signés le 17 avril 2018 avec les principaux actionnaires de Direct Énergie, a été suivie par le dépôt par Total, ce jour, d'un projet d'offre publique obligatoire portant sur les actions Direct Energie non encore détenues par Total, au même prix par action de 42 euros. Ce projet d'offre demeure soumis à l'examen de l'AMF qui appréciera sa conformité aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Le cabinet Ledouble, désigné par le conseil d'administration de Direct Énergie en qualité d'expert indépendant, a conclu que le prix offert est équitable, du point de vue financier, pour les actionnaires minoritaires de Direct Énergie, y compris dans le cadre du retrait obligatoire que Total demandera à mettre en œuvre si les conditions requises sont réunies.

« *Le Conseil d'administration recommande à l'unanimité à l'ensemble des actionnaires de Direct Energie d'apporter leurs titres à cette offre. Cette opération est en effet une nouvelle étape extrêmement positive pour Direct Energie, ses équipes et ses clients* » a pour sa part déclaré Xavier Caïtucoli, Président-directeur général de Direct Energie.

« *Cette opération nous permet d'accélérer notre intégration aval dans la chaîne gazière et électrique et d'atteindre la taille critique sur les marchés français et belge où nous sommes en forte croissance* », déclare Patrick Pouyanné, Président-directeur général de Total.

La composition du conseil d'administration de Direct Énergie a été modifiée afin de tenir compte de la nouvelle composition de l'actionnariat. Ainsi, aux côtés des administrateurs restants, Xavier Caïtucoli et Xirr Europe (représenté par Nicolas Gagnez) en tant qu'administrateur indépendant, sont cooptés Philippe Sauquet, Namita Shah, Helle Kristoffersen et Cécile Arson en tant qu'administrateurs, ainsi que Jean-Hugues de Lamaze en qualité d'administrateur indépendant. Ces cooptations seront soumises à la ratification de la prochaine assemblée générale des actionnaires de Direct Énergie.

¹Sur la base d'un capital composé de 45 608 369 actions au 30 juin 2018, conformément aux informations publiées par Direct Énergie sur son site Internet.

Informations importantes

La documentation relative au projet d'offre publique, déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), comporte les termes et conditions relatives à ladite offre publique. Le projet d'offre publique ainsi que la documentation relative au projet d'offre publique demeurent soumis à l'examen de l'AMF. Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux

actionnaires d'en prendre connaissance, ainsi que de tout avenant ou ajout, dans la mesure où ils contiennent ou contiendront des informations importantes sur Total, Direct Energie et l'opération.

Ce communiqué ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, dans tout pays dans lequel la distribution de ces informations fait l'objet de restrictions légales.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Par conséquent, les personnes situées dans les pays où ce communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer sur de telles restrictions et s'y conformer. Total décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.

Dans la mesure permise par les lois et règles applicables, y compris la réglementation 14e-5 (Rule 14e-5) de l'U.S. Exchange Act, Total et ses affiliés, son courtier ainsi que les affiliés de ce dernier (agissant en qualité de mandataires au nom et pour le compte de Total et de ses affiliés), peuvent, à compter de ce jour, directement ou indirectement, acheter tout titre qui donnerait accès immédiat ou différé au capital de Direct Energie, y compris en dehors de l'offre publique. Ces transactions peuvent être effectuées sur les marchés au prix de marché ou dans le cadre de transactions privées à un prix négocié. Ces transactions ne seront en aucun cas conclues à un prix supérieur au prix d'offre. Aucun achat de titres en dehors de l'offre ne sera effectué par Total ou ses affiliés aux États-Unis d'Amérique. En outre, les conseils financiers de Total peuvent également poursuivre des activités ordinaires de négociation sur des titres Direct Energie, qui peuvent comprendre des achats ou certains accords en vue d'un achat de titres.

Ce communiqué de presse est susceptible d'inclure des énoncés prévisionnels et des formulations indiquant des tendances, tel que les mots « anticipe », « estime », « prévoit », « croit », « pourrait », « devrait », « ferait », « entend », « peut », « potentiel » et toute autre expression similaire. Ces énoncés prévisionnels sont uniquement fondés sur les informations disponibles actuellement et ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. De tels énoncés prévisionnels sont fondés sur les attentes actuelles de la direction et sont soumis à d'importants risques économiques, concurrentiels et d'affaires, incertitudes et contingences, dont nombre sont inconnus et nombre desquels Total est incapable de prévoir ou de contrôler. De tels facteurs pourraient occasionner une différence substantielle entre les résultats, performance et projets de Total concernant l'opération et tous futurs résultats, performance et projets exprimés ou suggérés par de tels énoncés prévisionnels. Total ne sera tenue à aucune obligation ni aucun engagement de diffuser une mise à jour ou une révision de tout énoncé prévisionnel figurant dans le présent communiqué de presse afin de refléter tout changement dans les prévisions ou les événements, conditions ou circonstance sur lesquels ces énoncés sont fondés.

À propos de Direct Énergie

Premier acteur alternatif français de l'énergie, Direct Énergie se positionne comme l'énergéticien du XXIème siècle en mettant au cœur de sa stratégie, la satisfaction de ses clients, l'innovation et le développement des énergies d'avenir. Présent en France (métropolitaine et DOM-TOM) et en Belgique, le groupe fournit en électricité et en gaz plus de 2.6 millions de sites clients résidentiels et non résidentiels. Direct Énergie est également producteur d'électricité grâce à des moyens de production renouvelables (éoliens terrestres, solaires, hydrauliques, biogaz) et flexibles (cycles combinés au gaz naturel), implantés sur tout le territoire.

* * * * *

Total contacts

Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress
Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Direct Énergie Contacts

Relations Investisseurs : Mathieu Behar – mathieu.behar@direct-energie.com - Tel +33 (0)1 73 03 74 16
Relations Presse : Frédérique Barthélémy - relations-presse@direct-energie.com – Tel +33 (0)1 73 03 78 72

Contact presse Image Sept

Grégoire Lucas – gregoire.lucas@image7.fr - Tel + 33 (0)1 53 70 74 94
Marie Artzner - martzner@image7.fr - Tel + 33 (0)1 53 70 74 31 ou + 33 (0)6 75 74 31 73

CM CIC Market Solutions

Stéphanie Stahr – stephanie.stahr@cmcic.fr - Tel + 33 (0)1 53 48 80 59

* * * * *

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant

desdites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexacts dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

COMMUNIQUÉ DU 6 JUILLET 2018

DÉPOT DU PROJET D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

visant les actions de la société



initiée par la société



présentée par

LAZARD
FRÈRES BANQUE

Banque présentatrice

 **SOCIETE GENERALE**
Corporate & Investment Banking

Banque présentatrice et garante

TERMES DE L'OFFRE :

42 euros par action Direct Énergie

DURÉE DE L'OFFRE :

38 jours de négociation

Le calendrier de la présente offre publique d'achat (l'« Offre ») sera fixé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») conformément aux dispositions de son règlement général.



Le présent communiqué a été établi par Total et diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-16 du règlement général de l'AMF.

Cette Offre et le Projet de Note d'Information restent soumis à l'examen de l'AMF.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquies des titres. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

AVIS IMPORTANT

En application de l'article L. 433-4 III du Code monétaire et financier et des articles 237-14 à 237-19 du règlement général de l'AMF, dans le cas où les actionnaires minoritaires de Direct Énergie ne détiendraient pas, à l'issue de l'Offre, plus de 5% (ou tout autre pourcentage qui deviendrait applicable postérieurement à la date du projet de note d'information de Total (le « **Projet de Note d'Information** »)) du capital ou des droits de vote de Direct Énergie, Total a l'intention de mettre en œuvre, dès la clôture de l'Offre ou dans une période de trois mois à l'issue de sa clôture, une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions Direct Énergie non apportées à l'Offre (à l'exception des actions auto-détenues par Direct Énergie et des actions Direct Énergie faisant l'objet d'un mécanisme de liquidité) en contrepartie d'une indemnité égale au prix de l'Offre, après ajustements le cas échéant.

Le Projet de Note d'Information doit être lu conjointement avec tous les autres documents publiés en relation avec l'Offre. Notamment, une description des caractéristiques juridiques, financières et comptables de Total sera mise à disposition du public au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre.

Le Projet de Note d'Information est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Total (www.total.com) et peut être obtenu sans frais auprès de :

Total
2, place Jean Millier
La Défense 6
92400 Courbevoie
France

Lazard Frères Banque
121 Boulevard Haussmann
75382 Paris cedex 08
France

Société Générale
CORI/COR/SEG
75886 Paris cedex 18
France

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Total seront mises à disposition du public au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre, selon les mêmes modalités. Un communiqué sera diffusé pour informer le public des modalités de mise à disposition de ces informations.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquies des titres. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

1 PRÉSENTATION DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1 2° et 234-2 du règlement général de l'AMF, Total S.A., une société anonyme à conseil d'administration au capital de 6 660 782 345 euros, dont le siège social est situé 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 542 051 180, et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0000120271 (mnémonique « FP ») (l'« **Initiateur** » ou « **Total** »), propose de manière irrévocable aux titulaires d'actions Direct Énergie (les « **Actions** »), une société anonyme à conseil d'administration au capital de 4 560 836,90 euros, dont le siège social est situé 2 bis rue Louis Armand, 75015 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 442 395 448, et dont les Actions sont admises aux négociations sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0004191674 (mnémonique « DIREN ») (la « **Société** » ou « **Direct Énergie** »), d'acquies la totalité de leurs Actions dans le cadre de l'Offre décrite ci-après qui pourra être suivie, le cas échéant, d'une procédure de retrait obligatoire conformément aux dispositions de l'article 237-14 du règlement général de l'AMF.

L'Offre qui fait suite à l'acquisition par l'Initiateur de 33 311 459 Actions (soit, à la connaissance de l'Initiateur, environ 73,04% du capital et 71,16% des droits de vote théoriques¹ de la Société à la date du Projet de Note d'Information), porte sur :

- i. la totalité des 12 296 910 Actions d'ores et déjà émises non détenues par l'Initiateur à la date de l'Offre, à l'exception, d'une part, des Actions auto-détenues par Direct Énergie² et, d'autre part, des Actions Indisponibles (tel que ce terme est défini à la Section 2.5 du Projet de Note d'Information) d'ores et déjà émises et détenues par les mandataires sociaux de la Société ou leurs holdings patrimoniales (les « **Holdings Patrimoniales** ») qui bénéficient, sous certaines conditions, des mécanismes de liquidité³ ; et
- ii. les 1 043 158 Actions qui seraient susceptibles d'être émises avant la date de clôture de l'Offre à raison de l'exercice des 1 043 158 options de souscription d'Actions attribuées aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales en circulation à la date du Projet de Note d'Information (les « **Options** »), à l'exception des Actions Indisponibles (tel que ce terme est défini à la Section 2.5 du Projet de Note d'Information) susceptibles d'être émises par exercice des Options et détenues par les mandataires sociaux de la Société qui bénéficient, sous certaines conditions, des mécanismes de liquidité⁴ ;

soit, à la connaissance de l'Initiateur à la date du Projet de Note d'Information et en cas d'exercice de l'ensemble des Options, un nombre maximal de 12 598 193 Actions.

Par ailleurs, l'Offre ne porte pas sur les 1 309 712 bons de souscription d'Actions émis le 31 octobre 2017 exclusivement au profit de Lucia Holding SAS (les « **BSA Quadran** ») qui sont, en application de leurs termes et conditions, incessibles, ni sur les Actions qui seraient susceptibles d'être émises à raison de l'exercice des BSA Quadran, aucun BSA Quadran ne pouvant, à la connaissance de

¹ Sur une base non-diluée et sur la base des informations publiées par la Société sur son site Internet au 30 juin 2018 conformément à l'article 223-16 du règlement général de l'AMF, y compris les 1 810 Actions auto-détenues, et en prenant en compte la perte des droits de vote double dans le cadre de l'Acquisition des Blocs.

² Le conseil d'administration de Direct Énergie lors de sa réunion du 5 juillet 2018 a décidé de ne pas apporter à l'Offre les 1 810 Actions auto-détenues par Direct Énergie.

³ Soit, à la connaissance de l'Initiateur, 718 875 Actions correspondant à 1 810 Actions auto-détenues et 717 065 Actions Indisponibles d'ores et déjà émises et détenues par les mandataires sociaux de la Société ou leurs Holdings Patrimoniales.

⁴ Soit, à la connaissance de l'Initiateur, 23 000 Actions Indisponibles qui, si elles sont émises sur exercice des 23 000 Options correspondantes détenues par Monsieur Sébastien Loux, seront couvertes par le mécanisme de liquidité.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

l'Initiateur, être exercé avant la clôture de l'Offre (conformément aux conditions d'émission applicables).

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, Lazard Frères Banque et Société Générale ont déposé, en tant qu'établissements présentateurs de l'Offre, le projet d'Offre et le Projet de Note d'Information auprès de l'AMF le 6 juillet 2018 pour le compte de l'Initiateur. Seule Société Générale garantit conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

Conformément aux dispositions de l'article 234-2 du règlement général de l'AMF, le dépôt de l'Offre fait suite au franchissement par Total du seuil de 30% du capital et des droits de vote de Direct Énergie résultant de la réalisation, le 6 juillet 2018, de l'Acquisition des Blocs par Total portant sur 33 311 459 Actions, représentant, à la connaissance de l'Initiateur, environ 73,04% du capital et 71,16% des droits de vote théoriques⁵ de la Société. L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée conformément aux articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

1.1 Contexte et motifs de l'Offre

1.1.1 Contexte de l'Offre

Producteur de pétrole et de gaz depuis près d'un siècle, Total est l'une des premières compagnies pétrolières et gazières internationales et un acteur majeur des énergies bas carbone présent sur les cinq continents et dans plus de 130 pays. Les activités de Total couvrent l'exploitation et la production de pétrole et de gaz, le raffinage, la pétrochimie et la distribution d'énergie sous diverses formes jusqu'au client final.

Total s'est fixé pour ambition de devenir dans les 20 prochaines années la major de l'énergie responsable en contribuant à fournir une énergie plus abordable, plus disponible et plus propre au plus grand nombre, notamment en mettant à disposition de ses clients un mix de produits énergétiques dont l'intensité carbone diminue régulièrement. Pour réaliser son ambition, Total entend développer un modèle intégré pertinent sur l'ensemble de la chaîne gaz-renouvelables-électricité.

Premier acteur alternatif français de l'énergie, Direct Énergie se positionne comme l'énergéticien du XXI^{ème} siècle en mettant au cœur de sa stratégie, la satisfaction de ses clients, l'innovation et le développement des énergies d'avenir. Présent en France et en Belgique, Direct Énergie fournit en électricité et en gaz plus de 2,6 millions de sites clients résidentiels et non résidentiels. Direct Énergie est également producteur d'électricité grâce à des moyens de production renouvelables (éoliens terrestres, solaires, hydrauliques, biogaz) et conventionnels (cycles combinés au gaz naturel).

L'intégration de Direct Énergie au sein de Total représente ainsi une formidable opportunité pour accélérer le développement des deux groupes sur le marché de la fourniture d'énergie. Avec un portefeuille clients combiné qui atteint déjà plus de 4 millions de sites livrés en France et en Belgique, le nouvel ensemble vise désormais à horizon 2022 plus de 6 millions de sites livrés en France, et plus d'1 million en Belgique. Concernant ses activités de production d'électricité en amont, la stratégie d'intégration verticale mise en œuvre par Direct Énergie s'inscrit en parfaite complémentarité du déploiement de Total avec un mix énergétique diversifié (centrales à gaz opérationnelles et en construction, actifs renouvelables avec Quadran et Total Eren), et des ambitions fortes en matière de mise en service de nouveaux moyens de production qui intègrent également les concessions hydroélectriques lorsqu'elles seront remises en compétition.

⁵ Sur une base non-diluée et sur la base des informations publiées par la Société sur son site Internet au 30 juin 2018 conformément à l'article 223-16 du règlement général de l'AMF, y compris les 1 810 Actions auto-détenues, et en prenant en compte la perte de droits de vote double dans le cadre de l'Acquisition des Blocs.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

La capacité installée globale de Direct Énergie de 1,35 GW, dont 800 MW de centrale à gaz et 550 MW d'électricité renouvelable, vient s'ajouter à la capacité installée globale de 900MW du groupe Total. Compte tenu du portefeuille de projet de Direct Énergie dans ce domaine (une centrale à gaz de 400 MW en construction et un pipeline de 2 GW de projets d'électricité renouvelable en France), de Total Eren dans les pays émergents, de Sunpower aux États-Unis, Total se fixe l'objectif de disposer d'une capacité globale d'au moins 10 GW à horizon de 5 ans soit sous forme de centrale à gaz, soit sous forme de capacités d'électricité renouvelable.

Ainsi l'intégration de Direct Énergie au sein de Total s'inscrit pleinement dans la stratégie de Total de développement des énergies bas carbone, en ligne avec son ambition de devenir la major de l'énergie responsable.

Enfin, l'Offre permet à Total de poursuivre activement son développement dans la génération et la distribution d'électricité et de gaz en France et en Belgique. Dans le domaine de la distribution de gaz naturel et d'électricité aux particuliers et aux professionnels, Total s'affirme ainsi désormais résolument comme le fournisseur alternatif de premier plan.

1.1.2 Description des modalités du rapprochement entre Total et Direct Énergie

1.1.2.1 *Présentation synthétique de l'Opération*

Total a fait part à Direct Énergie de son intérêt en vue de procéder à un rapprochement amical avec la Société par voie d'acquisition des Actions détenues par ses principaux actionnaires, à savoir : Impala SAS (« **Impala** »), AMS Industries SAS (« **AMS** »), Lov Group Invest SAS (« **LGI** »), EBM Trirhena AG (« **EBM** »), Monsieur Xavier Caïtucoli, Crescendix SAS (« **Crescendix** »), Crescendissimo SAS (« **Crescendissimo** ») et Luxempart SA (« **Luxempart** ») (individuellement un « **Actionnaire Cédant** » et collectivement les « **Actionnaires Cédants** ») suivie d'une offre publique d'acquisition visant les Actions (ensemble, l'« **Opération** »). Total et Direct Énergie ont ensuite engagé des discussions sur ce rapprochement de façon à évaluer l'intérêt stratégique et préciser les modalités d'un tel rapprochement.

A l'issue d'une période de négociation, le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'Administration** ») s'est réuni le 17 avril 2018 afin d'être informé des termes de l'Opération. Ce Conseil d'Administration :

- (i) a accueilli favorablement l'Opération et a confirmé l'intérêt stratégique de celle-ci du fait de la complémentarité des activités des deux groupes dans le domaine de la fourniture et de la génération d'électricité, notamment dans le domaine des énergies renouvelables ;
- (ii) a décidé d'initier le processus d'information et de consultation des instances représentatives du personnel sur le projet de rapprochement de la Société avec Total, conformément aux dispositions du Code du travail applicables ;
- (iii) s'est engagé à recommander à ses actionnaires d'apporter leurs Actions à l'Offre sous réserve d'une confirmation de son caractère équitable par l'Expert Indépendant (tel que ce terme est défini ci-après) ;
- (iv) a approuvé la conclusion d'un protocole d'accord ayant notamment pour objet d'organiser les modalités et les conditions de la coopération de Total et Direct Énergie dans le cadre du rapprochement (le « **Protocole d'Accord** ») ainsi que les opérations qui y sont visées ; et
- (v) a nommé le cabinet Ledouble en qualité d'expert indépendant (l'« **Expert Indépendant** ») appelé à se prononcer sur le caractère équitable des termes de l'Offre conformément à la réglementation boursière.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

Un contrat de cession et d'acquisition d'Actions, soumis à la réalisation de conditions suspensives (décrites au paragraphe qui suit) portant sur des Actions représentant, à la connaissance de l'Initiateur, environ 74,11% du capital⁶ de la Société a été conclu entre Total, d'une part, et les Actionnaires Cédants, d'autre part, le 17 avril 2018⁷ (l'« **Acquisition des Blocs** », et le contrat relatif à l'Acquisition des Blocs étant ci-après désigné le « **Contrat d'Acquisition** »).

Le conseil d'administration de Total a été informé et a approuvé les termes de l'Opération lors de sa réunion du 17 avril 2018.

Après (i) l'obtention de l'autorisation de l'Acquisition des Blocs par la Commission Européenne, (ii) l'émission d'un avis motivé favorable du Conseil d'Administration sur l'intérêt de l'Offre et sur ses conséquences pour la Société, ses actionnaires et ses salariés sur le fondement de l'article 231-17 du règlement général de l'AMF (l'« **Avis Favorable** ») et (iii) l'obtention par chaque Actionnaire Cédant de la mainlevée de l'ensemble des sûretés portant sur les Actions qu'il détenait, l'Acquisition des Blocs est intervenue de manière définitive le 6 juillet 2018 (la « **Date de Réalisation** »).

1.1.2.2 Le Protocole d'Accord

Le Protocole d'Accord a été conclu le 17 avril 2018 entre Total et Direct Énergie⁸. Il détaille les termes et conditions de la coopération entre l'Initiateur et la Société jusqu'à la réalisation de l'Opération et notamment :

- les principaux termes et conditions de l'Offre ;
- l'engagement de Total à ce qu'une banque présentatrice de son choix dépose l'Offre au plus tard le 3^{ème} jour de bourse suivant la Date de Réalisation ;
- l'engagement de Direct Énergie de déposer, simultanément au dépôt par Total de l'Offre auprès de l'AMF, le projet de note en réponse de la Société comprenant l'Avis Favorable, le rapport de l'Expert Indépendant et l'avis des instances représentatives du personnel ;
- l'engagement de Direct Énergie (i) de modifier les termes et conditions des Options afin de permettre aux titulaires de ces Options de les exercer à compter de la Date de Réalisation, (ii) de ne procéder à aucune modification ou ajustement du nombre d'Options et (iii) de ne pas attribuer d'actions gratuites ou d'autres options de souscription ou d'achat d'actions entre le 17 avril 2018 et la Date de Réalisation ;
- l'engagement de Direct Énergie de gestion dans le cours normal des affaires jusqu'à la Date de Réalisation ;
- l'engagement de Direct Énergie de ne pas apporter à l'Offre les Actions auto-détenues qu'elle détient ;
- l'engagement de Direct Énergie et de Total de collaborer dans le cadre notamment (i) du processus d'information et de consultation des instances représentatives du personnel de la Société, (ii) des relations avec l'Expert Indépendant, (iii) de la préparation des documents relatifs à l'Offre (iv) des relations avec l'AMF, (v) du refinancement de la dette de la Société, (vi) de la gestion des clauses de changement de contrôle, d'exclusivité et de non-concurrence contenues dans certains contrats conclus par la Société et/ou ses filiales et qui seraient déclenchées par l'Opération, (vii) de la communication relative à l'Offre et (viii) de l'obtention de l'autorisation de l'Opération auprès de la Commission Européenne.

⁶ Sur une base non-diluée au 10 avril 2018, y compris les 4 423 Actions auto-détenues à cette date.

⁷ Ce contrat a fait l'objet d'un avenant en date du 22 juin 2018.

⁸ Ce contrat a fait l'objet d'un avenant en date du 22 juin 2018.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

1.1.2.3 L'Acquisition des Blocs

La réalisation de l'Acquisition des Blocs par Total, portant sur un total de 33 311 459 Actions (soit, à la connaissance de l'Initiateur, environ 73,04% du capital et 71,16% des droits de vote théoriques⁹ de la Société à la date du Projet de Note d'Information) est intervenue, hors marché, le 6 juillet 2018.

A ce titre, Total a acquis auprès :

- d'Impala, 15 000 000 Actions ;
- d'AMS, 8 307 826 Actions ;
- de LGI, 2 474 544 Actions ;
- d'EBM, 2 067 870 Actions ;
- de Monsieur Xavier Caïtucoli, 375 368 Actions ;
- de Crescendix, 373 246 Actions ;
- de Crescendissimo, 419 854 Actions ; et
- de Luxempart, 4 292 751 Actions.

Le prix d'acquisition des Actions en numéraire auprès des Actionnaires Cédants est de 42 euros par Action.

Aux termes du Contrat d'Acquisition, les Actionnaires Cédants bénéficient en outre d'un droit de suite dans l'hypothèse où, avant le 6 juillet 2019, Total (ou l'une de ses filiales), agissant seul(s) ou de concert, venait à acquérir des Actions (en bourse ou hors bourse) à un prix unitaire supérieur au prix de 42 euros par Action (une « **Transaction Ulérieure** »). En cas de Transaction Ulérieure, Total s'est engagé à verser à chaque Actionnaire Cédant un montant égal à (A) la différence positive entre (x) le prix par action offert dans le cadre de la Transaction Ulérieure et (y) 42 euros, multipliée par (B) le nombre d'Actions transférées par l'Actionnaire Cédant concerné à Total (le « **Complément de Prix** »). Il est toutefois précisé que l'acquisition d'Actions dans le cadre des contrats de liquidité détaillés à la Section 2.5 ne sera pas considérée comme une Transaction Ulérieure, et ne pourra donc donner lieu au paiement d'un quelconque Complément de Prix.

L'Acquisition des Blocs a été financée au moyen des fonds disponibles en trésorerie de Total.

⁹ Sur une base non-diluée et sur la base des informations publiées par la Société sur son site Internet au 30 juin 2018 conformément à l'article 223-16 du règlement général de l'AMF, y compris les 1 810 Actions auto-détenues, et en prenant en compte la perte des droits de vote double dans le cadre de l'Acquisition des Blocs.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

1.1.2.4 Tableau récapitulatif de l'Acquisition des Blocs

Actionnaires Cédants	Nombre d'Actions cédées	Prix reçu (en €)
Impala	15 000 000	630 000 000
AMS	8 307 826	348 928 692
LGI	2 474 544	103 930 848
EBM	2 067 870	86 850 540
Monsieur Xavier Caïtucoli	375 368	15 765 456
Crescendix	373 246	15 676 332
Crescendissimo	419 854	17 633 868
Luxempart	4 292 751	180 295 542
Total	33 311 459	1 399 081 278

1.1.3 Déclarations de franchissement de seuils et d'intention

Conformément aux dispositions des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, l'Initiateur a déclaré par courrier à l'AMF et à la Société avoir franchi à la hausse le 6 juillet 2018 les seuils légaux de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 1/3, 50 % et 2/3 du capital et des droits de vote de Direct Énergie à la suite de la réalisation de l'Acquisition des Blocs.

Aux termes du même courrier, Total a déclaré ses intentions pour les six prochains mois conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 VII du Code de commerce.

Cette déclaration fera l'objet d'un avis publié par l'AMF sur son site Internet.

1.1.4 Autorisations réglementaires

L'Offre en tant que telle n'est pas soumise à l'obtention d'une quelconque autorisation réglementaire. Toutefois, l'Acquisition des Blocs a nécessité l'obtention d'une autorisation auprès de la Commission Européenne, autorité compétente pour l'examen et l'approbation de l'Acquisition des Blocs au titre du contrôle des concentrations.

1.2 **Intérêt de l'Offre et intentions de Total pour les douze prochains mois**

1.2.1 Avantages de l'Offre pour Total, Direct Énergie et ses actionnaires

L'Opération renforcera le positionnement de Total en matière de génération et de distribution d'énergies bas carbone, notamment en France et en Belgique, permettant ainsi à Total de s'affirmer comme le principal fournisseur alternatif en combinant son portefeuille de sites clients avec celui de Direct Énergie.

L'Opération permettra ainsi à Total de poursuivre et d'amplifier son développement sur le marché de la production d'électricité, les activités de génération électrique de Direct Énergie offrant une excellente complémentarité avec celles déployées par les filiales de Total actives dans ces domaines.

L'Opération s'accompagnera également de l'accueil d'une équipe de qualité, au savoir-faire reconnu et complémentaire à celui des propres équipes de Total.

Total entend poursuivre le développement des activités de Direct Énergie en lui apportant les moyens nécessaires à cet objectif. La volonté de Total est de s'appuyer sur les éléments qui ont historiquement contribué au succès de Direct Énergie et de les combiner à son expertise afin de s'imposer comme un acteur de premier plan de la génération et de la distribution d'électricité.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquies des titres. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

Les actionnaires de Direct Énergie qui apporteront leurs Actions à l'Offre bénéficieront d'une liquidité immédiate et d'une prime correspondant à :

- 31,70% par rapport au cours de clôture de l'Action au dernier jour de négociation précédant l'annonce de l'Opération, soit le 17 avril 2018 ;
- 38% sur la moyenne des cours pondérés par les volumes du dernier mois, et ;
- 25,70% sur la moyenne des cours pondérés par les volumes des trois derniers mois.

Les éléments d'appréciation du prix de l'Offre sont présentés en Section 3 du Projet de Note d'information.

1.2.2 Stratégie et politique industrielle, commerciale et financière

Les intentions de l'Initiateur relatives à la politique industrielle, commerciale et financière sont décrites dans les Sections 1.1.1 et 1.2.1 du Projet de Note d'Information.

1.2.3 Synergies – Gains économiques

Total ambitionne de devenir un acteur majeur de l'électricité à horizon 5 ans, présent sur toute la chaîne de valeur de la production à la commercialisation. L'acquisition de Direct Énergie permet à Total d'accélérer et de simplifier son plan de développement, ce qui pourrait conduire à en alléger une partie des coûts. En atteignant une taille critique plus rapidement que prévu, et en rapprochant l'ensemble de ses activités dans l'électricité (notamment Lampiris, Total Spring), Total espère par ailleurs réaliser des synergies à moyen terme, concernant par exemple les systèmes d'information, ou le marketing, avec une marque unique. Aucune évaluation précise n'a été réalisée à ce jour, ni pour les économies de déploiement, ni pour les synergies opérationnelles, mais un objectif notionnel de 35 à 40 millions d'euros par an (pré-impôts, post 2019), soit 250 à 300 millions d'euros cumulés à 10 ans, a été évoqué à titre illustratif.

De par leur caractère notionnel, moyen-long terme, et essentiellement prospectif, c'est-à-dire lié à l'optimisation du plan de développement de Total et non à des gains de productivité immédiatement réalisables au périmètre de Direct Énergie, ces économies potentielles n'ont pas été appréhendées dans les travaux de valorisation de Direct Énergie.

1.2.4 Intentions de Total en matière d'emploi

L'Offre s'inscrit dans une logique de poursuite de l'activité et du développement de Direct Énergie et ne devrait pas avoir d'incidence particulière sur la politique poursuivie par la Société en matière d'effectifs et de gestion des ressources humaines.

1.2.5 Composition des organes sociaux et de direction de Direct Énergie

Conformément au Protocole d'Accord, un Conseil d'Administration s'est tenu le 5 juillet 2018 afin de constater, avec effet à la Date de Réalisation :

- i. la démission des membres du Conseil d'Administration (en ce compris les censeurs) suivants : (i) Madame Monique Roosmale Nepveu, administratrice, (ii) Impala, représentée par Madame Stéphanie Levan, administratrice, (iii) AMS, représentée par Madame Sybille de Richécour-Falguière, administratrice, (iv) Luxempart, représentée par Monsieur Jacquot Schwertzer, administrateur, (v) Monsieur Jean-Paul Bize, administrateur, (vi) Monsieur Jacques Veyrat, censeur, (vii) Luxempart Management S.A.R.L, représentée par Monsieur Alain Huberty, censeur et (viii) Monsieur Jean-Jacques Laurent, censeur ; et
- ii. la nomination, par cooptation, des membres du Conseil d'Administration suivants : (i) Monsieur Philippe Sauquet (Directeur général Gas Renewables & Power et membre du comité exécutif

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquiescer des titres. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

groupe Total), (ii) Madame Namita Shah (Directrice générale People & Social Responsibility et membre du comité exécutif groupe Total), (iii) Madame Helle Kristoffersen (Directrice Stratégie et Secrétariat Général Gas Renewables & Power), (iv) Madame Cécile Arson (Directrice Financière Gas Renewables & Power) et (v) Monsieur Jean-Hugues de Lamaze (désigné administrateur indépendant).

Conformément aux lois et règlements en vigueur, le nouveau Conseil d'Administration comprend trois femmes sur sept membres, soit 43% des membres du Conseil d'Administration.

L'Initiateur entend continuer à s'appuyer sur les compétences des équipes de la Société.

1.2.6 Intentions concernant la politique de dividendes

L'Initiateur se réserve la possibilité de modifier la politique de distribution de dividendes de la Société à l'issue de l'Offre, conformément aux lois applicables et aux statuts de la Société, et en fonction notamment de sa capacité distributive et de ses besoins de financement.

L'Initiateur se réserve en outre la possibilité de ne plus distribuer de dividendes afin de laisser à la Société plus de moyens pour assurer son développement.

A ce jour, aucune décision n'a été prise.

1.2.7 Intention concernant le maintien de la cotation de Direct Énergie à l'issue de l'Offre

1.2.7.1 *Retrait obligatoire*

En application de l'article L. 433-4 III du Code monétaire et financier et des articles 237-14 à 237-19 du règlement général de l'AMF, dans le cas où les Actions détenues par les actionnaires minoritaires de Direct Énergie (à l'exception des Actions auto-détenues par la Société et/ou des Actions Indisponibles faisant l'objet des mécanismes de liquidité décrits à la Section 2.5 du Projet de Note d'Information) ne représenteraient pas, à l'issue de l'Offre, plus de 5% (ou tout autre pourcentage qui deviendrait applicable postérieurement à la date du Projet de Note d'Information) du capital ou des droits de vote de Direct Énergie, Total a l'intention de mettre en œuvre, dès la clôture de l'Offre ou dans une période de trois mois à l'issue de sa clôture, une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer lesdites Actions non apportées à l'Offre (à l'exception des Actions auto-détenues par la Société et/ou des Actions Indisponibles faisant l'objet des mécanismes de liquidité décrits à la Section 2.5 du Projet de Note d'Information) moyennant une indemnisation de 42 euros par Action égale au prix de l'Offre.

À cette fin et conformément aux articles 261-1 I et 261-1 II du règlement général de l'AMF, le Conseil d'Administration du 17 avril 2018 a désigné le cabinet Ledouble, représenté par Monsieur Olivier Cretté, en tant qu'Expert Indépendant afin que ce dernier émette un avis sur les conditions et modalités financières de l'Offre, suivie, le cas échéant, d'un retrait obligatoire. L'Expert Indépendant a conclu dans son rapport du 5 juillet 2018 au caractère équitable de la contrepartie offerte aux actionnaires minoritaires dans le cadre de l'Offre ainsi qu'au caractère équitable de la contrepartie offerte aux actionnaires minoritaires dans le cadre d'un éventuel retrait obligatoire. Son rapport est reproduit in extenso dans le projet de note en réponse de la Société.

L'Initiateur se réserve également la faculté, dans l'hypothèse où il viendrait à détenir, directement ou indirectement, au moins 95% (ou tout autre pourcentage qui deviendrait applicable postérieurement à la date du Projet de Note d'Information) des droits de vote de Direct Énergie, et où un retrait obligatoire ne serait pas mis en œuvre dans les conditions visées ci-dessus, de déposer auprès de l'AMF un projet d'offre publique de retrait suivie, si les conditions sont remplies, d'une procédure de retrait obligatoire visant les Actions qui ne seraient pas encore détenues directement ou indirectement par Total (autres que les Actions auto-détenues par la Société et/ou des Actions Indisponibles faisant

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

l'objet des mécanismes de liquidité décrits à la Section 2.5 du Projet de Note d'Information), conformément aux articles 236-3 et 237-1 du règlement général de l'AMF.

1.2.7.2 Radiation d'Euronext Paris

Dans l'hypothèse où Total ne mettrait pas en œuvre une procédure de retrait obligatoire, Total envisage de demander à Euronext Paris la radiation des Actions d'Euronext Paris.

Une telle radiation pourrait notamment intervenir, dans les conditions énoncées à l'article P. 1.4.2 du Livre II des Règles de marché d'Euronext, à l'issue de l'Offre, si (i) Total détient 90% au moins des droits de vote de Direct Énergie à la date de la demande de radiation, (ii) le montant total négocié sur les Actions de Direct Énergie sur les 12 derniers mois précédant la demande de radiation représente moins de 0,5% de la capitalisation boursière de Direct Énergie, (iii) la demande de radiation est déposée après qu'un délai de 180 jours (calendaires) se soit écoulé depuis tout offre publique antérieure à la présente Offre, (iv) Total s'engage pour une période de 3 mois à compter de la clôture de l'Offre à acquérir, à un cours égal à celui de l'offre, les titres des actionnaires minoritaires qui n'auraient pas été apportés à l'Offre, et (v) Total s'engage pour une période transitoire d'un exercice financier annuel suivant l'année durant laquelle la radiation de Direct Énergie prenait effet à publier tout franchissement qu'il effectuerait à la hausse ou à la baisse du seuil de 95% du capital social ou des droits de vote de Direct Énergie, et à ne pas proposer directement ou indirectement à l'ordre du jour d'une assemblée générale des actionnaires de Direct Énergie la modification de sa forme sociale pour devenir une société par actions simplifiée.

Il est rappelé qu'en vertu de l'article 6905/1 et suivants des Règles de marché harmonisées Euronext, Euronext Paris peut radier les titres admis sur ses marchés à la demande écrite de l'émetteur, qui doit indiquer les raisons de sa demande. Euronext Paris pourrait décider de ne pas procéder à la radiation de titres telle que demandée si une telle radiation devait porter préjudice au fonctionnement équitable, ordonné et efficace du marché. Euronext Paris pourrait également subordonner une radiation des titres à toutes conditions supplémentaires qu'elle jugerait appropriées.

1.2.8 Perspectives de fusion – Autres réorganisations

L'Initiateur se réserve la possibilité d'étudier une éventuelle fusion de la Société avec d'autres entités du groupe Total ou tout transfert d'actifs, y compris par voie d'apport, entre la Société et l'Initiateur (ou toute autre entité du groupe Total). L'Initiateur se réserve également la possibilité de procéder à toute autre réorganisation de la Société. Aucune décision n'a été prise à ce jour.

1.3 Accords pouvant avoir une incidence significative sur l'appréciation de l'Offre ou son issue

À l'exception (i) du Protocole d'Accord (voir la Section 1.1.2.2 du Projet de Note d'Information), (ii) du Contrat d'Acquisition (voir la Section 1.1.2.3 du Projet de Note d'Information) et (iii) des mécanismes de liquidité (voir la Section 2.5 du Projet de Note d'Information), l'Initiateur n'a connaissance d'aucun accord susceptible d'avoir une incidence sur l'appréciation de l'Offre ou son issue.

2 CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

2.1 Modalités de l'Offre

Conformément aux dispositions des articles 231-13 et 231-18 du règlement général de l'AMF, le projet d'Offre a été déposé auprès de l'AMF le 6 juillet 2018 par Lazard Frères Banque et Société Générale, établissements présentateurs de l'Offre, agissant pour le compte de l'Initiateur. Seule Société Générale garantit conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquies des titres. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

l'AMF la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée conformément aux articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

L'Offre et le Projet de Note d'Information restent soumis à l'examen de l'AMF.

Un avis de dépôt sera publié par l'AMF sur son site Internet (www.amf-france.org). Conformément aux dispositions de l'article 231-16 du règlement général de l'AMF, un communiqué de presse comportant les principaux éléments du Projet de Note d'Information sera diffusé. Le Projet de Note d'Information est également disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de l'Initiateur (www.total.com).

L'AMF publiera sur son site Internet une déclaration de conformité motivée relative à l'Offre après s'être assurée de la conformité de l'Offre aux dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables. Cette déclaration de conformité emportera visa du Projet de Note d'Information.

La note d'information ayant ainsi reçu le visa de l'AMF et les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de l'Initiateur seront, conformément aux articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'AMF, tenues gratuitement à la disposition du public auprès de l'Initiateur, de Lazard Frères Banque et de Société Générale au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre. Ces documents seront également disponibles sur les sites Internet de l'Initiateur et de l'AMF.

Conformément aux dispositions des articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué précisant les modalités de mise à disposition de ces documents sera diffusé en application des dispositions de l'article 221-4 IV du règlement général de l'AMF.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier ainsi qu'un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

2.2 Termes de l'Offre

En application des dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF, Total s'engage irrévocablement pendant une période de trente-huit (38) jours de négociation à offrir aux actionnaires de la Société la possibilité d'apporter leurs Actions à l'Offre en contrepartie d'une somme en numéraire de 42 euros par Action. L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que l'Offre étant réalisée selon la procédure simplifiée, l'Offre ne sera pas ré-ouverte à la suite de la publication du résultat définitif de l'Offre.

2.3 Ajustement des termes de l'Offre

Toute distribution de dividende, d'acompte sur dividende, de réserve, de prime d'émission ou toute autre distribution (en numéraire ou en nature) décidée par la Société dont la date de détachement interviendrait, ou toute réduction de capital réalisée, avant la clôture de l'Offre (à l'exception du coupon 2018 voté par l'assemblée générale de la Société du 29 mai 2018, détaché le 1^{er} juin 2018 et mis en paiement le 5 juin 2018) donnera lieu à une réduction, à l'euro l'euro, du prix par action proposé dans le cadre de l'Offre.

Dans l'hypothèse d'une Transaction Ulérieure entraînant le paiement d'un Complément de Prix au profit des Actionnaires Cédants en application du Contrat d'Acquisition (voir Section 1.1.2.3), l'Initiateur s'engage, dans les conditions décrites ci-après, à verser le Complément de Prix en question à chaque actionnaire ayant apporté ses Actions dans le cadre de l'Offre selon la Procédure Centralisée (telle que décrite et définie à la Section 2.6).

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquies des titres. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

Les actionnaires apportant leurs Actions dans le cadre de la Procédure Non-Centralisée (telle que décrite et définie à la Section 2.6) ne seront pas éligibles au paiement éventuel du Complément de Prix.

Ce Complément de Prix sera également payé, le cas échéant, aux actionnaires dont les Actions ont été transférées à Total dans le cadre d'une procédure de retrait obligatoire mise en œuvre conformément à la Section 1.2.7.1.

2.4 Nombre et nature des titres visés par l'Offre

A la date du Projet de Note d'Information, l'Initiateur détient 33 311 459 Actions, représentant environ 73,04% du capital et 71,16% des droits de vote théoriques¹⁰ de la Société.

L'Offre porte sur :

- i. la totalité des 12 296 910 Actions d'ores et déjà émises non détenues par l'Initiateur à la date de l'Offre, à l'exception, d'une part, des Actions auto-détenues par Direct Énergie¹¹ et, d'autre part, des Actions Indisponibles (tel que ce terme est défini à la Section 2.5 du Projet de Note d'Information) d'ores et déjà émises et détenues par les mandataires sociaux de la Société ou leurs Holdings Patrimoniales qui bénéficient, sous certaines conditions, des mécanismes de liquidité¹² ; et
- ii. les 1 043 158 Actions qui seraient susceptibles d'être émises avant la date de clôture de l'Offre à raison de l'exercice des 1 043 158 Options, à l'exception des Actions Indisponibles (tel que ce terme est défini à la Section 2.5 du Projet de Note d'Information) susceptibles d'être émises par exercice des Options et détenues par les mandataires sociaux de la Société qui bénéficient, sous certaines conditions, des mécanismes de liquidité¹³ ;

soit, à la connaissance de l'Initiateur à la date du Projet de Note d'Information et cas en d'exercice de l'ensemble des Options, un nombre maximal de 12 598 193 Actions.

Par ailleurs, l'Offre ne porte pas sur les 1 309 712 BSA Quadran émis le 31 octobre 2017 exclusivement au profit de Lucia Holding SAS qui sont, en application de leurs termes et conditions, incessibles, ni sur les Actions qui seraient susceptibles d'être émises à raison de l'exercice des BSA Quadran, aucun BSA Quadran ne pouvant, à la connaissance de l'Initiateur, être exercé avant la clôture de l'Offre (conformément aux conditions d'émission applicables).

¹⁰ Sur une base non-diluée et sur la base des informations publiées par la Société sur son site Internet au 30 juin 2018 conformément à l'article 223-16 du règlement général de l'AMF, y compris les 1 810 Actions auto-détenues, et en prenant en compte la perte des droits de vote double dans le cadre de l'Acquisition des Blocs.

¹¹ Le conseil d'administration de Direct Énergie lors de sa réunion du 5 juillet 2018 a décidé de ne pas apporter à l'Offre les 1 810 Actions auto-détenues par Direct Énergie.

¹² Soit, à la connaissance de l'Initiateur, 718 875 Actions correspondant à 1 810 Actions auto-détenues et 717 065 Actions Indisponibles d'ores et déjà émises et détenues par les mandataires sociaux de la Société ou leurs Holdings Patrimoniales.

¹³ Soit, à la connaissance de l'Initiateur, 23 000 Actions Indisponibles qui, si elles sont émises sur exercice des 23 000 Options correspondantes détenues par Monsieur Sébastien Loux, seront couvertes par le mécanisme de liquidité.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

2.4.1 Situation des bénéficiaires d'Actions Gratuites et/ou d'Options et des Actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA Quadran

2.4.1.1 *Situation des bénéficiaires d'Actions Gratuites*

A la connaissance de l'Initiateur, la Société a mis en place, le 20 décembre 2012, un plan d'attribution gratuite d'Actions permettant l'attribution de 711 000 Actions au profit de certains salariés et/ou mandataires sociaux de la Société (les « **Actions Gratuites** »).

Les Actions Gratuites ont été définitivement acquises par leurs bénéficiaires le 20 décembre 2014. Les titulaires des Actions Gratuites étaient soumis à une période de conservation de deux ans à compter de leur acquisition définitive. Cette période de conservation est arrivée à son terme le 20 décembre 2016.

Néanmoins, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce, le Conseil d'Administration a décidé de fixer à 20% la quote-part d'Actions Gratuites attribuées aux mandataires sociaux de la Société devant être mise au nominatif et conservées par ces derniers jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

En conséquence, l'ensemble des Actions Gratuites pourront être apportées à l'Offre à l'exception, à la connaissance de l'Initiateur, d'un nombre de 122 200 Actions Gratuites (les « **Actions Gratuites Indisponibles** »).

Les bénéficiaires d'Actions Gratuites Indisponibles bénéficieront, sous certaines conditions, d'un mécanisme de liquidité (tel que décrit à la Section 2.5 du Projet de Note d'Information).

2.4.1.2 *Situation des bénéficiaires d'Options*

A la date du Projet de Note d'Information et à la connaissance de l'Initiateur, 1 043 158 Options consenties dans le cadre (i) du plan Poweo 1 du 18 juillet 2008, (ii) du plan Poweo 2 du 10 septembre 2008, (iii) du plan OSA 1 du 20 décembre 2012, (iv) du plan OSA 2 du 16 juillet 2014, (v) du plan OSA 4 du 10 décembre 2014, (vi) du plan OSA 5 du 2 juin 2015, (vii) du plan OSA 6 du 14 décembre 2015, (viii) du plan OSA 7 du 13 décembre 2016 et (ix) du plan OSA 8 du 20 avril 2017, sont en vigueur.

Chaque Option donne droit à une Action.

Conformément au Protocole d'Accord, le Conseil d'Administration du 29 juin 2018 a modifié les termes et conditions des plans OSA 6, OSA 7 et OSA 8 afin de permettre l'exercice de l'ensemble des Options consenties dans le cadre de ces plans à compter de la Date de Réalisation. En conséquence, à la date du Projet de Note d'Information, l'ensemble des Options en vigueur sont exerçables.

Les titulaires des Options pourront apporter à l'Offre les Actions qu'ils viendraient à détenir à la suite de l'exercice de leurs Options pour autant que les Actions résultant de cet exercice soient cessibles en application desdits plans d'Options et de la réglementation en vigueur.

Il est précisé que conformément aux dispositions de l'article L. 225-185 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a décidé de fixer à 10% la quote-part des Actions détenues par les mandataires sociaux de la Société issues de l'exercice de leurs Options devant être mises au nominatif et conservées par ces derniers jusqu'à la cessation de leurs fonctions (les « **Actions Sous-Jacentes Indisponibles** »).

En conséquence, les Actions issues de l'exercice des Options pourront être apportées à l'Offre, à l'exception, à la connaissance de l'Initiateur, d'un nombre de 120 447 Actions Sous-Jacentes Indisponibles d'ores et déjà émises ou qui seront émises sur exercice des Options correspondantes.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous résume, à la connaissance de l'Initiateur, les principales caractéristiques des plans d'Options à la date du Projet de Note d'Information :

	Plan Poweo 1	Plan Poweo 2	Plan OSA 1	Plan OSA 2	Plan OSA 4
Date d'attribution	18/07/2008	10/09/2008	20/12/2012	16/07/2014	10/12/2014
Prix d'exercice	€26,50	€26,50	€4,77	€9,00	€12,00
Point de départ de l'exercice des Options	19/07/2012	11/09/2012	09/11/2016	09/11/2016	09/11/2016
Date d'expiration	17/07/2018	17/07/2018	20/12/2019	16/07/2021	10/12/2021
Nombre d'Options attribuées	175 000	25 250	511 000	425 000	270 000
Nombre d'Options en vigueur à la date du Projet de Note d'Information	64 135	25 250	60 992	113 160	90 000

	Plan OSA 5	Plan OSA 6	Plan OSA 7	Plan OSA 8
Date d'attribution	02/06/2015	14/12/2015	13/12/2016	20/04/2017
Prix d'exercice (en euros)	€13,40	€19,00	€34,00	€37,00
Point de départ de l'exercice des Options	09/11/2016	06/07/2018	06/07/2018	06/07/2018
Date d'expiration	02/06/2022	14/12/2022	13/12/2023	19/04/2024
Nombre d'Options attribuées	420 000	312 500	360 000	40 000
Nombre d'Options en vigueur à la date du Projet de Note d'Information	140 000	191 615	318 006	40 000

2.4.1.3 Actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA Quadran

À la connaissance de l'Initiateur, 1 196 807 Actions sont susceptibles d'être émises à raison de l'exercice des BSA Quadran (112 905 BSA Quadran émis n'étant pas exerçables conformément aux termes et conditions applicables). Toutefois, l'Offre ne porte pas sur ces Actions dans la mesure où, en vertu des conditions d'émission et à la connaissance de l'Initiateur, les BSA Quadran ne peuvent être exercés avant la clôture de l'Offre.

2.5 Liquidité

Les Actions Gratuites Indisponibles, les Actions Sous-Jacentes Indisponibles et les Actions Indisponibles détenues par les Holdings Patrimoniales sont désignées les « **Actions Indisponibles** ».

Dans le cadre de l'Acquisition des Blocs et conformément au Protocole d'Accord, Total a conclu le 17 avril 2018 des contrats de liquidité avec les titulaires d'Actions Indisponibles qui ne pourront pas les apporter à l'Offre prévoyant notamment, sous certaines conditions (i) l'engagement ferme et irrévocable du titulaire concerné de céder la totalité de ses Actions Indisponibles (la « **Promesse de**

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

Vente »), et (ii) l'engagement ferme et irrévocable de Total de les acquérir (la « **Promesse d'Achat** ») à compter de leur Date de Disponibilité (tel que ce terme est défini ci-dessous) ou des dates spécifiquement prévues dans les accords. La Promesse de Vente et la Promesse d'Achat sont ci-après collectivement dénommées les « **Promesses** » et individuellement une « **Promesse** ».

Ces Promesses ne pourront être exercées qu'en cas de situation de liquidité insuffisante des Actions concernées.

Pour chaque Action Gratuite Indisponible ou Action Sous-Jacente Indisponible, la Promesse d'Achat pourra être exercée par le titulaire concerné à compter du jour où l'Action concernée deviendra cessible au résultat de la cessation de ses fonctions de mandataire social de la Société ou tout autre cause que ce soit (la « **Date de Disponibilité** »). La Promesse d'Achat sera exerçable pendant une période de 60 jours calendaires à compter de la Date de Disponibilité (la « **Période d'Exercice de la Promesse d'Achat** »). La Promesse de Vente sera exerçable par Total pendant une période de 60 jours calendaires à compter de la date d'expiration de la Période d'Exercice de la Promesse d'Achat, uniquement si le titulaire concerné n'a pas exercé la Promesse d'Achat à l'issue de la Période d'Exercice de la Promesse d'Achat.

Pour les Actions Indisponibles détenues par les Holdings Patrimoniales, (i) la Promesse de Vente pourra être exercée par Total pendant une période de 60 jours calendaires à compter du 13 octobre 2018 et (ii) la Promesse d'Achat pourra être exercée par la Holding Patrimoniale concernée pendant une période de 60 jours calendaires à compter de la date d'expiration de la période d'exercice de la Promesse de Vente, uniquement si Total n'a pas exercé la Promesse de Vente à l'issue de la période d'exercice de la Promesse de Vente.

Le prix d'achat au titre des Promesses correspondra au prix de l'Offre, étant précisé que le prix d'achat des Actions Gratuites Indisponibles et des Actions Sous-Jacentes Indisponibles sera indexé sur l'évolution du cours de l'action Total à l'expiration d'une certaine période.

En cas de mise en œuvre éventuelle d'un retrait obligatoire, les Actions Indisponibles faisant l'objet des mécanismes de liquidité décrits ci-dessus seront assimilées aux Actions détenues par l'Initiateur conformément à l'article L. 233-9 I, 4° du Code de commerce, et ne seront pas couvertes par ledit retrait obligatoire (mais seront cédées à terme à l'Initiateur conformément aux mécanismes de liquidité applicables). Par ailleurs, l'Offre ne portant pas sur les Actions Indisponibles faisant l'objet des mécanismes de liquidité décrits ci-dessus, ces Actions Indisponibles ne seront pas prises en compte dans pour le calcul du nombre des Actions non présentées à l'Offre par les actionnaires minoritaires et seront par conséquent assimilées aux Actions détenues par l'Initiateur à l'issue de l'Offre aux fins de détermination de l'atteinte par l'Initiateur du seuil requis pour la mise en œuvre du retrait obligatoire.

2.6 Procédure d'apport à l'Offre

En application des dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF, l'Offre sera ouverte pendant une période de trente-huit (38) jours de négociation.

Les Actions apportées à l'Offre doivent être librement négociables et libres de tout privilège, nantissement ou autre sûreté ou restriction de quelque nature que ce soit et restreignant le libre transfert de leur propriété.

Les actionnaires de Direct Énergie dont les Actions sont inscrites auprès d'un intermédiaire financier et qui souhaiteraient apporter leurs Actions à l'Offre devront remettre à l'intermédiaire financier, au plus tard à la date de clôture de l'Offre, un ordre d'apport à l'Offre conforme au modèle qui sera mis à leur disposition par cet intermédiaire financier et en temps opportun afin que leur ordre puisse être exécuté. Les actionnaires de Direct Énergie sont invités à vérifier auprès de leur intermédiaire financier s'il existe une date limite particulière pour la remise de leurs ordres d'apport à l'Offre.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquies des titres. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

Les actionnaires dont les Actions sont détenues sous la forme nominative qui souhaitent apporter des Actions à l'Offre devront demander la conversion de celles-ci pour les détenir au porteur dans les meilleurs délais. Les intermédiaires financiers devront, préalablement à la vente, effectuer la conversion au porteur des Actions apportées à l'Offre.

Les frais de négociation (incluant notamment les frais de courtage et commissions bancaires et la TVA afférente) resteront en totalité à la charge des actionnaires de Direct Énergie apportant à l'Offre.

Aucune commission ne sera versée par Total aux intermédiaires financiers par l'intermédiaire desquels les actionnaires de Direct Énergie apporteront leurs Actions à l'Offre.

L'Offre et tous les contrats y afférents sont soumis au droit français. Tout différend ou litige, quel qu'en soit l'objet ou le fondement, se rattachant à la présente Offre sera porté devant les tribunaux compétents.

Les actionnaires de la Société qui souhaiteraient apporter leurs Actions à l'Offre peuvent le faire selon l'une des deux procédures suivantes, conformément à l'article 233-2 du règlement général de l'AMF :

- une procédure non-centralisée (la « **Procédure Non-Centralisée** ») : les actionnaires peuvent céder leurs Actions sur le marché, auquel cas le règlement-livraison des Actions cédées interviendra le 2^{ème} jour de négociation suivant l'exécution des ordres. Société Générale, prestataire de services d'investissement habilité en tant que membre du marché acheteur, se portera acquies, pour le compte de l'Initiateur, de toutes les Actions qui seront apportées à l'Offre. Les actionnaires optant pour cette procédure ne seront pas éligibles au paiement éventuel du Complément de Prix mentionné à la Section 2.3 ;
- une procédure centralisée (la « **Procédure Centralisée** ») : les actionnaires peuvent céder leurs Actions dans la Procédure Centralisée par Euronext Paris, auquel cas le règlement-livraison des Actions cédées interviendra à l'issue de la procédure de centralisation, après le dernier jour d'ouverture de l'Offre. Les actionnaires optant pour cette procédure (et eux seuls) seront éligibles au paiement éventuel du Complément de Prix mentionné à la Section 2.3.

Les ordres d'apport à l'Offre seront irrévocables.

2.7 Publication des résultats de l'Offre

L'AMF fera connaître le résultat définitif de l'Offre au plus tard neuf (9) jours de négociation après la clôture de l'Offre et Euronext Paris indiquera dans un avis la date et les modalités de livraison des Actions et de règlement des capitaux.

Aucun intérêt ne sera dû pour la période allant de la date d'apport des actions à l'Offre jusqu'à la date de règlement-livraison de l'Offre.

2.8 Interventions de Total sur le marché des Actions pendant la période d'Offre

L'Initiateur se réserve la possibilité de réaliser, sur le marché ou hors marché, toute acquisition d'Actions conforme aux dispositions des articles 231-38 et 231-39 du règlement général de l'AMF.

2.9 Calendrier indicatif de l'Offre

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture et de calendrier, et Euronext Paris publiera un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquies des titres. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

Le calendrier indicatif de l'Offre est présenté ci-après :

Dates	Principales étapes de l'Offre
6 juillet 2018	<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt auprès de l'AMF du Projet de Note d'Information - Mise à disposition du public et mise en ligne du Projet de Note d'Information sur les sites Internet de l'Initiateur (www.total.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) - Diffusion du communiqué de dépôt et de mise à disposition du Projet de Note d'Information
6 juillet 2018	<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt auprès de l'AMF du projet de note en réponse de Direct Énergie - Mise à disposition du public et mise en ligne du projet de note en réponse de Direct Énergie sur les sites Internet de la Société (www.direct-energie.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) - Diffusion du communiqué de dépôt et de mise à disposition du projet de note en réponse de Direct Énergie
[24 juillet] 2018	<ul style="list-style-type: none"> - Déclaration de conformité de l'Offre par l'AMF emportant visa de la Note d'Information et de la note en réponse de Direct Énergie
[25 juillet] 2018	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition du public et mise en ligne sur les sites Internet de l'Initiateur (www.total.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) de la Note d'Information visée par l'AMF et des informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de l'Initiateur - Diffusion du communiqué informant de la mise à disposition de la Note d'Information visée et des informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de l'Initiateur - Mise à disposition du public et mise en ligne sur les sites Internet de la Société (www.direct-energie.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) de la note en réponse de Direct Énergie visée et des informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la Société sur les sites Internet de Direct Énergie - Diffusion du communiqué informant de la mise à disposition de la note en réponse de Direct Énergie visée et des informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la Société
[26 juillet] 2018	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de l'Offre
[14 septembre] 2018 (inclus)	<ul style="list-style-type: none"> - Clôture de l'Offre
[20 septembre] 2018	<ul style="list-style-type: none"> - Publication de l'avis de résultat de l'Offre par l'AMF
[24 septembre] 2018	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement-livraison de l'Offre (Procédure Centralisée)
À compter de la publication de l'avis de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du retrait obligatoire, le cas échéant

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquiescer des titres. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

2.10 Coûts et modalités de financement de l'Offre

2.10.1 Coûts de l'Offre

Le montant global des frais, coûts et dépenses externes exposés par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, incluant en particulier les commissions, honoraires et autres frais relatifs aux différents conseils juridiques, financiers et comptables ainsi que de tous autres experts et consultants, et les frais de communication, est estimé à environ 3,5 millions d'euros (hors taxes).

2.10.2 Modes de financement de l'Offre

Dans l'hypothèse où l'intégralité des Actions visées par l'Offre serait apportée à l'Offre, le montant total de la contrepartie en numéraire devant être payée par l'Initiateur aux actionnaires de la Société ayant apporté leurs Actions à l'Offre s'élèverait à 529 124 106 euros.

L'Offre sera financée au moyen des fonds disponibles en trésorerie de l'Initiateur.

2.10.3 Frais de courtage et rémunération des intermédiaires

L'Initiateur ne prendra en charge aucun des frais de courtage ou de rémunération des intermédiaires (incluant notamment les frais de courtage et commissions bancaires et la TVA afférente).

2.11 Restrictions concernant l'Offre à l'étranger

L'Offre n'a fait l'objet d'aucune demande d'enregistrement ou demande de visa auprès d'une autorité de contrôle des marchés financiers autre que l'AMF. Par conséquent, les actionnaires de la Société situés hors de France ne pourront valablement apporter leurs Actions à l'Offre que dans la mesure où le droit étranger auquel ils sont soumis le leur permet. En effet, la diffusion du Projet de Note d'Information, l'Offre et l'acceptation de l'Offre peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays.

En conséquence, l'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation à partir d'un pays où l'Offre fait l'objet de restrictions. Il revient aux actionnaires de la Société situés hors de France de se renseigner sur les restrictions qui leur sont éventuellement applicables et de s'y conformer. Le Projet de Note d'Information ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'une offre d'achat de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre ou sollicitation est illégale. Les personnes venant à entrer en possession du Projet de Note d'Information doivent se tenir informées des restrictions légales applicables et les respecter. Le non-respect de ces restrictions est susceptible de constituer une violation des lois et règlements applicables en matière boursière dans l'un de ces pays. Total décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne située hors de France des règles étrangères qui lui sont éventuellement applicables.

En particulier, en plus de la France, l'Offre sera faite aux États-Unis d'Amérique conformément à la Section 14(e) de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934 tel, qu'amendé (la « **Loi de 1934** »), aux lois et règlements promulgués en vertu de ce dernier, y compris le règlement 14E et sera soumise aux exemptions prévues par le règlement 14D ainsi qu'à certaines dispositions du règlement 14E prévues par la règle 14d-1(d) de la Loi de 1934 et au droit français. En conséquence, l'Offre sera soumise à certaines règles d'information et de procédures, y compris celles relatives au calendrier de l'Offre, au règlement-livraison, au retrait, à la renonciation aux conditions et aux dates de paiement, qui sont différentes des règles américaines relatives aux offres publiques.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

Le paiement du prix de l'Offre aux actionnaires américains de Direct Énergie pourrait être une opération soumise à l'impôt y compris à l'impôt fédéral américain sur le revenu. Il est vivement recommandé que chaque actionnaire américain de Direct Énergie consulte immédiatement un conseil professionnel indépendant sur les conséquences fiscales qu'emporterait l'acceptation de l'Offre.

Il pourrait être difficile pour les actionnaires américains de Direct Énergie de faire valoir les droits dont ils disposent conformément au droit boursier fédéral américain, Total et Direct Énergie étant des sociétés ayant leurs sièges respectifs en dehors des États-Unis d'Amérique et dont tout ou partie de leurs dirigeants et administrateurs respectifs sont résidents de pays autres que les États-Unis d'Amérique. Les actionnaires américains de Direct Énergie pourraient ne pas avoir la possibilité d'engager des procédures devant un tribunal en dehors des États-Unis à l'encontre d'une société non-américaine, de ses dirigeants ou de ses administrateurs en invoquant des violations du droit boursier américain. Par ailleurs, il pourrait également être difficile de contraindre une société non-américaine ainsi que ses affiliés de se soumettre à des jugements qui seraient rendus par un tribunal américain.

Dans la mesure permise par les lois et règlements applicables, y compris la règle 14e-5 de la Loi de 1934 et conformément aux pratiques habituelles en France, Total et ses affiliés ou son/ses courtier(s) (agissant en qualité d'agent ou au nom et pour le compte de Total ou de ses affiliés, le cas échéant) ainsi que Direct Énergie et ses affiliés ou son/ses courtier(s) (agissant en qualité d'agent ou au nom et pour le compte de Direct Énergie ou de ses affiliés, le cas échéant) peuvent, avant ou après la date du Projet de Note d'Information, directement ou indirectement, acheter ou prendre les dispositions nécessaires afin d'acheter des Actions en dehors de l'Offre. Ces achats peuvent être effectués sur le marché au prix en vigueur ou dans le cadre de transactions hors marché à un prix négocié. Ces achats ne seront en aucun cas conclus à un prix par Action supérieur au prix prévu dans le cadre de l'Offre. Dans la mesure où des informations concernant ces achats ou ces dispositions viendraient à être rendues publiques en France, elles seraient également rendues publiques par voie de communiqué de presse ou tout autre moyen permettant d'informer les actionnaires américains de Direct Énergie, ainsi que sur le site de Total à l'adresse suivante : www.total.com. Aucun achat en dehors de l'Offre ne sera effectué par ou pour le compte de Total, Direct Énergie ou leurs affiliés respectifs aux États-Unis d'Amérique. Les affiliés des conseils financiers de Total et de Direct Énergie peuvent poursuivre des activités ordinaires de négociation sur des titres Direct Énergie, qui peuvent comprendre des achats ou la mise en place de certaines dispositions en vue de l'achat de tels titres.

Ce Projet de Note d'Information n'a été ni déposé ni examiné par une quelconque autorité de marché (fédérale ou d'un état) ou autre autorité de régulation aux États-Unis d'Amérique, et aucune de ces autorités ne s'est prononcée sur l'exactitude ou l'adéquation des informations contenues dans ce Projet de Note d'Information. Toute déclaration contraire serait illégale et pourrait constituer une infraction pénale.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquies des titres. L'offre décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers.

3 SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION DU PRIX DE L'OFFRE

Le prix de l'Offre de 42 euros par action fait ressortir une prime sur l'ensemble des références et méthodologies de valorisation considérées dans le cadre de l'évaluation.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de références et des méthodes de valorisation extérieures par les critères d'évaluation retenus, ainsi que les primes induites par le prix de l'Offre par action

Méthodologies sélectionnées

Méthodologie	Valeur retenue			Prime / (Décote) du prix d'offre sur		
	Minimum	Centrale	Maximum	Minimum	Centrale	Maximum
Acquisition des Blocs d'actions par Total		42,0			-	
Cours de clôture du 17/04/2018 ^{14,15}		31,9			+31,7%	
Moyenne pondérée – 1 mois ²		30,4			+38,0%	
Moyenne pondérée – 3 mois ²		33,4			+25,7%	
Moyenne pondérée – 6 mois ²		36,7			+14,4%	
Moyenne pondérée – 1 an ²		40,7			+3,2%	
Médiane des objectifs de cours des analystes		38,0			+10,5%	
Actualisation des flux nets de trésorerie futurs	34,2	36,0	37,9	+22,8%	+16,7%	+10,9%
Somme des Parties (approche par application de multiples de transactions comparables)	33,8	36,3	38,7	+24,4%	+15,9%	+8,4%

CONTACT INVESTISSEURS

Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress

Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

¹⁴ Cours de clôture de référence pré annonce.

¹⁵ Valeur ajustée du paiement du dividende au titre de l'année 2017 à hauteur de 0,35 € par action.

Total et CCCC renforcent leur collaboration mondiale pour relever ensemble les futurs challenges de l'industrie de la construction

10/07/2018

Communiqué de presse

Paris – Total et China Communications Construction Company (CCCC) ont signé un accord de fournisseur privilégié, afin d'étendre leurs liens actuels à un périmètre mondial. CCCC, groupe mondial de construction et d'ingénierie, et Total disposent tous deux d'une large présence dans le monde et sont des acteurs incontournables dans leurs domaines respectifs d'activités. Total fournit actuellement des carburants et des lubrifiants à CCCC, principalement en Afrique. L'expertise de CCCC s'étend quant à elle de la conception à la construction de grands projets, incluant notamment le financement, le génie civil, les travaux onshore et offshore, l'installation de pipelines et le dragage.

Avec cet accord, Total et ses filiales deviennent le partenaire privilégié de CCCC à une échelle bien plus large et proposeront des réponses sur mesure pour accompagner les projets de CCCC dans le monde.

Total compte ainsi fournir à son partenaire des solutions énergétiques adaptées, efficaces et innovantes qui pourront contribuer à la croissance rapide de CCCC. Total pourra par exemple mettre à la disposition de CCCC des installations de stockage, un support technique pour ses produits ainsi qu'une large gamme d'outils digitaux - parmi lesquels Optimizer- afin de l'aider à réduire son Total Cost of Ownership (TCO - coût du cycle de vie) .

Grâce à leur complémentarité géographique, les deux entreprises pourront bénéficier de nouveaux débouchés commerciaux, respectivement comme client ou fournisseur. Ce partenariat stratégique ouvrira notamment à CCCC et à Total un vaste éventail d'opportunités en Afrique et en Asie. Dans le cadre de cet accord, les deux partenaires travailleront tant localement qu'à l'échelle globale pour relever ensemble leurs futurs challenges technologiques et commerciaux.

« Nous nous réjouissons de ce nouvel accord », a déclaré Stanislas Mittelman, Directeur Afrique de la branche Marketing & Services de Total. « CCCC a pour ambition de devenir un leader mondial dans ses domaines d'activités. Nous avons l'intention de les aider à concrétiser cet objectif en leur proposant une gamme élargie de services, notamment en Afrique, en Asie et dans l'ensemble des pays associés à l'initiative "One Belt, One Road". En étant à leur écoute et en plaçant la relation client au cœur de notre démarche, Total continuera de développer des solutions énergétiques de grande qualité afin de rester le fournisseur privilégié de CCCC. »

« Total est un partenaire qui nous accompagne sur l'ensemble de nos métiers, a déclaré Sun Ziyu, Vice-Président de CCCC. Dans un marché de la construction et des infrastructures toujours plus exigeant, cet accord marque notre volonté de travailler avec Total pour soutenir notre croissance à l'international. Nous sommes convaincus que le renforcement de cette relation permettra la mise en œuvre de solutions répondant ainsi aux exigences les plus fortes de nos métiers. »

À propos de CCCC

China Communications Construction Company Ltd. (CCCC) est une entreprise mondiale de premier plan dans la fourniture de services d'infrastructures d'envergure. CCCC est principalement présent dans l'investissement, la construction et l'exploitation d'infrastructures, la fabrication d'équipement, le développement immobilier et urbain, etc. L'entreprise offre à ses clients des solutions clés en main et des services intégrés d'investissement, de financement, de conseil, de planification, de conception, de construction, de gestion et d'exploitation. Riche de plus d'un siècle d'histoire, CCCC fournit des produits et des services dans plus de 150 pays.

A propos de la branche Marketing & Services de Total

Total Marketing & Services développe et distribue des produits principalement issus du pétrole et tous les services qui peuvent y être associés. Ses 31 000 collaborateurs sont présents dans 110 pays, ses offres de produits et de services commercialisées dans 150 pays. Total Marketing & Services accueille chaque jour plus de 8 millions de clients au sein de son réseau de plus de 16 000 stations-service dans 65 pays. 4e distributeur mondial de lubrifiants et 1er distributeur de produits pétroliers en Afrique, la branche commerciale de Total appuie son développement sur 50 sites de production dans le monde où sont fabriqués des lubrifiants, des bitumes, des additifs, des carburants et des fluides spéciaux.

* * * * *

Contacts Total

Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant des dites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.

Total finalise l'acquisition du business amont GNL d'Engie et devient le N°2 mondial du gaz naturel liquéfié

13/07/2018

Communiqué de presse

Paris – Total annonce la finalisation de l'acquisition du portefeuille d'actifs amont de gaz naturel liquéfié (GNL) d'Engie pour une valeur d'entreprise de 1,5 milliard de dollars. Des compléments de prix pouvant aller jusqu'à 550 M\$ seraient versés par Total en cas d'amélioration des marchés pétroliers dans les prochaines années.

Ce portefeuille comprend des participations dans des usines de liquéfaction, et notamment la participation dans le projet Cameron LNG aux États-Unis, des contrats d'achat et de vente à long terme de GNL, une flotte de méthaniers ainsi que des droits de passage dans des terminaux de regazéification en Europe.

« L'acquisition du business amont GNL d'Engie représente une étape majeure pour Total car cela lui permet de tirer parti de la taille et de la flexibilité sur un marché du GNL en forte croissance et qui se transforme de plus en plus en marché de commodité. Cette transaction fait de Total le deuxième acteur mondial du GNL parmi les Majors avec 10% du marché mondial : le Groupe va ainsi gérer un volume de près de 40 MT/an d'ici 2020. Cette acquisition nous permet également de prendre position sur le marché américain du GNL, avec une participation de 16,6% dans le projet Cameron LNG », a commenté Patrick Pouyanné, Président-Directeur Général de Total.

A l'issue de la transaction, Total reprend les équipes en charge des activités amont GNL d'Engie.

Le portefeuille de GNL de Total d'ici 2020 :

- Un volume total de GNL géré de 40MT/an.
- Un portefeuille de capacités de liquéfaction de 23 MT/an, bien réparties entre les principales zones de production de GNL: Moyen-Orient, Australie, Russie et États-Unis.
- Un portefeuille de contrats de GNL d'achat et de vente à long terme de 28 MT/an à l'échelle mondiale pour fournir des ressources à chaque marché de manière compétitive et flexible.
- Un rôle de fournisseur clé pour le marché européen avec des capacités de regazéification de 18 MT/an.
- Une flotte de 18 méthaniers, dont deux FSRU (unités flottantes de stockage et de regazéification du GNL).

* * * * *

Total contacts

- Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress
- Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant des dites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en

raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.

Total crée un centre d'innovation digitale en Inde en partenariat avec Tata Consultancy Services

17/07/2018

Communiqué de presse

Paris/Mumbai – Total et Tata Consultancy Services (TCS) ont signé un accord de partenariat pour créer un centre d'innovation digitale en Inde. Ce centre, situé à Pune (Etat du Maharashtra), aura pour but de mettre au point des solutions et des technologies de rupture.

« Pour un groupe industriel de la taille de Total, il est primordial de toujours garder une longueur d'avance », explique Marie-Noëlle Semeria, directrice Recherche & Développement de Total. « Après avoir intégré des solutions digitales au sein du Groupe, nous souhaitons maintenant inventer celles de demain en associant le savoir-faire de Total avec l'agilité de TCS. »

Le premier domaine d'application de ce partenariat concernera le raffinage. L'utilisation intensive du digital permettra de piloter de façon globale et dynamique ses différentes composantes (unités industrielles, procédés, chaîne logistique, marché des produits pétroliers) afin d'optimiser le fonctionnement et la compétitivité des raffineries. Concrètement, l'analyse des données en temps réel, l'internet des objets, l'automatisation, l'intelligence artificielle ou encore la méthodologie agile permettront d'améliorer les processus industriels, l'efficacité énergétique ou encore la disponibilité des unités.

« Avec ce centre d'innovation digitale, nous voulons nous positionner en pionnier en travaillant au développement d'une raffinerie connectée et intelligente qui nous permettra d'améliorer notre compétitivité industrielle : il s'agit d'inventer la raffinerie 4.0 ! » a déclaré Bernard Pinatel, directeur général Raffinage-Chimie de Total.

Hébergées au sein de l'accélérateur d'innovation' de TCS, les équipes Total travailleront avec les experts technologiques et sectoriels de TCS. TCS apportera également à Total son réseau et sa démarche structurée de co-innovation ainsi que son approche collaborative « business 4.0 ».

« Le secteur de l'énergie et des ressources est l'un des secteurs en plus forte croissance pour TCS. Nous sommes ravis de signer ce partenariat stratégique dans l'innovation digitale avec Total pour lequel nous mettrons en œuvre notre approche Business 4.0 qui orchestre de façon agile et automatisé l'intelligence artificielle mais également l'internet des objets, l'analyse des données et le cloud » a déclaré Debashis Ghosh, Président exécutif du secteur Energie & Ressources de Tata Consultancy Services.

[1] Entrepreneur in Residence

Total et le digital industriel

L'objectif du digital industriel est de travailler de façon plus sûre et performante, en décidant mieux et plus vite, en simplifiant le quotidien des équipes pour améliorer leur efficacité et en réduisant nos coûts. Il s'agit d'un véritable outil de compétitivité industrielle.

Il s'articule autour de 4 piliers :

- **Les opérateurs connectés et augmentés** : grâce aux outils digitaux – téléphones mobiles ou tablettes équipés d'application, drones, robots – nous pouvons optimiser le travail des opérateurs et améliorer leur sécurité. Des applications ont été développées pour dématérialiser certaines tâches (compte-rendu des tournées terrain, lancement des avis de maintenance, consolidation des rapports des équipes de quart, etc.) et des drones ou des robots sont désormais utilisés pour réaliser des inspections dans des zones peu accessibles (en hauteur ou à l'intérieur des équipements).
- **La représentation numérique de nos usines** : grâce à des usines virtuelles matérialisées sous forme de représentation 3D, nous pouvons accéder à tout moment à la documentation de l'installation, à l'historique de maintenance des équipements ou encore les opérations de maintenance. Ces données offrent un gain en efficacité depuis la conception des usines jusqu'à leur démantèlement.

- **La valorisation des données** : grâce au traitement des données issues notamment des nombreux capteurs installés dans nos sites industriels (sur les pompes, les turbines, les compresseurs), nous pouvons anticiper les problèmes d'exploitation avant qu'ils ne se produisent. Cela nous permet de réduire les coûts d'entretien, d'avoir une meilleure disponibilité de nos machines et d'opérer dans un environnement plus sûr.
- **Les environnements collaboratifs** : grâce aux compétences et à la connaissance des experts de différentes disciplines (maintenance, exploitation, supply chain, etc.) qui les composent, ces smart rooms permettent de conseiller à distance les sites industriels, améliorant ainsi la réactivité des équipes face à un imprévu. Dans certains cas, elles permettent également un contrôle à distance et en temps réel des installations.

Contacts Total

- Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress
- Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

À propos de Tata Consultancy Services Ltd (TCS)

Depuis 50 ans, Tata Consultancy Services offre des services informatiques, des services de conseils et des solutions d'entreprise à ses clients, entreprises mondiales leaders qu'elle accompagne dans leurs parcours de transformation. TCS dispose d'un portefeuille intégré de services de technologie et d'ingénierie qui s'appuient sur une démarche de conseil et la puissance du cognitif. Son réseau de centres de services, reconnu comme une norme d'excellence dans le secteur du développement logiciel, est agile, unique et performant, quelle que soit la localisation des centres.

Filiale du Groupe Tata, le plus grand conglomérat indien, TCS emploie plus de 400 000 consultants, parmi les meilleurs, dans 46 pays à travers le monde. La société, dont le chiffre d'affaires consolidé a atteint les 19.09 milliards de dollars sur l'exercice clos au 31 mars 2018, est cotée au BSE (Bombay Stock Exchange) et au NSE (National Stock Exchange) en Inde. La position proactive de TCS sur le changement climatique et ses actions en faveur des sociétés civiles à travers le monde lui valent d'être classée dans les indices de responsabilité sociétale et environnementale tels que le Dow Jones Sustainability Index (DJSI), le MSCI Global Sustainability Index et le FTSE4 Good Emerging.

Pour rester au courant de l'actualité de TCS en Amérique du Nord, suivez @TCS_NA. Pour connaître l'actualité internationale de TCS, suivez @TCS_News.

Contacts TCS

- Asie Pacifique: Sean.davidson@tcs.com / +65 9139 3668
- Australie et Nouvelle Zélande: Kelly.ryan@tcs.com / +61 422 989 682
- Benelux: Joost.galema@tcs.com / +31 615 903387
- Europe centrale: anke.maibach@tcs.com / 49 172 6615789
- Europe: ashish.babu@tcs.com / +31 611 531246
- Inde: arushie.sinha@tcs.com | shamala.p@tcs.com / +91 22 6778 9960 | +91 22 6778 9081
- Japon: douglas.foote@tcs.com / +81 80-2115-0989
- Amérique latine: martin.karich@tcs.com / +569 6170 9013
- Pays nordiques: mattias.afgeijerstam@tcs.com / +46723989188
- Royaume-Uni: peter.devery@tcs.com / +44 20 3155 2421
- Etats-Unis / Canada: b.trounson@tcs.com / +1 646 313 4594

* * * * *

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant desdites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en

raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.